

MINISTÈRE DES
POLITIQUES
AGRICOLLES ET
FORESTIÈRES

L'agriculture italienne en chiffres 2001



INSTITUT
NATIONAL
D'ÉCONOMIE
AGRICOLE

NORD

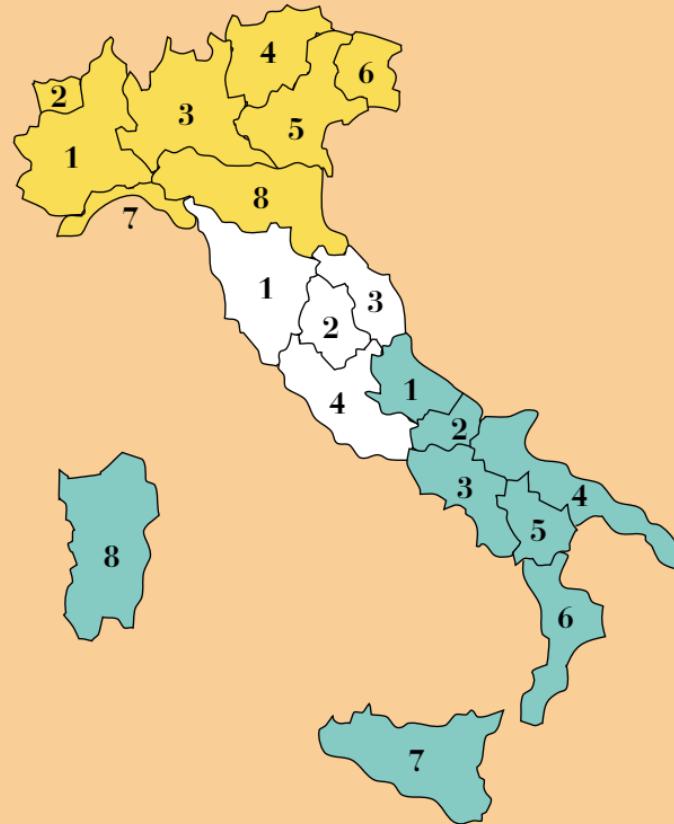
- 1 Piémont
- 2 Val-d'Aoste
- 3 Lombardie
- 4 Trente Alto Adige
- 5 Vénétie
- 6 Frioul-Vénétie-Julienne
- 7 Ligurie
- 8 Emilie-Romagne

CENTRE

- 1 Toscane
- 2 Ombrie
- 3 Marches
- 4 Latium

SUD

- 1 Abruzzes
- 2 Molise
- 3 Campanie
- 4 Pouilles
- 5 Basilique
- 6 Calabre
- 7 Sicile
- 8 Sardaigne



*L'agriculture
italienne en chiffres
2001*

Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues dans ce texte proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.

Les données utilisées pour les comparaisons internationales proviennent d'EUROSTAT.

Ce livret est également disponible en anglais.

Vous pouvez le consulter en italien, anglais et français sur le site Internet <http://www.inea.it/pubb/itaco.cfm>

La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.

Pour cette treizième édition de "L'agriculture italienne en chiffres", les thèmes traités au cours de ces dernières années ont été approfondis et élargis. Par le présent livret, l'INEA a en effet souhaité mettre à disposition de tous les opérateurs du secteur, un instrument d'information actualisé. Cela est particulièrement vrai dans un moment où l'action concertée du Ministère, des partenaires sociaux et du monde de la recherche est sur le point de permettre d'améliorer, de manière décisive, la qualité et la compétitivité de l'ensemble du système agricole.

Comme chaque année, les principaux thèmes d'intérêt du secteur agricole et alimentaire y sont traités: le rôle du secteur primaire au sein du système économique national, les rapports avec l'industrie alimentaire, le secteur de la

distribution, le marché et les politiques agricoles communes. Des précisions sont souvent apportées sur la situation des différentes régions. Dans cette édition, certaines sections ont été amplifiées. Il s'agit notamment des sections relatives à l'agriculture et l'environnement, mais aussi aux données sur les exploitations de la base de données RICA. Elles apportent des informations d'intérêt majeur au vu de l'évolution récente de l'orientation de la politique agricole : l'aspect multifonctionnel de l'agriculture et la tendance des exploitations à s'orienter vers le marché. De plus, cette année, à l'occasion du cinquième recensement général agricole, une première analyse des données obtenues, tant à l'échelle nationale que régionale, a été insérée dans la section "structures agricoles".

Enfin, dans le but d'élargir le public à l'étranger, cette année, une version française sera disponible "en ligne" à l'adresse Internet de l'institut (<http://www.inea.it/pubb/itaco.cfm>), en plus du traditionnel livret publié en anglais.

L'INEA confirme donc encore une fois son engagement et son rôle central dans la diffusion de l'information sur le secteur agricole. Je tiens d'ailleurs à remercier tout particulièrement l'INEA pour son efficacité et la rapidité avec laquelle ce livret a été élaboré. En effet, tout en restant un instrument facile et rapide à consulter, ce dernier apporte de précieuses idées de réflexion à tous ceux qui participent activement à la construction de la politique agricole, et à ceux qui font partie de ce secteur en tant qu'acteurs ou chercheurs.

Giovanni Alemanno

Ministre des Politiques Agricoles
et Forestières



SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

Climat	p.	10
Territoire et population	p.	12

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut	p.	16
Valeur ajoutée	p.	17
Emploi	p.	18
Productivité	p.	21

SYSTEME AGRO-INDUSTRIEL

Composition	p.	24
Consommations intermédiaires	p.	25
Crédit agricole	p.	26
Investissements	p.	27
Marché foncier	p.	29
Bilan de la production	p.	31
Prix et coûts	p.	36
Production totale et revenu agricole	p.	38
Industrie alimentaire	p.	39
Distribution	p.	42
Consommations alimentaires	p.	45
Commerce extérieur	p.	47

STRUCTURES AGRICOLES

Cinquième Recensement Général de l'Agriculture	p.	54
Les régions	p.	60

RESULTATS ECONOMIQUES D'APRES LE RICA

Revenus de 1999	p.	78
La rentabilité des cultures agricoles	p.	81

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en matière d'environnement	p.	98
Zones protégées	p.	102
Gestion des ressources naturelles	p.	105
Irrigation agricole	p.	107
Indicateurs agri-environnementaux	p.	108
Utilisation de produits chimiques	p.	109
Agriculture biologique	p.	111
Agrotourisme	p.	114

PRODUITS REGIONAUX ET DENOMINATION D'ORIGINE

Dénomination d'origine	p.	118
Vins DOC	p.	123

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Recherche	p.	126
Services de développement	p.	128

CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF

Les réformes de l'Agenda 2000	p.	134
Application de la PAC	p.	145
Politiques structurelles en matière agricole	p.	148
FEOGA-Garantie	p.	154
Législation nationale	p.	155

APPENDICE

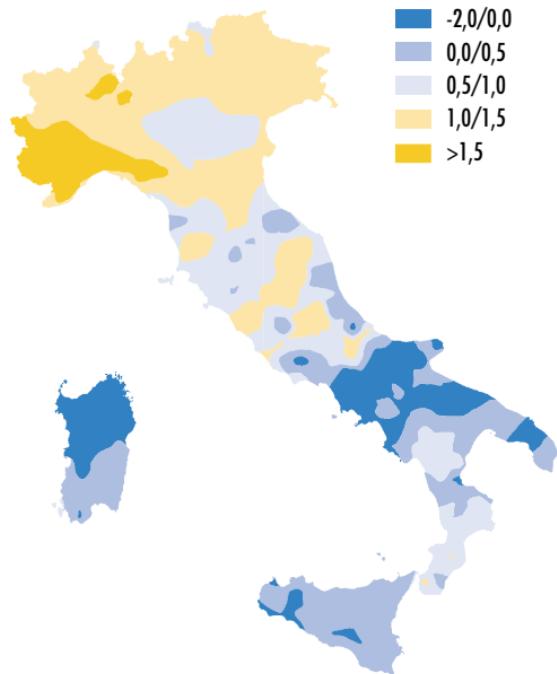
Glossaire	p.	164
Adresses et sites utiles	p.	168



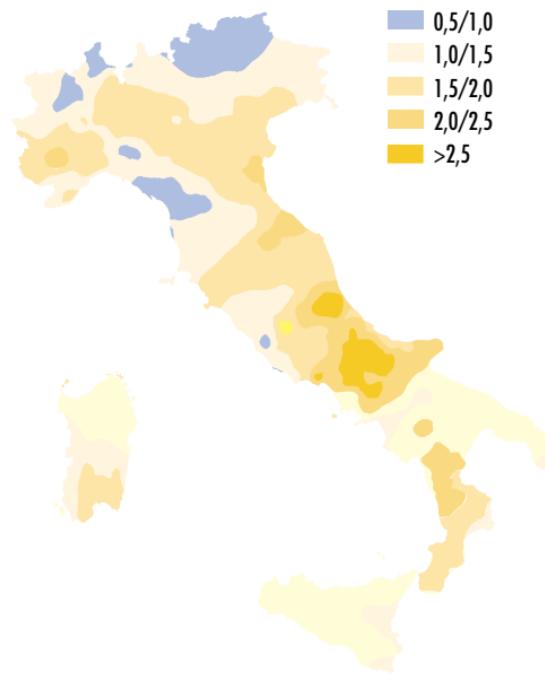
TERRITOIRE ET POPULATION

Climat

Ecarts avec la température minimale annuelle moyenne (°C), 2000

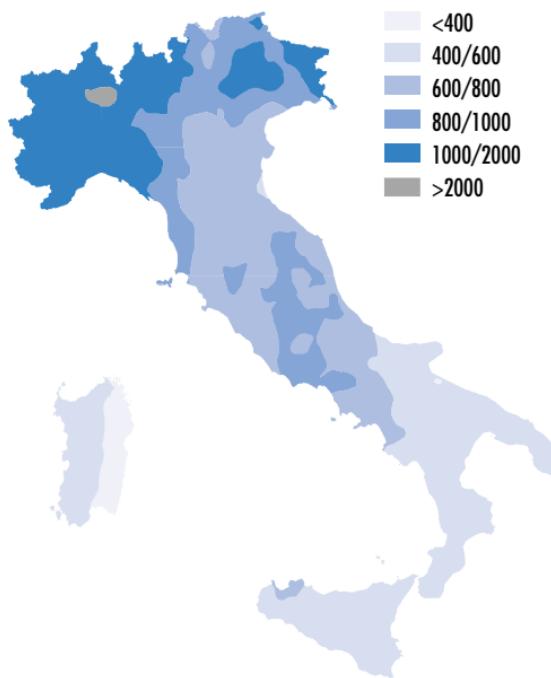


Ecarts avec la température maximale annuelle moyenne (°C), 2000

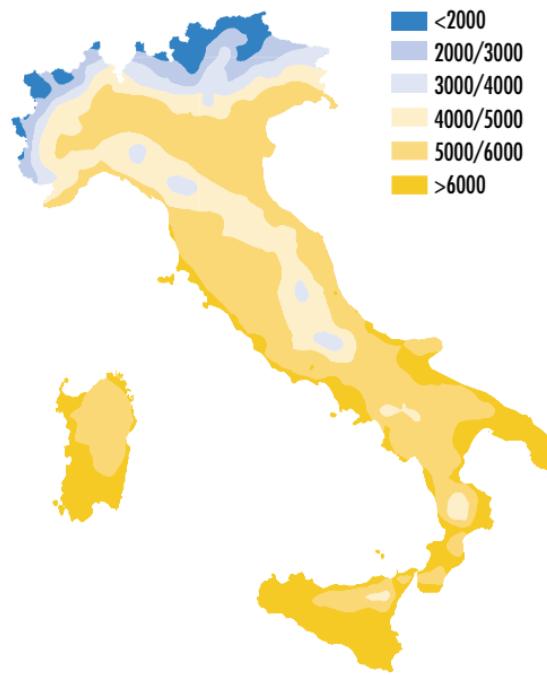


Source: UCEA.

Total des précipitations annuelles (mm), 2000



Températures journalières cumulées (°C), 2000



Territoire et population

Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement formé de collines et de montagnes. Sur environ 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23% de plaines. Ce chiffre descend à 18% dans le Sud et à 9% dans le Centre. Au cours de ces dernières années, l'immigration étrangère a contribué à l'accroissement démographique (taux d'accroissement migratoire positif de 3,1 pour mille en 2000, par rapport à un taux d'accroissement naturel de la population italienne, de 0,3 pour mille). Avec ce mouvement migratoire, la population résidente a augmenté de 2,8 pour mille entre 1999 et 2000. Cela confirme la tendance à la hausse dans le Centre-Nord (+5 pour mille), et à la baisse dans le Sud (-0,9 pour mille).

Territoire par zone d'altitude, 2000 (%)

	Nord	Centre	Sud	Italie
Montagne	46,1	27,0	28,5	35,2
Colline	18,9	63,8	53,2	41,6
Plaine	34,9	9,2	18,3	23,2
TOTAL (en milliers d'ha.)	11.992	5.834	12.307	30.133

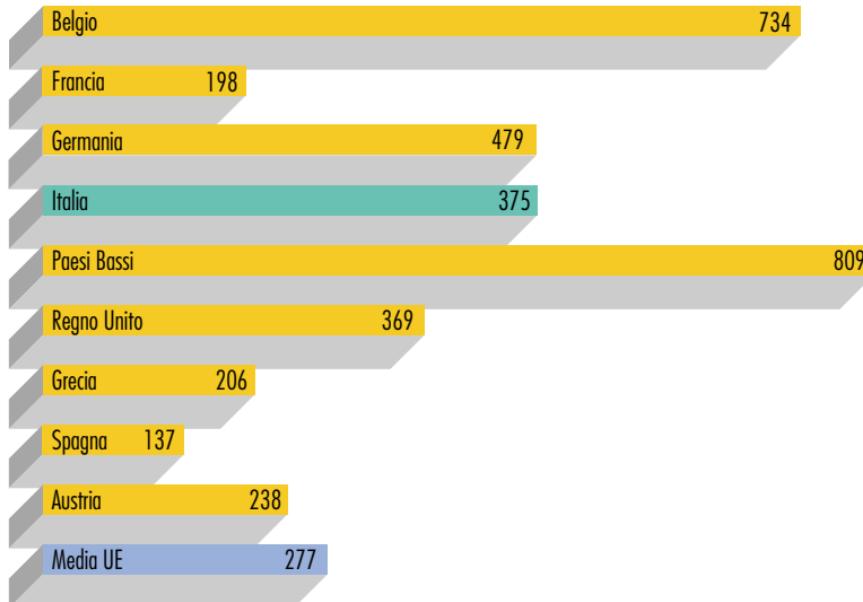
Territoire et Population, 2000

	Superficie territoriale km ²	SAU (1) %	Population (2) en milliers	Densité hab./km ²	Population active en milliers
Nord	119.920	44,3	25.834	215	11.442
Centre	58.345	46,6	11.160	191	4.638
Sud	123.068	57,0	20.850	169	7.495
ITALIE	301.333	49,9	57.844	192	23.575

(1) SAU 1998, enquête Istat.

(2) Population résidente.

Rapport population / superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 1999*



(*) Population au 1/1/2000, estimations de la Commission européenne.

Superficie agricole et disponibilité du territoire

L'urbanisation croissante transforme progressivement le territoire italien. Les constructions et les infrastructures ne cessent de se multiplier. Par conséquent, la superficie non productive tend à augmenter: aujourd'hui, elle est estimée à environ 3 millions d'hectares, soit près de 24% du territoire national. La superficie agricole est au contraire en diminution progressive: les terres arables sont passées de 0,17 hectare (moyenne de 1979/81), à 0,14 hectare (moyenne de 1996/98), par habitant (Banque Mondiale). La plupart des pays de l'Union européenne, ont enregistré une diminution de leur SAU: d'après les estimations d'EUROSTAT sur l'utilisation des terres, la SAU a diminué de 5% entre 1990 et 1998. Ce chiffre varie largement selon les pays membres.

Utilisation du territoire en Italie et dans les pays de l'UE (% de la superficie totale), 1999

	Italie	Autres pays méditerranéens (1)	Autres UE (2)	Anciens pays AEE (3)	UE
Terres arables	26,7	24,3	31,0	7,2	22,7
Terres en jachère (4)	1,7	6,3	1,7	0,7	2,5
Cultures pérennes (5)	9,5	9,2	1,1	0,1	3,4
Potagers familiers	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1
Prairies et pâturages permanents	14,7	18,2	22,9	2,7	15,6
Bois	21,2	30,4	22,4	55,9	33,2
Eaux intérieures	2,4	1,3	1,8	8,4	3,5
Superficie improductive et autres terrains (6)	23,5	10,1	18,9	25,0	19,0
SUPERFICIE TOTALE (EN MILLIERS D'HA.)	30.132	72.986	133.312	87.197	323.627

(1) Grèce, Espagne et Portugal.

(2) France, Allemagne, Benelux, Danemark, Irlande, Royaume-Uni.

(3) Autriche, Finlande et Suède.

(4) Enfouissement d'engrais vert inclus.

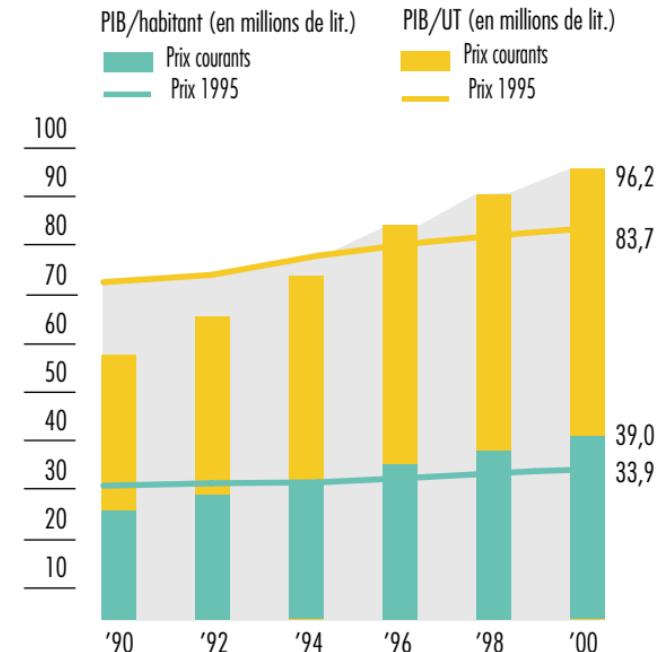
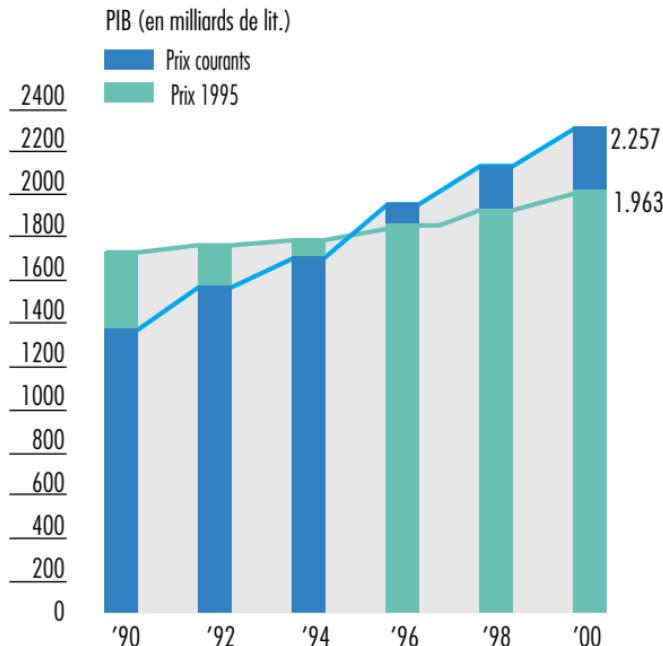
(5) Cultures ligneuses agricoles et autres cultures pérennes

(6) La superficie non utilisée comprend: établissements civils et industriels, infrastructures, rochers et terrains stériles. Les autres terrains comprennent: zones abandonnées, terrains non cultivés, parcs et jardins ornementaux, zones construites des exploitations agricoles, cours, chemins d'accès, tares des cultures.

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut

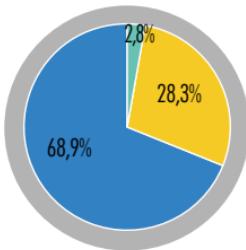
Évolution du PIB, du PIB par habitant et par UT de 1999 à 2000



Valeur ajoutée

Entre 1999 et 2000, la valeur ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, sylviculture et pêche incluses, a diminué de 1,6% en valeur. Une réduction en volume (2,1%) et une faible hausse des prix (0,5%) sont à l'origine

VA aux prix de base par secteur, 2000 (en milliards de lit.)



TOTAL 2.087.978

Agriculture, sylviculture, pêche	58.073
Industrie, y compris construction	591.892
Services, y compris adm. pub.	1.438.013

de cette baisse. L'agriculture a contribué à 2,8% de la VA de l'économie italienne, part inférieure à celle de l'année précédente. En lires constantes de 1995, la part de l'agriculture dans la VA totale, est passée de 3,1% en 1990, à environ 3,2% en 2000. Au cours de la même période, l'industrie a vu sa part diminuer de 24,7 à 24,4%, et la construction de 5,8 à 4,9%. Le secteur du commerce, des transports et des communications est en revanche passé de 23,6 à 24,9%. Les activités d'intermédiation financière et informatique, de recherche, et de travaux professionnels et d'entreprise ont vu leur part croître de 23,3 à 24,6%. L'administration publique et les autres services publics sont passé de 19,4 à 17,9%.

En Italie, au cours de ces dernières années, la part du secteur agricole dans l'économie nationale a rattrapé celle des autres pays du Centre-Nord de l'Europe. Toutefois, d'importantes différences entre les régions persistent ; dans

Poids de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie, 1999 (En %) ()*

	Valeur ajoutée
France	2,4
Allemagne	0,9
Italie	2,6
Pays-Bas	2,4
Royaume-Uni	0,9
Grèce	7,1
Espagne	4,1
Autriche	1,2
Finlande	0,9
Suède	0,7
UE	1,8
USA (1)	1,7
Japon (1)	2,0

(*) Y compris sylviculture, chasse et pêche, aux prix de base.

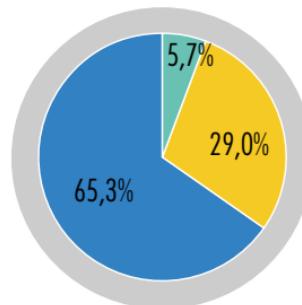
(1) Estimations de la Banque Mondiale.

le Centre-Nord, l'agriculture constitue 2,6% de la VA totale et 4,8% du total des actifs (unité travailleur homme), tandis que dans le Sud, ces chiffres atteignent respectivement 5,3 et 12,2% (ISTAT 1998, nouveau SEC).

Emploi

La population active totale, calculée en Unités Travailleur Homme (UTH) par l'ISTAT, a augmenté de 1,5% en 2000, confirmant la tendance positive de l'année précédente. Depuis 1999, la construction a enregistré une hausse de 1,6%, les services de 3,7%, tandis que l'administration publique est restée stable. Les activités manufacturières ont en moyenne peu évolué, alors que le secteur de l'énergie (-3%) et celui de l'agriculture (-2,4%) ont reculé. Ce dernier a enregistré une baisse moins importante que l'année précédente, en maintenant son nombre de salariés (+0,5%). En revanche, les indépendants agricoles ont diminué (-4,1%), ceci dans une mesure moindre qu'en 1999. 3,1% du total des salariés sont employés dans le secteur agricole, tandis que cette proportion atteint 11,7% chez les professions indépendantes. 68,7% des actifs agricoles sont des hommes. Un peu moins de la moitié

UT par secteurs (en milliers), 2000



	TOTAL	23.454
Agriculture	1.338	
Industrie	6.797	
Services (1)	15.319	

(1) Y compris l'administration publique et les activités assimilées.

Population active agricole par sexe et par zone géographique, 2000 (moyenne) ()*

	Total des actifs (en milliers)	(%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Nord	414	37,0	30,9	69,1
Centre	154	13,7	31,8	68,2
Sud	552	49,3	31,5	68,5
ITALIE	1.120	100,0	31,3	68,7

(*) Nouvelle publication trimestrielle de l'ISTAT sur la population active.

de la population active agricole se trouve dans le Sud. L'autre moitié est répartie entre le Nord (37%) et le Centre (13,7%). Si l'on prend en considération les jeunes (actifs de moins de 25 ans), la part des actifs agricoles dans la population active totale diminue considérablement, en Italie et dans la plupart des pays de l'UE.

Part des secteurs dans la population totale

Entre 1990 et 2000, la part des actifs employés dans les services a augmenté, passant de 24,9% à 26,5%. Pour l'industrie, ce rapport a diminué, passant de 12,8 à 11,7%. Le secteur agricole est devenu encore plus marginal, passant de 3,5 à 2,3%. Le rapport entre main d'œuvre agricole et population a évolué rapidement: en

Répartition de la population active par secteur

Agriculture



Industrie



Services



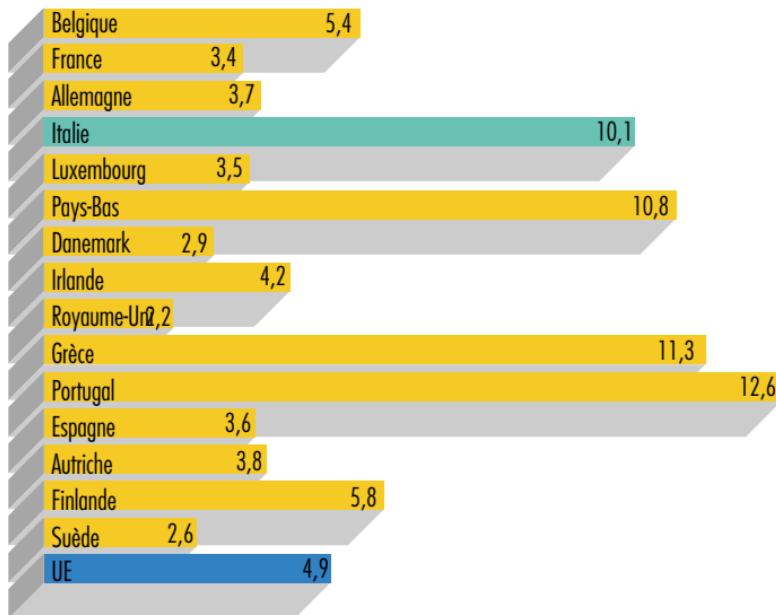
1990

2000

2000, on comptait 43 habitants par unité de travail agricole, contre 28 en 1990. Dans l'industrie ce rapport a évolué nettement plus lentement,

tandis que dans les services, administration publique comprise, il a diminué, passant de 4 à 3,8 habitants environ.

Quantité de travail agricole dans l'UE (UTA/100ha SAU), 1999



Source: EUROSTAT.

Part des actifs agricoles dans l'ensemble de l'économie, 1999 (En %) (*)

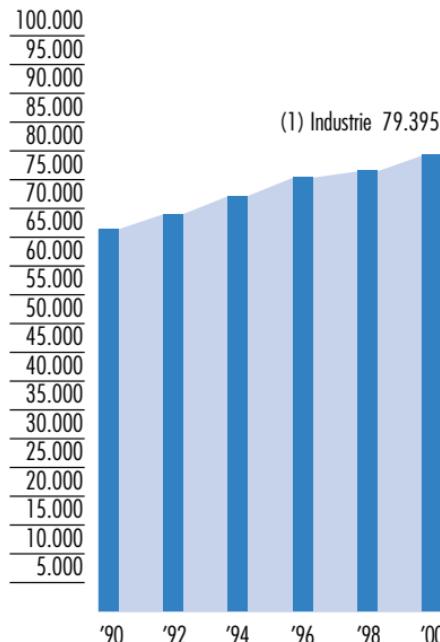
	Actifs	Actifs < 25 ans
France	4,3	3,2
Allemagne	2,9	2,2
Italie	5,4	4,1
Pays-Bas	3,2	3,4
Royaume-Uni	1,6	1,5
Grèce	17,0	13,4
Espagne	7,4	6,5
Autriche	6,2	2,5
Finlande	6,4	5,5
Suède	3,0	2,4
UE	4,5	3,3
USA (1)	2,4	nd
Japon (1)	4,5	nd

(*) Y compris sylviculture, chasse et pêche.

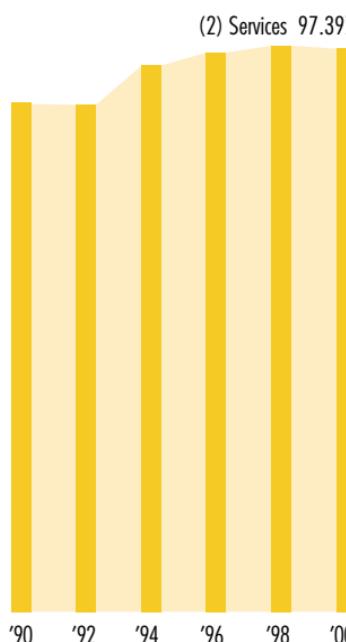
(1) Estimations de la Banque Mondiale/EUROSTAT.

Productivité

VA aux prix du marché par UT et par secteur aux prix de 1995 (en milliers de lit.)

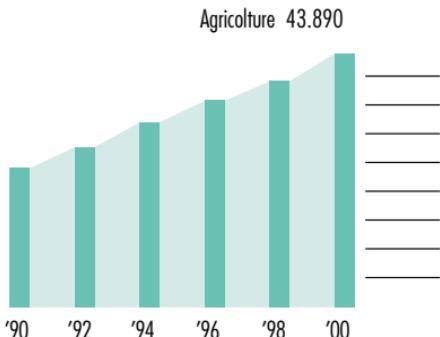


(1) Industrie 79.395



(2) Services 97.397

La valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travailleur homme en lires constantes, représente 55,4% de la VA dégagée par l'industrie (construction incluse) et à 45,1% de la VA des services (commerce, transports, intermédiation financière, tourisme et autres activités professionnelles). Depuis 1990, sa part a augmenté aussi bien par rapport à celle de l'industrie (de 36,2% en 1990) qu'à celle des services (environ 27%).



(1) Y compris la construction.

(2) Administration publique, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.



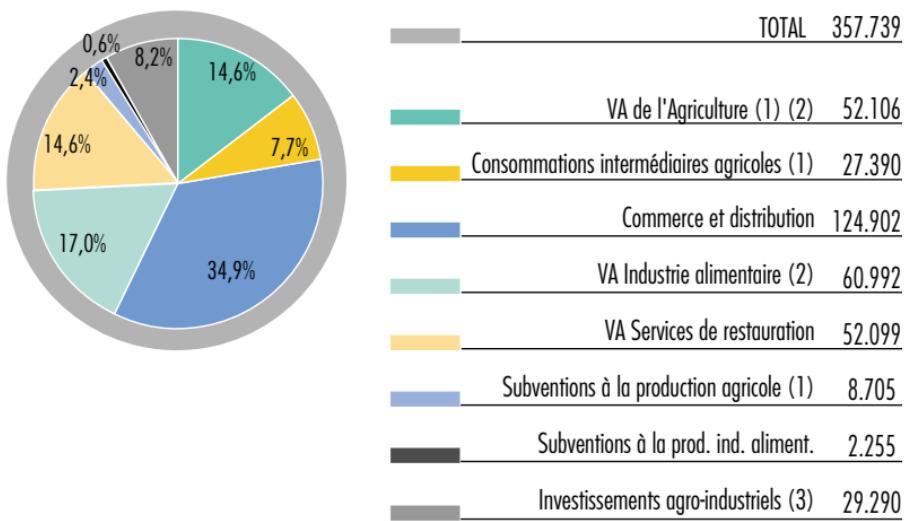
SYSTEME AGRO-INDUSTRIEL

Composition

Le système agro-industriel est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée: production de moyens techniques (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire et restauration collective.

En 2000, le complexe agroalimentaire était estimé à 358 000 milliards de lires environ, soit 15,8% du PIB. Il était principalement composé de: 52 000 milliards de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 27 000 milliards de Consommations Intermédiaires agricoles, 29 000 milliards d'Investissements agro-industriels, environ 61 000 milliards de VA de l'Industrie alimentaire, 52 000 milliards de VA des services de restauration, et 125 000 milliards environ, de VA de commercialisation et distribution.

Principales composantes du système agro-industriel, 2000 (en milliards de lit.)



(1) Pêche incluse.

(2) Aux prix du marché ; boissons et tabac inclus.

(3) Investissements fixes bruts .

Consommations intermédiaires

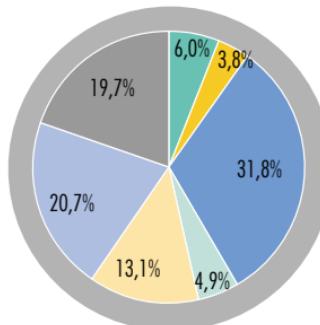
En 2000, les dépenses en consommations intermédiaires agricoles ont atteint 26 752 milliards de lires, soit une augmentation de 1,4% depuis 1999. Une hausse des prix de 2,5% et une diminution en volume de 1,1% sont à l'origine de cette augmentation. La tendance des agriculteurs à réduire l'utilisation de moyens techniques se confirme. Le but étant de contenir les coûts de production et de répandre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en vue de l'application des mesures du règlement CE n° 2078/92. Avec le nouveau système comptable SEC95, la catégorie "réemploi" a été introduite. Elle a diminué de 1,7% cette année (-1,5% volume, -0,2% prix). La baisse des pesticides (-2,4%), des engrais (-2,7%), des aliments pour animaux et des dépenses pour le bétail (-0,5%), a continué. Contrairement à 1999, en 2000, les semences (-0,6%) et les autres biens et services (parmi lesquels la manutention

et les essais, la transformation de produits d'exploitation, la publicité, etc.), ont enregistré une baisse en volume (-2,3%).

Le prix des semences (-2,1%) et des pesticides (-0,6%) a baissé, contraire-

ment à celui des engrais (2,4%), des services (5,1%), et surtout de l'énergie motrice (11,3%), qui a augmenté. En raison du coût élevé du gasoil, cette dernière a eu des effets considérables sur les cultures horticoles et maraîchères.

Principales catégories de consommations intermédiaires agricoles, 2000 (en milliards de lit.)



ITALIE	26.752
Engrais	1.596
Semences	1.016
Aliments pour animaux (1)	8.499
Pesticides	1.309
Énergie	3.512
Autres biens et services (2)	5.534
Réemploi (3)	5.286

(1) Autres dépenses pour le bétail incluses.

(2) Ce chiffre a été revu par rapport aux estimations précédentes, avec des données RICA/INEA et des estimations du tableau entrées-sorties 1992 ISTAT.

(3) Cette rubrique comprend les semences vendues par des entreprises agricoles à d'autres entreprises agricoles, les productions fourragères directement commercialisables, les produits utilisés pour alimenter le bétail, la paille des céréales, etc.

Crédit agricole

Entre 1999 et 2000, les chiffres du crédit agricole en valeur absolue n'ont presque pas changé, tant à court terme qu'à moyen et long terme. Toutefois, la composition des financements a évolué ; les crédits subventionnés ont diminué après l'introduction de mesures restrictives et d'obligations (régime d'aides publiques)

par la Commission européenne. Elles ont chuté à environ 1380 milliards de lires (-17%) à court terme et à environ 7 340 milliards de lires à moyen et long terme (-12,7%). En revanche, le crédit non subventionné a augmenté de 3,4% à court terme et de 13,5% à moyen et long terme. Par conséquent, la part du crédit subventionné

dans la totalité du crédit agricole est passée de 39,5% en 1999, à 34,2% en 2000, avec des différences entre le court terme (15,1%) et le moyen/long terme (45%). Le rapport crédit total/production agricole est en légère hausse (29,7%), comme le confirme l'endettement croissant des agriculteurs.

Crédit agricole (en milliards de lit.) ()*

	Court terme	Moyen et long terme	Total	% de la production (1)
1994	5.383	13.596	18.979	24,8
1995	7.838	15.231	23.069	28,1
1996	8.589	14.026	22.615	26,3
1997	9.784	14.005	23.789	27,7
1998	10.502	14.578	25.080	29,4
1999	9.166	16.330	25.496	29,6
2000	9.134	16.333	25.467	29,7

(*) Opérations avec les résidents en Italie en fin de période, crédit pour bateaux de pêche inclus.

(1) Aux prix de base.

Source: Banque d'Italie ; à partir de 1998 les chiffres proviennent directement des banques.

Investissements

En 2000, le processus d'accumulation du capital de l'économie italienne s'est accéléré. Le secteur agricole a notamment enregistré une hausse de la formation brute de capital fixe de 5,5%, à prix constants (+3,2% en 1999). Cette tendance s'est accentuée pour les activités industrielles (+9,5%) qui ont bénéficié d'une forte demande de moyens de transport et pour la construction (+7,7%). La part de l'agriculture dans le total des investissements est restée identique à 1999, confirmant ainsi une tendance positive. D'après les estimations de l'UNACOMA, la demande de machines agricoles a très peu évolué sur le marché interne, entre 1999 et 2000: elle a augmenté de 0,9% environ pour les tracteurs, les machines agricoles autonomes et les autres machines. La production nationale a largement participé à cette hausse (+2,6%), et les machines provenant de l'étranger

ont enregistré une baisse conséquente (-4,5%). La part des investissements dans la VA agricole a augmenté avec le renforcement du processus d'accumulation et la diminution de la VA agricole en 2000. Les investissements ont atteint 14,3 millions de lires par travailleur, soit

24% de moins que le taux moyen de l'économie nationale.

Le taux de croissance des investissements agricoles diffère selon les régions (estimations Svimez) ; tandis qu'en lires constantes le Centre-Nord enregistre une hausse de 8,6%, le Sud n'atteint que 1,9%.

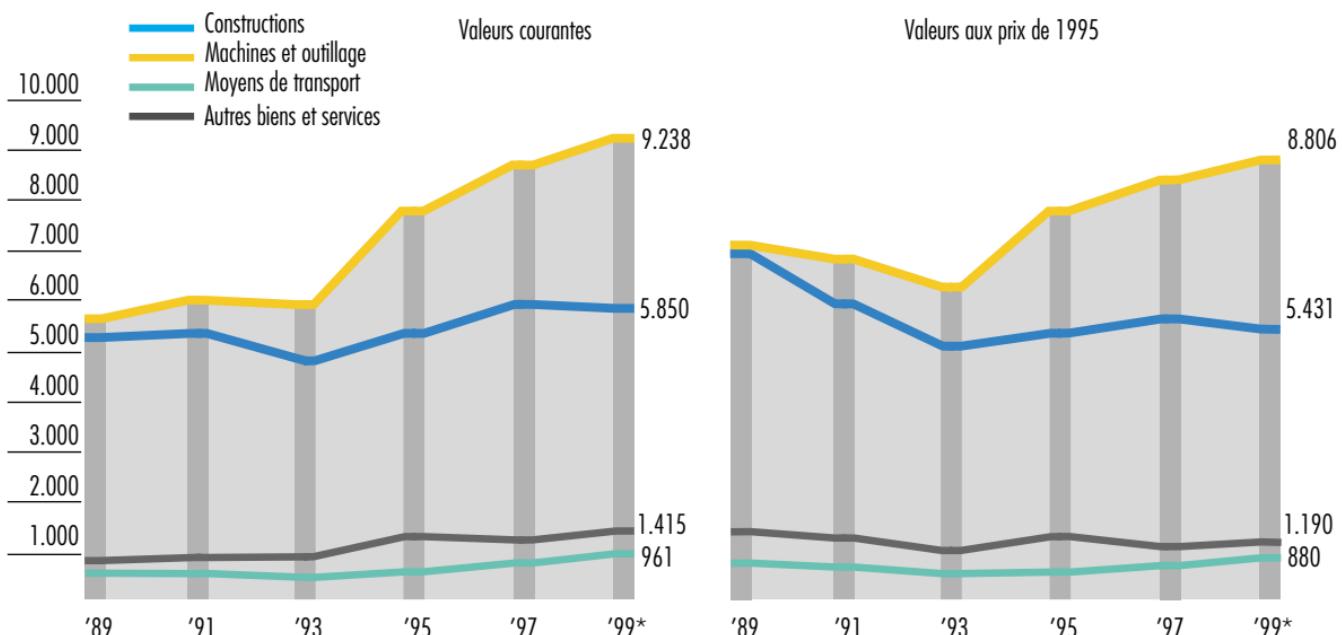
Évolution des investissements agricoles (1)

Années	Valeurs courantes milliards Lit.	Valeurs prix 1995 milliards Lit.	Tot. invest. (2)	% de VA agricole (2)
1990	12.529	15.441	4,4	31,8
1991	12.817	14.739	4,2	27,9
1992	12.557	13.879	4,0	25,9
1993	12.120	12.957	4,2	24,3
1994	13.723	14.227	4,6	26,5
1995	15.040	15.040	4,6	27,6
1996	16.588	16.098	4,7	29,0
1997	16.594	15.817	4,6	28,1
1998	17.210	16.218	4,5	28,6
1999	17.909	16.738	4,4	27,9
2000	19.206	17.665	4,4	30,1

(1) Sylviculture et pêche incluses.

(2) Aux prix de 1995, VA agricole aux prix de base.

Machines, constructions et autres formes d'investissements (en milliards de Lit.)



* Estimations INEA.

Marché foncier

De 1998 à 1999, la cotation des terrains a augmenté en moyenne de 2,5% en Italie. Les prix diffèrent selon les régions. Ils ont augmenté de 3 à 5% dans le Nord, tandis que dans le Centre-Sud, la hausse a été nettement plus faible (0 à 1%). Les effets de la conjoncture économique générale sur le marché foncier sont difficiles à évaluer. L'attente positive des investisseurs, et dans certains cas, la présence sur le marché d'acteurs non agricoles avec d'importantes liquidités, semblent toutefois fondamentales. Pour la troisième année consécutive, en comparant la variation du prix de la terre avec l'évolution du coût de la vie, on peut conclure à une hausse réelle des cotations. Le pouvoir d'achat du capital foncier est donc maintenu et parfois même augmenté, surtout dans les régions du Nord et du Centre. L'écart entre la valeur foncière des plaines, (qui a augmenté de 3 à 4% par an en

moyenne, dans la seconde moitié des années quatre-vingt dix) et celle des collines et montagnes ne cesse de s'accroître. En effet, les terrains fertiles et bien localisés présentent un attrait majeur. La conjoncture économique générale et le type de soutien que l'état accorde aux productions agricoles des différentes régions,

expliquent en grande partie les différences d'évolution entre le Nord et le Sud. Les cultures qui ont le plus contribué à accroître les valeurs foncières, sont les vignobles. Ils ont augmenté en moyenne de presque 5% depuis 1999, grâce à une conjoncture marchande favorable et à l'intégration progressive des droits de réim-

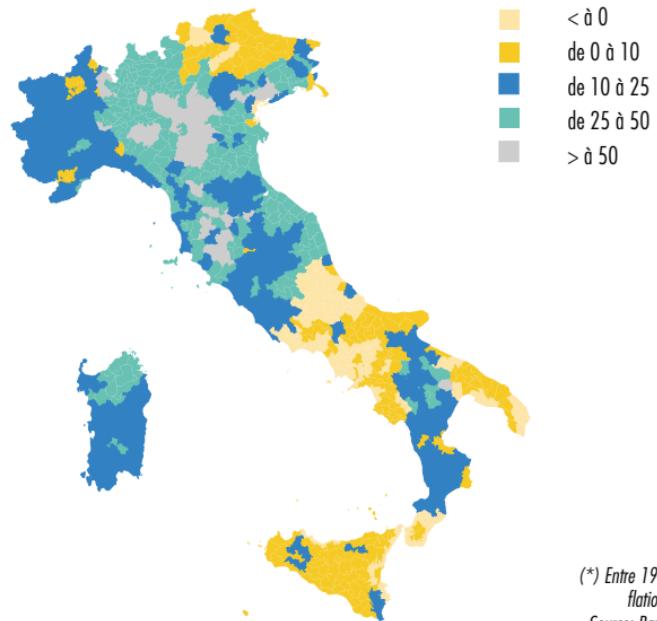
Valeurs foncières moyennes (en millions Lit./ha), 1999

	Types de terrains (en fonction de l'altitude)					Variation%		
	Montagne intérieure	Montagne côte- ière intérieure	Colline intérieure	Colline côte- ière	Plaine	Total	1999/98	1999/92
Nord-ouest	9,6	25,0	28,9	63,7	46,2	32,3	3,4	35,1
Nord-est	31,0	-	37,7	26,2	50,9	43,4	4,6	35,2
Centre	12,6	19,4	19,2	28,2	36,2	20,9	1,2	22,1
Sud	11,7	19,2	18,2	28,0	26,3	20,0	0,8	4,2
Îles	10,4	18,0	13,1	16,8	22,7	15,2	0,2	9,4
TOTALE	15,3	18,9	19,9	24,3	40,3	25,5	2,5	22,0

Source: INEA, Banque de données des valeurs foncières.

plantation dans la valeur foncière. En 1999, comme en 1998, le nombre de baux a pris de l'importance, en particulier dans les zones de plaines et là où les cultures à rendement contribuent à accroître la demande de terre. Le loyer n'a toutefois pas eu tendance à augmenter. Enfin, d'après les agriculteurs, les formes de location non déclarées ont tendance à émerger, après la régularisation des rapports d'entreprise: cette dernière est en effet nécessaire pour pouvoir bénéficier d'aides directes sur le revenu, par le biais d'organisations communes de marché et de subvention au développement rural.

Variation de la valeur moyenne des terrains (En %) par région agricole en Italie, entre 1992 et 1999 ()*



(*) Entre 1992 et 1999, le taux d'inflation a augmenté de 24,9%.
Source: Banque de données INEA sur le marché foncier.

Bilan de la production

Entre 1999 et 2000, la production agricole aux prix de base, sylviculture et pêche incluses, a enregistré une légère baisse en valeur (-0,6%). Une faible hausse des prix (+1,2%), et une diminution des quantités produites (-1,8%) sont à l'origine de cette baisse. Le climat a été changeant, et autant les régions du Nord-Est, au début de l'année, que celle du Sud, au cours de l'été, ont connu des périodes de sécheresse. De violentes tempêtes et des inondations ont touché le Centre et le Nord de l'Italie, en particulier à la fin de l'année.

Aucun des principaux secteurs n'a présenté une évolution positive. Les quantités produites par les cultures annuelles sont restées stables. L'arboriculture a enregistré une baisse de 6,6%, les cultures fourragères de 2,5%, et les élevages de 1,4%. Ce dernier secteur a supporté les conséquences négatives de la pathologie aviaire, de la maladie de la "langue

bleue" qui a touché les ovins en Sardaigne, et du développement de nouveaux cas d'ESB au sein de l'UE, qui ont provoqué l'effondrement de la consommation de viande bovine. Les "services annexes" ont enregistré une baisse en volume de 0,7%, après 5 ans de croissance ininterrompue. Quant aux productions principales, les

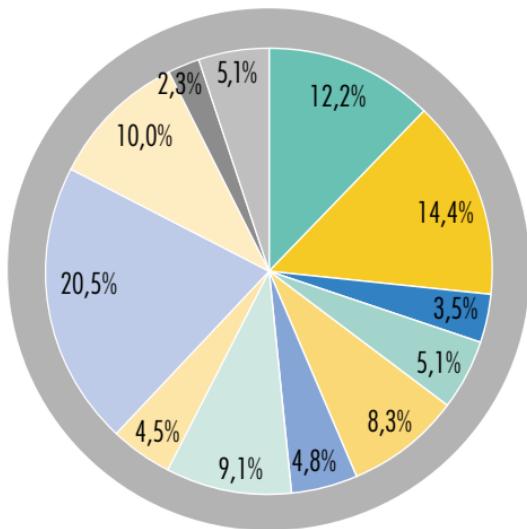
céréales ont baissé (-0,8%) suite à l'évolution défavorable du blé tendre (-2,4%), du blé dur (-4,5%), et surtout du riz (-13,8%), qui a subi les fortes pluies dans le Piémont. Des investissements plus nombreux ont permis à la production de maïs d'augmenter (+3,9%). Parmi les cultures industrielles, la production de better-

Production aux prix de base par secteur, 2000

	Italie		Variation% 2000/99	
	milliards de lit.	%	Quantité	Prix
Cultures herbacées	27.817	32,5	0,0	-0,9
Arboriculture	19.398	22,7	-6,6	0,0
cultures fourragères	3.680	4,3	-2,5	0,6
Élevage	26.958	31,5	-1,4	5,1
Services annexes (1)	4.208	4,9	-0,7	2,0
Sylviculture	960	1,1	-1,3	-4,1
Pêche	2.596	3,0	9,8	1,0
TOTAL	85.617	100,0	-1,8	1,2

(1) Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles, etc.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (en milliards de lit.), 2000



	TOTAL	82.061
Céréales et légumes secs (1)	9.991	
Légumes (2)	11.847	
Cultures industrielles (3)	2.842	
Floriculture	4.226	
Vignes	6.835	
Oliviers	3.969	
Fruits et agrumes	7.505	
cultures fourragères	3.680	
Viandes	16.861	
Lait	8.199	
œufs et autres (4)	1.898	
Services annexes (5)	4.208	

(1) Les légumes secs atteignent 109 milliards de lit.

(2) Pommes de terre et légumes frais inclus.

(3) Betteraves à sucre, tabac, graines oléagineuses, fibres textiles et autres produits industriels.

(4) Miel (39 milliards de lit) et laine (23 milliards de lit) inclus.

(5) Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, nouvelles installations industrielles, etc.

Principales productions végétales (*)

	Volume		Valeur (1)	
	milliers de tonnes.	Var.% 2000/99	milliards de lit.	Var.% 2000/99
Blé tendre	3.152	-2,4	1.429	-1,3
Blé dur	4.313	-4,5	2.172	0,0
Maïs	10.412	3,9	3.711	0,4
Riz	1.230	-13,8	837	-7,6
Betteraves à sucre	11.561	-18,1	1.053	-6,7
Tabac	130	3,2	681	7,7
Soja	923	6,1	632	2,8
Tournesols	456	5,2	367	-2,6
Pommes de terre	2.155	4,1	888	-6,5
Tomates	7.730	4,1	2.208	1,3
Raisin de table	1.256	2,2	915	14,3
Raisin vendu	4.227	-4,1	2.046	-7,4
Vin (en milliers d'hl.) (2)	23.638	-7,2	3.847	-11,0
Olives vendues	276	-28,6	270	-29,9
Huile (2)	459	-29,8	3.654	-21,1
Pommes	2.241	-4,4	1.286	-11,7
Poires	941	16,1	751	14,1
Pêches et nectarines	1.655	-6,3	1.369	2,2
Oranges	2.276	31,3	1.172	14,7
Citrons	708	30,1	565	16,8
Mandarines et clémentines	672	13,0	446	-0,1
Kiwis	353	5,7	479	-5,5

(*) Ces données sont provisoires.

(1) aux prix de base.

(2) D'après la nouvelle méthodologie SEC95, on prend en compte le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation. Les coopératives et l'industrie en sont exclues.

raves à sucre a considérablement diminué (-18,1%). Elle présente toutefois une teneur en sucre largement supérieure à celle de 1999. La production de graines oléagineuses – tournesols (5,2%), soja (6,1%) – a bénéficié d'une réelle reprise, liée à l'accroissement des surfaces cultivables. L'évolution négative du marché a contribué à la baisse de la floriculture (-6%), tandis que l'alevinage a légèrement augmenté (+1,4%). Les résultats du secteur horticole diffèrent largement selon les cultures: hausse des tomates d'environ 4%, baisse des haricots (-5,2%), des artichauts (-8%), des poivrons (-9,8%), et des courgettes (-11,1%). Parmi les cultures arboricoles, la production d'olives, et en particulier d'olives destinées à la vente, a considérablement diminué (-28,6%). Il en est de même pour l'huile produite par les exploitations agricoles (-29,8%). Le secteur a été touché par la pénurie des récoltes et par la longue

sécheresse estivale. Quant aux productions vinicoles, leur volume a chuté (-7,2%), même si le vin était de très bonne qualité. Le vin de table a légèrement augmenté (+2,2%). Les productions de fruits ont évolué différemment: baisse des pommes (-4,4%), des

pêches et nectarines (-6,3%), nuancée par une bonne récolte des poires (+16,1%) et des kiwis (+5,7%). Les agrumes, et en particulier les oranges et les citrons, ont considérablement augmenté (+30%), même si les températures élevées et le manque d'eau ont

influé sur la qualité des récoltes. Dans le secteur de l'élevage, les crises sanitaires ont influencé l'évolution de la production et du marché. Les productions de viande bovine (-2,2%), ovine/caprine (-1,3%), et avicole (-3,8%) ont diminué. Il en est de même pour la production de lait de vache (-1%). La sylviculture a enregistré une baisse des abattages d'arbres (-1,3%), associée à une évolution défavorable du marché.

L'évolution des résultats des productions diffère selon les régions. La chute de la production agricole a été plus importante dans le Sud (-2,9% en volume et -3% environ en valeur). Dans le Centre-Nord, la production en volume est estimée à la baisse (-1,2%), tandis qu'en valeur, elle présente une légère hausse (0,5%).

Principales productions d'élevage

	Volume (1)		Valeur (2)	
	milliers de tonnes.	Var.% 2000/99	milliards de lit.	Var.% 2000/99
Viande bovine	1.582	-2,2	6.598	0,0
Porcs	1.748	0,6	4.164	12,9
Ovins-caprins	96	-1,3	694	-14,3
Productions avicoles	1.361	-3,8	3.802	10,8
Lapins et gibier	393	1,1	1.522	4,8
Œufs (millions de pièces)	12.700	-1,6	1.835	5,0
Lait de vache (milliers d'hl) (3)	105.721	-1,0	7.347	0,6
Lait ovin-caprin (milliers d'hl.)	7.083	-0,7	851	0,0
Miel	11	8,9	39	5,2

(1) Poids vif pour la viande.

(2) Aux prix de base.

(3) Y compris les autres bovins.

*Production agricole aux prix de base dans les pays de l'Union européenne,
1999*

	Production finale		Consommations intermédiaires		Consommations intermédiaires Production finale (%)
	millions d'euros (1)	%	millions d'euros (1)	%	
Belgique	6.921	2,5	4.224	3,2	61,0
France	62.928	23,1	31.592	24,3	50,2
Allemagne	41.612	15,2	24.549	18,9	59,0
Italie	42.049	15,4	13.168	10,1	31,3
Luxembourg	251	0,1	129	0,1	51,4
Pays-Bas	18.457	6,7	9.997	7,7	54,2
Danemark	7.722	2,8	4.579	3,5	59,3
Irlande	5.469	2,0	2.973	2,3	54,4
Royaume-Uni	24.147	8,8	13.249	10,2	54,9
Grèce	11.285	4,1	2.880	2,2	25,5
Portugal	6.309	2,3	2.913	2,2	46,2
Espagne	33.344	12,2	11.398	8,8	34,2
Autriche	5.246	1,9	2.942	2,3	56,1
Finlande	3.533	1,3	2.429	1,9	68,7
Suède	4.385	1,6	2.941	2,3	67,1
UE	273.658	59,2	69.598	53,6	47,5

(*) 1 euro = 1936,27 lit.

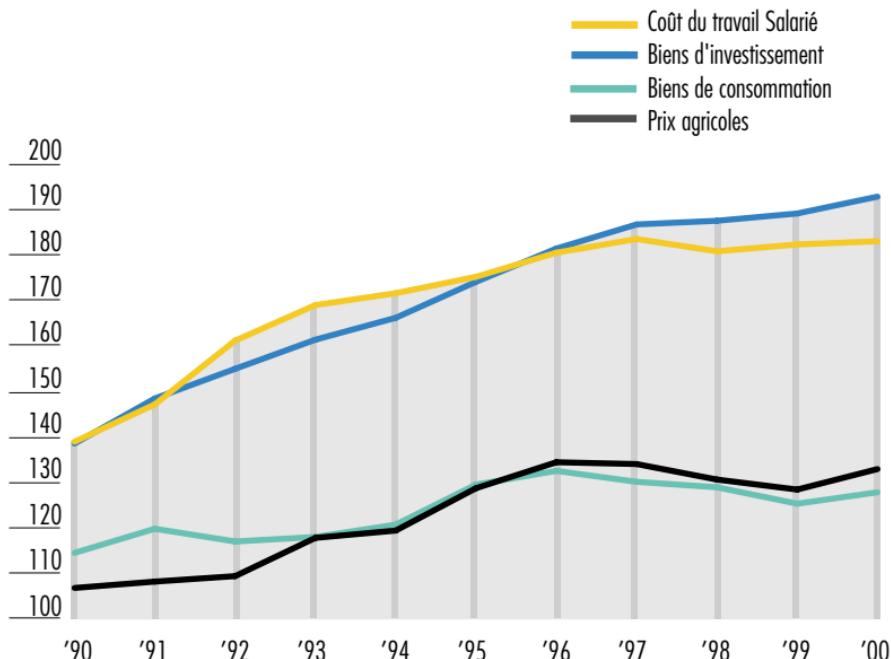
Prix et coûts

En 2000, le prix des biens achetés par les agriculteurs (consommations courantes) a augmenté en moyenne de 3,6%. Le prix de l'énergie (+17,1%), et des frais généraux (+6%) s'est particulièrement accru. Le prix des matériaux (+4,4%), de la manutention et des réparations (+4%), des animaux d'élevage (+4,2%), ont également augmenté. Le prix des graines et plantes est à la baisse (-5,8%), comme l'année précédente.

Le prix des biens d'investissement a augmenté en moyenne de 2%, et plus précisément de 1,5% pour les machines agricoles, et de 3,1% pour les travaux d'amendement des terres. Les coûts salariaux ont progressé de 0,4%, notamment après la hausse de 0,9% de la rémunération brute par personne.

Le prix des produits à la vente a augmenté de 2,1%, en moyenne, avec un maximum de 7,1% pour les

Index (base 100 en 1985)



productions animales. Les cultures maraîchères sont restées stables (+0,3%).

Parmi les produits issus d'élevage, c'est le prix du porc (+21,1%), celui de la viande de volaille (+11,8%), et des œufs (+20,2%) qui ont le plus augmenté. Ces secteurs ont subi les conséquences de maladies, comme c'est le cas de l'aviculture. Le prix des autres produits a peu augmenté ; +0,2% pour le veau, et +4,2% pour la viande bovine, tandis que le prix du

lait de vache a diminué (-0,9%). Le prix de la viande ovine a peu augmenté, mais celui du lait de chèvre a enregistré une hausse sensible (+6,5%).

Parmi les différentes cultures, le prix du blé tendre (+4,4%), et du blé dur (+3,8%) ont augmenté, tandis que celui du maïs a chuté de 5,9%, et celui du riz de 2,9%. Le prix des pommes de terre (-14,3%), des betteraves à sucre (-5,8%), des fruits frais (-5,3%), et des fruits à coque (-5,9%)

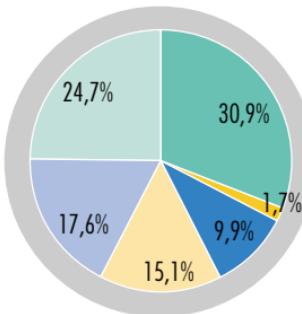
a aussi baissé. Le prix des légumes a légèrement augmenté (+1,4% en moyenne). Parmi les produits transformés, le prix du vin (-5%), et de l'huile d'olive (-6,4%) a sensiblement baissé. Le prix des graines oléagineuses a augmenté de 21,3%.

Le rapport entre l'indice des prix à la production, et celui des biens de consommation courante, permet de calculer les termes d'échange de l'agriculture. Ce ratio a baissé, passant de 97,5% en 1999, à 96% en 2000.

Production totale et revenu agricole

Les consommations intermédiaires (semences, engrains, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituent 31% de la production agricole totale, subventions d'exploitation et impôts indirects inclus. Les salaires représentent environ 15% du total. La rémunération du travail indépendant (cultivateurs, exploitants, et aide familiale), du capital, et de l'exploitation, nette d'amortissements (17,6%), atteint presque 25%. De plus, les subventions et aides accordées par l'Etat, l'administration centrale, les régions, et l'UE, représentent 9,9% du total, soit une part équivalente à celle de l'année dernière.

Composition du revenu agricole (en milliards de lit.), 2000 ()*



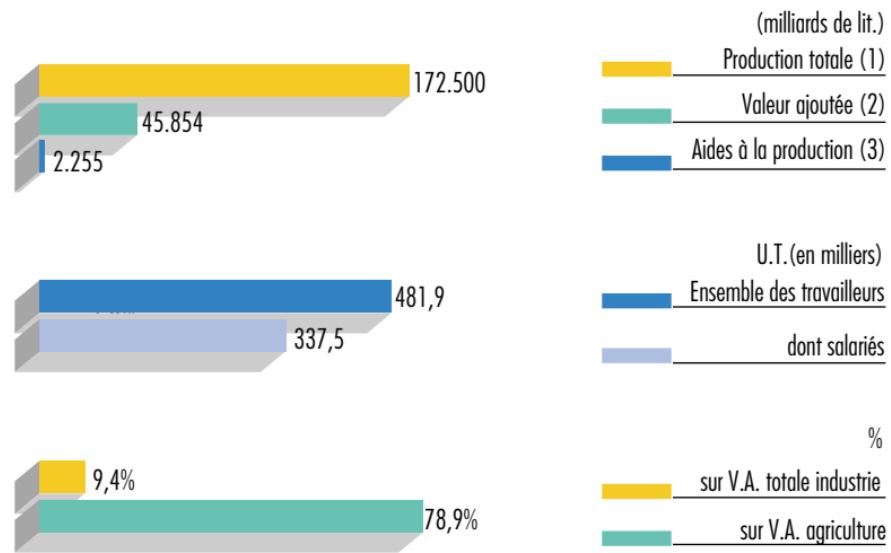
PRODUCTION TOTALE	89.212
Consommations intermédiaires	27.544
Impôts indirects sur la production	1.482
Aides à la production	8.828
Revenus du travail salarié	13.450
Amortissements	15.742
Revenus nets du travail indépendant, du capital, et de l'entreprise	22.166

(*) Y compris sylviculture et pêche.

Industrie alimentaire

En 2000, la production de l'industrie alimentaire et des boissons a augmenté (+2,3%), en raison de la hausse de la consommation et des exportations alimentaires. En revanche, l'industrie du tabac a chuté (-2,9%). La valeur ajoutée totale, aux prix de base, a presque atteint 46 000 milliards de lires, soit une hausse en valeur de 3,3% depuis 1999. En 2000, la VA de l'industrie alimentaire représentait 9,4% de la VA de l'industrie au sens strict (activités manufacturières et d'extraction), et 78,9% de la VA de l'agriculture. Plus de 13% du chiffre d'affaires provenait des exportations. Ce chiffre reste cependant inférieur aux performances des pays voisins (26% pour la France). Les secteurs suivants ont présenté une hausse en volume: fruits et légumes (+3,9%), et plus particulièrement jus de fruits et légumes (+9,9%), huiles et graisses (+8,2%), semoules de blé dur (+3,4%), riz transformé (+12,5%), glaces (+8,4%), produits homogénéisés

Industrie alimentaire : principaux agrégats macro-économiques, 2000



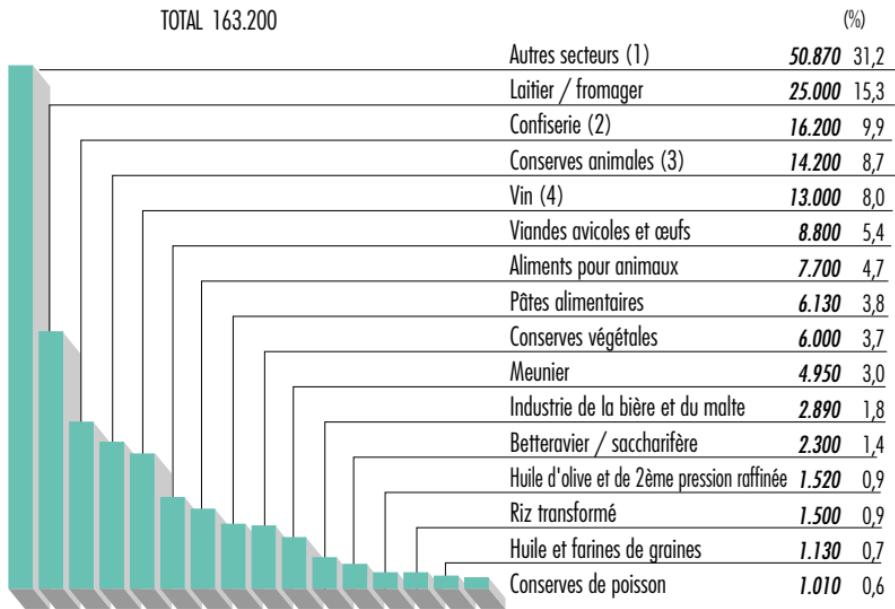
(1) Y compris boissons et tabac.

(2) Aux prix de base, c'est à dire subventions à la production incluses, et impôts sur les produits exclus (TVA, etc.).

(3) Total des subventions à la production et aux produits.

Source: estimations à partir des données Istat.

Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par secteur (milliard de lit), 2000



(1) Biscuiterie et pâtisseries industrielles, confiserie, chocolaterie, glaces, etc.

(2) Jambon, mortadelle, saucisses de Francfort, pieds de porc farcis, saucissons, saucisses, etc.

(3) Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs / producteurs).

(4) Eaux minérales, boissons gazeuses, café, etc.

et diététiques (+9,1%), plats cuisinés et divers (+8,1%). Les secteurs suivants ont en revanche diminué: sucre (-21,5%), industrie de la confiserie (-3,5%), condiments et épices (-6,9%), transformation et conservation du poisson (-5,9%), aliments pour animaux (-2,1%). L'appareil productif est composé d'environ 80 000 entreprises, dont 79% comptent moins de 10 employés.

En 2000, ce secteur comptabilisait environ 482 000 unités de travail, soit une hausse de 1,4% depuis 1999 ; cela représentait 9,2% du total de l'industrie, au sens strict. D'importants déséquilibres structurels persistent entre les régions: le Centre-Nord concentre 60% du total des exploitations, 72% des actifs, et 75% de la VA de l'industrie alimentaire italienne exprimée aux prix de base. Le développement des activités de transformation dans le Sud revêt donc une importance toute particulière. Au sein de l'UE, l'agroalimentaire est

* ISTAT, imprese attive al 31/12/97.

Production par secteurs en Italie

	Variation 2000/99 (%)
Travail du grain (1)	4,0
Pâtes alimentaires	1,4
Biscottes et panification	2,9
Travail des fruits et légumes (2)	3,9
Huiles et graisses végétales et animales	8,2
Abattage du bétail et travail de la viande	1,2
Fromager / fromager	2,4
Production de sucre	-21,5
Confiserie	-3,5
Produits homogénéisés et diététiques	9,1
Produits prêts à l'emploi et autres	8,1
Vin (4)	0,7
Bière	0,5
Eaux minérales et boissons sans alcool	6,2
Aliments pour animaux	-2,1
TOTAL	2,3

(1) Y compris semoules de grain dur et produits amylocés.

(2) Y compris jus de fruits et légumes (var. 9,9%).

(3) Y compris fabrication de glaces (var. 8,4%).

(4) De raisin non auto-produit.

L'industrie alimentaire dans l'Union européenne: principaux agrégats macro-économiques, 1999 ()*

	Valeur absolue (**)	% depuis 1998
Valeur ajoutée au coût des facteurs	121.458	0,1
Production	532.049	1,7
Prix (base 100 en 1995)	101,7	-1,0
Exportations hors UE 15	36.439	-4,2
Importations hors UE 15	31.570	-1,2
Travailleurs (en milliers)	2.668,6	1,1

(*) Y compris boissons et tabac.

(**) Agrégats monétaires en millions d'euros (1 euro = 1936,27 lit.). Production et valeurs à prix constants.

Source: EUROSTAT.

un des secteurs de pointe, en termes d'emploi et de VA. Plus de 80% de la VA de l'industrie alimentaire de l'UE est concentrée en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, et aux Pays-Bas. Entre 1999 et 2000, la production a augmenté en Italie, en Allemagne (+2,9%), au Danemark (+3,3%), et aux Pays-Bas (+2,5%), tandis qu'elle a diminué en France (-0,4%), en Espagne (-0,8%), et au Royaume-Uni (-1,2%). En 1999, la production alimentaire représentait 13,7% du total de l'industrie manufacturière au sein de l'UE. Ce sont les secteurs laitiers, fromagers, et celui de la transformation des fruits et légumes qui ont le plus contribué à la production alimentaire, dans une proportion de 13% chacun.

Distribution

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, ainsi que l'Observatoire national du commerce, ont approfondi leurs enquêtes sur les petites entreprises du secteur de la distribution. Ils tiennent maintenant compte des entreprises en exercice et des activités principales (total natio-

nal d'environ 721 000 entreprises) ou secondaires (environ 137 000 entreprises).

Au 31 décembre 2000, environ 196 000 entreprises exerçaient une activité principale au sein du secteur alimentaire, soit 27,2% du total. Dans le Sud, cette part atteint 31%. Parmi les

entreprises du secteur alimentaire, 13% sont spécialisés dans la commercialisation des fruits et légumes, 21% dans la viande, 7% dans le pain, la pâtisserie et les confiseries, 3% dans le vin, les huiles et boissons et 14% dans d'autres activités alimentaires. Plus de 38% de ces entreprises ne

Esercizi commerciali alimentari, 2000 ()*

	Nord		Centre		Sud		Italie	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Fruits et légumes	9.581	13,3	5.381	15,5	9.540	10,7	24.502	12,5
Viande et produits à base de viande	12.720	17,7	7.217	20,8	21.798	24,4	41.735	21,3
Poissons et produits de la pêche	1.569	2,2	1.416	4,1	4.845	5,4	7.830	4,0
Pain et pâtisserie	6.442	9,0	2.102	6,1	5.207	5,8	13.751	7,0
Vins, huiles et boissons	2.278	3,2	992	2,9	1.864	2,1	5.134	2,6
Autres aliments	10.310	14,4	4.180	12,1	13.361	14,9	27.851	14,2
Commerce alimentaires non spécialisés	28.908	40,2	13.352	38,5	32.871	36,7	75.131	38,4
TOTAL	71.808	100,0	34.640	100,0	89.486	100,0	195.934	100,0
% du total des exercices	24,8		24,5		30,8		27,2	
DENSITÉ (1)	360		323		233		295	

(*) sièges et unités locales

(1) Habitants/commerce alimentaire

Source: Observatoire National du Commerce

sont pas spécialisées. 1 550 exploitations agricoles, 15 000 industries alimentaires, et 23 000 structures (hôtels et restaurants), soit 29% du total, ont exercé des activités commerciales secondaires. Entre 1999 et 2000, les ventes alimentaires au détail ont augmenté en volume, de manière différenciée selon les régions: +1,7% dans le Nord-Est, +1,1% dans

le Nord-Ouest, +1,9% dans le Centre et +0,8% dans le Sud. Les petites entreprises traditionnelles n'ont pas évolué de la même manière que la grande distribution: Tandis que les ventes des premières sont restées stables, sauf dans le Nord-Est (+1,5%), la grande distribution a augmenté dans le Centre (+5,3%), et le Sud (+4,2%).

La grande distribution

Au 1er janvier 2000, on comptait 6 206 supermarchés, contre 5 892 l'année précédente. Cette augmentation (+5,1%) s'accentue dans le Centre (+8,2%) et dans le Sud (+6,3%). La superficie totale de vente a progressé. Elle a dépassé 5,3 millions de m² (+2%), avec un total de plus de 115

Grande distribution des produits alimentaires par zone géographique (*)

Zone Géographique	Unités de production	Var.% 2000/99	Superficie de vente (m ²) (1)	Var. % 2000/99	actifs (1)	Var. % 2000/99	Nombre d'unités pour 100.000 habitants	Sup. de vente m ² /1.000 habitants
Nord	3.528	5,1	4.217.559	7,6	100.855	7,7	13,6	163,1
Centre	1.327	7,9	1.411.952	9,3	37.609	21,7	11,9	126,8
Sud	1.655	6,3	1.494.308	10,3	28.221	15,0	7,9	71,6
TOTAL	6.510	6,0	7.123.819	8,5	166.685	11,8	11,2	123,1

(*) Supermarchés indépendants, secteurs alimentaires de grands magasins et hypermarchés. Chiffres au 1er janvier 2000.

(1) Superficies et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Source: calculs à partir des chiffres du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, et de l'Observatoire du Commerce.

* Calculs réalisés par l'Irs à partir des données
de l'ISTAT, l'Iri et Infoscan

000 employés (+5,4%). Le nombre d'hypermarchés a augmenté. On en compte 304 (+21,1%), pour une superficie totale de vente de presque 1,8 millions de m² (+33,6%), et environ 52 000 employés (+29,1%).

Entre 1999 et 2000, les ventes des supermarchés ont augmenté de 4,8% en valeur, celles des hypermarchés – secteur alimentaire – de 3,8% et celles des discounts de 5,4%, tandis que celles des entreprises alimentaires tradition-

nelles n'ont progressé que de 1,8%. Le chiffre d'affaires de la grande distribution alimentaire est en hausse (estimations Information Resources). Il atteint 60% du total des ventes fixes au détail.

Consommations alimentaires

En 2000, les ménages italiens ont dépensé environ 211 000 milliards de lires en alimentation et boissons, soit une hausse de 3,1% en valeur, et de 1,3% en volume. En 2000, la tendance a donc été à la reprise. La consom-

mation des catégories suivantes a augmenté: produits diététiques et autres produits alimentaires (+7,9%), eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits ou de légumes (+5%), confiseries (+3,3%),

lait et fromage (+3%), poisson (+2,6%), pain et produits à base de céréales (+2,3%) et fruits (+1,7%). La consommation d'huiles et de graisses (-5,2%), de vin et de boissons alcoolisées (-1,6%) a diminué. La consommation de légumes (-0,7%), de café, de thé et cacao (-0,5%) et de viande (-0,1%) a peu évolué.

Les consommations alimentaires ne représentent plus que 15,3% de la consommation totale des ménages. En 1999, elles atteignaient 15,8%, contre 20,5% dix ans plus tôt. D'après l'ISTAT, les services de restauration (cantine, restaurants et restauration rapide) ont vendu pour 95 000 milliards de lires environ en 2000, soit une hausse de 10,6% en valeur et de 7,5% en volume depuis 1999. Entre 1990 et 2000, la part de cette catégorie dans le total des consommations alimentaires est passé de 32 à 45%. Cette évolution traduit le changement d'habitudes des

Structure des consommations alimentaires, 2000

Produits	% de la dépense alimentaire	Taux annuel moyen de variation 1999/92 (en %)	
		Quantité	Prix
Viande	22,6	-1,2	2,2
Pain et dérivés de céréales	16,8	0,7	2,4
Lait, fromages, et œufs	13,8	-0,1	3,1
Légumes et pommes de terre	10,8	1,0	2,2
Poisson	6,8	0,9	2,4
Sucre et pâtisserie (1)	6,7	1,7	3,6
Fruits	6,3	0,3	0,8
Eaux minérales et autres boissons (3)	5,0	2,3	1,8
Vin et boissons alcoolisées	4,8	-3,4	4,1
Huiles et graisses	4,7	-2,0	3,3
Café, thé et cacao	1,5	-1,8	3,3
Autres aliments (2)	0,3	-0,2	2,4
TOTAL	100	-0,12	2,49

(1) Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisseries.

(2) Produits diététiques, produits pour enfants, épices, etc.

(3) Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

Consommations alimentaires dans l'UE (en Kg par habitant)

Produits	France	Allemagne	Italie	Royaume Uni	Grèce	Espagne	Autriche	UE
Céréales et dérivés (1)	75,2	76,2	124,2	87,1	152,4	70,2	75,2	86,3
Riz	5,1	3,8	6,5	4,1	5,6	6,9	4,1	4,9
Pommes de terre	53,7	70,6	41,9	97,3	97,3	86,9	55,1	73,3
Légumes	n.d.	88,8	202,5	n.d.	n.d.	172,6	93,6	n.d.
Fruits et agrumes	n.d.	100,7	126,8	n.d.	n.d.	107,5	88,0	n.d.
Lait (2)	97,6	91,2	71,8	128,4	67,2	n.d.	98,7	n.d.
Fromages (3)	23,7	19,3	18,7	8,9	23,0	8,1	16,4	n.d.
Œufs (4)	15,6	13,7	11,8	10,1	10,6	13,3	13,5	12,5
Beurre	8,4	6,7	2,5	2,6	0,7	1,0	5,0	n.d.
Total des viandes	108,0	91,2	88,5	77,6	n.d.	n.d.	98,7	n.d.
Dont bovine	27,0	15,6	24,7	17,2	n.d.	n.d.	19,3	n.d.
Dont porcine	37,2	56,8	35,1	23,0	n.d.	n.d.	57,8	n.d.
Huiles et graisses végétales	14,8	21,2	26,6	n.d.	43,8	28,3	11,1	n.d.
Sucre (5)	33,6	32,6	25,4	36,0	30,2	29,5	40,3	32,7
Vin (6)	57,4	23,5	55,0	15,8	26,1	36,9	31,8	34,3

(*) Les chiffres sont de 1998/99 pour les produits végétaux, et de 1998 pour les produits animaux.

(1) En équivalent farine.

(2) Y compris les autres produits frais ; Chiffres de 1997 pour l'Italie et de 1996/97 pour la Grèce.

(3) Chiffres de 1997 pour l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

(4) Année 1999.

(5) Équivalent sucre blanc

(6) Litres par habitant, année 1999/00.

consommateurs. En terme de dépense, les catégories les plus importantes sont: la viande (47 700 milliards de lires), le pain et les dérivés de céréales (35 400 milliards), le lait, le fromage et les œufs (29 100 milliards). Depuis 1992 (première année où le SEC95 fournissait des données ventilées), l'importance du vin, des autres boissons alcoolisées, des huiles et graisses, et de la viande, a diminué, contrairement aux eaux minérales et autres boissons, au sucre et confiseries, aux légumes et au poisson.

Il convient de souligner que la consommation de légumes, de fruits, d'agrumes et de céréales est particulièrement élevée en Italie.

Commerce extérieur

En 2000, le déficit commercial du secteur agro-industriel s'élevait à 18 000 milliards de lires environ. Il s'est donc détérioré depuis 1999. En effet, les importations (+10%), ont augmenté plus rapidement que les exportations (+8%). Cette évolution a réduit le degré de couverture commerciale d'environ un point et demi de pourcentage, et a mis fin aux résultats positifs de l'année précédente.

L'Italie réalise 67% de ses échanges commerciaux et agroalimentaires au sein de l'UE, soit une diminution de deux points de pourcentage depuis l'année dernière. La France et l'Allemagne sont les deux principaux partenaires commerciaux de l'Italie, tant en termes d'importations que d'exportations. Parmi les autres pays, les Etats-Unis et la Suisse offrent des débouchés commerciaux importants aux produits italiens. Les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine sont les principaux partenaires commerciaux de l'Italie.

Balance de l'industrie et du système agro-alimentaires (*)

	1990	1999	2000
Agégats macro-économiques			
Total de la production agro-industrielle	98.241	129.040	131.471
Importations	31.554	45.469	50.217
Exportations	13.620	29.653	31.990
Solde	-17.934	-15.816	-18.227
Volume de commerce	45.174	75.122	82.207
Consommation apparente	116.175	144.856	149.698
Indicateurs (%)			
Degré d'autosuffisance	84,6	89,1	87,8
Propension à importer	27,2	31,4	33,5
Propension à exporter	13,9	23,0	24,3
Degré de couverture commerciale	43,2	65,2	63,7

(*) en milliards de lit. courantes, les données concernant la production et le commerce comprennent le poste " tabac transformé ".

(1) PBV de l'agriculture, la sylviculture, la pêche, et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base (voir le glossaire).

(2) Total des exportations et importations.

(3) Production de l'industrie agro-alimentaire, plus les importations, moins les exportations.

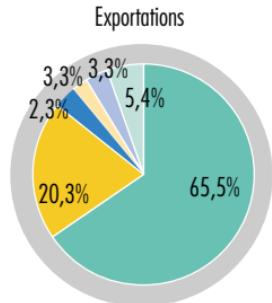
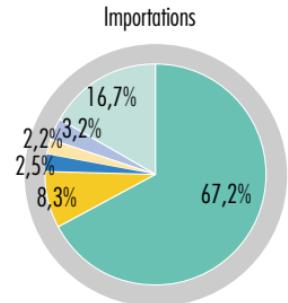
(4) Rapport entre production et consommation.

(5) Rapport entre importations et consommation.

(6) Rapport entre exportations et production.

(7) Rapport entre exportations et importations.

Répartition du commerce agro-alimentaire italien par région (en milliards de lit), 2000 ()*



	TOTAL	47.789
UE	32.111	
Autres pays développés	3.948	
PECO	1.172	
(1) Autres pays d'Europe Orientale	1.057	
(2) Pays du Tiers-Monde	1.514	
Reste du Monde	7.987	

	TOTAL	31.975
UE	20.929	
Autres pays développés	6.480	
PECO	1.041	
(1) Autres pays d'Europe Orientale	733	
(2) Pays du Tiers-Monde	1.071	
Reste du Monde	1.721	

(*) Le poste "tabac transformé" non compris.

(1) Y compris la Russie, les autres pays de la CE, les pays de l'ex-Yougoslavie et l'Albanie.

(2) Pays méditerranéens hors UE (Europe, Afrique et Asie).

Commerce extérieur des principaux secteurs agro-alimentaires (en milliards de lit.), 2000

	Importations	Exportations	SN (%)		Importations	Exportations	SN (%)
Céréales	2.520	165	-87,7	Dérivés de céréales	862	4.536	68,1
Légumes frais	896	1.352	20,3	dont les pâtes alimentaires	18	2.105	98,3
Légumes secs	178	42	-44,6	Sucre et pâtisserie	1.299	1.158	-5,8
Fruits frais	1.479	3.166	36,3	Viande fraîche et surgelée	6.236	1.018	-71,9
Agrumes	290	222	-13,3	Viande préparée	272	1.119	60,9
Fibres textiles brutes	965	27	-94,6	Poisson travaillé et conservé	3.942	442	-79,8
Graines et fruits oléagineux	518	18	-93,2	Légumes transformés	1.062	1.856	27,2
Café, thé et épices	1.605	79	-90,7	Fruits transformés	723	1.392	31,6
Fleurs et plantes ornementales	711	690	-1,5	Produits laitiers et fromagers	5.172	2.107	-42,1
Tabac brut	258	369	17,7	dont le lait	1.433	15	-98,0
Animaux vivants à usage alimentaire	2.872	79	-94,7	dont le fromage	2.139	1.663	-12,5
dont les bovins	2.143	56	-94,9	Huiles et graisses	2.517	2.028	-10,7
Autres produits d'élevage	1.446	50	-91,1	Tourfeaux, farine de graines oléagineuses	1.726	404	-62,1
Produits de la sylviculture	1.657	387	-62,2	Boissons	1.782	6.286	55,8
Produits de la chasse et de la pêche	1.451	345	-61,6	dont le vin	387	4.649	84,6
Autres produits	254	187	-15,4	Autres produits de l'industrie alimentaire	4.470	2.229	-33,5
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	17.728	7.402	-41,1	Total de l'industrie alimentaire	30.062	24.573	-10,0
				TOTAL BALANCE AGRO-ALIMENTAIRE	47.789	31.976	-19,8
				TABAC TRANSFORMÉ	2.428	14	-98,9
				TOTAL AGRO-INDUSTRIEL	50.217	31.990	-22,2

(*) Sn = solde normalisé (voir le glossaire).

(1) Frais et conservé.

Les échanges de produits agroalimentaires avec l'extérieur (en milliards de lit.), 2000

	Secteur primaire		Industrie alimentaire		Total	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation	Importation	Exportation
Piémont	2.917,7	355,9	1.775,2	3.633,8	4.692,9	3.989,7
Val d'Aoste	19,3	0,2	34,4	13,1	53,7	13,3
Ligurie	896,5	609,8	1.144,7	400,5	2.041,2	1.010,3
Lombardie	3.303,5	517,3	8.054,3	4.452,2	11.357,8	4.969,5
Trentin	297,8	505,6	1.039,9	1.172,9	1.337,7	1.678,5
Vénétie	2.734,6	803,8	4.122,9	3.156,8	6.857,5	3.960,6
Frioul V.J.	634,5	152,7	457,4	746,7	1.091,9	899,4
Emilie Romagne	1.710,7	1.153,8	4.531,5	3.956,0	6.242,2	5.109,8
Marches	345,2	75,6	308,1	172,6	653,3	248,2
Toscane	709,9	398,4	2.436,5	1.869,3	3.146,4	2.267,7
Ombrie	206,1	122,0	311,9	343,4	518,0	465,4
Latium	893,6	239,9	2.155,0	536,8	3.048,6	776,7
Campanie	970,0	435,1	1.511,6	2.156,6	2.481,6	2.591,7
Abruzzes	308,3	72,7	361,8	441,3	670,1	514,0
Molise	18,8	3,1	85,7	78,1	104,5	81,2
Pouilles	658,6	1.075,9	793,2	708,9	1.451,8	1.784,8
Basilique	55,5	60,9	35,5	39,5	91,0	100,4
Calabre	181,9	86,9	217,9	89,8	399,8	176,7
Sicile	399,5	588,0	635,7	581,7	1.035,2	1.169,7
Sardaigne	234,4	25,5	191,6	281,1	426,0	306,6
ITALIE	17.501,6	7.285,0	30.205,2	24.835,7	47.706,8	32.120,7

paux fournisseurs de l'Italie. L'Espagne est un autre partenaire commercial important. Sa part en tant que fournisseur a augmenté d'un point de pourcentage depuis l'année dernière.

35% des importations et 23% des exportations agroalimentaires relèvent du secteur primaire. Pour cette composante, le solde des échanges s'est détérioré; le déficit a augmenté. Le solde normalisé a donc atteint 41%. Parmi les produits importés dans le secteur primaire, les céréales, et les animaux vivants confirment leur importance, tandis que les fruits et légumes frais dominent les exportations, avec 61% du total. Les exportations de l'industrie de transformation ont augmenté de 8% depuis 1999, alors que les importations ont augmenté davantage. Le solde passif a donc progressé de presque 1 500 milliards de lires. Parmi les produits importés dans l'industrie alimentaire,

la viande, le lait, le fromage, et les produits transformés de la pêche, sont les plus importants. Pour les exportations, il s'agit des produits du "made in Italy", des dérivés de céréales, du vin, et des fruits et légumes transformés. Les produits transformés occupent d'ailleurs une

place de plus en plus importante dans les échanges agroalimentaires et l'activité de transformation réalisée en Italie est reconnue dans le monde entier.

En Italie, quatre régions du Nord contrôlent les échanges agroalimentaires: la Lombardie, la Vénétie,

l'Emilie-Romagne, et le Piémont. Loin derrière, suivent la Toscane, le Latium, et la Campanie. Il convient de préciser que le poids des régions varie selon que l'on considère les produits du secteur primaire ou les produits transformés.



STRUCTURES AGRICOLES

Cinquième Recensement Général de l'Agriculture

Italie

On compte 2 611 580 exploitations agricoles, forestières et d'élevage en Italie, soit 411 764 de moins (-13,6%) qu'en 1990 (3 023 344 exploitations agricoles).

L'arboriculture (vignes, oliviers, arbres fruitiers, etc.) est la culture la plus répandue en Italie. Elle est présente dans 71,9% des exploitations avec SAU, tandis que 50,3% des exploitations pratiquent les cultures annuelles. Concernant les cultures fourragères, 13% des exploitations avec SAU disposent de prairies permanentes et 9% de pâturages. Depuis 1990, 410 548 exploitations avec SAU ont disparu. Tous les domaines d'activité ont été touchés dans des proportions différentes: cultures annuelles (-25,9%), arboriculture (-11,1%), prairies permanentes (-23,1%), pâturages (-22,7%). La vigne est présente dans 41,6% des exploitations qui pratiquent l'arbori-

culture et dans 29,9% de celles dotées de SAU, soit une baisse de 35,2% depuis 1990. Parmi les terrains autres que SAU, les surfaces boisées sont présentes dans 22,9% des exploitations avec SAU. Par conséquent, le nombre d'exploitations forestières a chuté de 23%. 25% des exploitations, contre 34% en 1990, disposent d'élevages (640 454 exploitations). Parmi les principales espèces de bétail du pays, les élevages de porcs ont enregistré la baisse la plus importante (présents dans 28% des exploitations en 2000, contre 34% en 1990), suivis par les bovins et autres bovins, élevés dans 27% des exploitations orientées vers l'élevage, contre 31% en 1990.

Italie

Exploitations	Variation
(Nombre)	2000/1990
	Absolue En %

Total des exploitations	2.611.580	-411.764	-13,6
Cultures annuelles	1.289.065	-450.553	-25,9
Cultures pérennes	1.844.117	-274.095	-12,9
vigne	767.763	-417.098	-35,2
Prairies permanentes	332.249	-99.542	-23,1
Pâturages	241.892	-70.836	-22,7

SAU	2.564.979	-410.548	-13,8
-----	-----------	----------	-------

Surfaces boisées	597.427	-179.495	-23,1
------------------	---------	----------	-------

SUPERFICIE TOTAL	2.610.218	-407.535	-13,5
------------------	-----------	----------	-------

Total des élevages	640.454	-402.150	-38,6
Bovins et/ou d'autres bovins	170.672	-148.894	-46,6
Ovins et/ou caprins	117.022	-96.670	-45,2
Equins	45.292	-26.901	-37,3
De porcs	182.322	-175.059	-49,0

* Les données disponibles permettent uniquement d'effectuer des comparaisons dans le temps, en termes de nombre d'exploitations agricoles et d'importance des élevages présents.

Nord-Ouest de l'Italie

Avec un total de 248 519 exploitations agricoles, les régions du Nord-Ouest (Piémont, Val-d'Aoste, Lombardie, et Ligurie) présentent la baisse la plus importante (-39,1%): le nombre d'exploitations avec pâturages a presque été divisé par deux, celles avec prairies permanentes sont passées de 167 196 à 94 862 (-43,3%), tandis que les exploitations de cultures annuelles ont chuté de 42% en dix ans (on en comptait 133 332 en 2000). De même, en 10 ans, 41% des exploitations ont abandonné les cultures ligneuses agricoles, et notamment la viticulture (-48,5%) qui n'était plus pratiquée que dans 69 734 exploitations en 2000. Cependant, en valeur absolue, ce sont les exploitations forestières qui présentent la baisse la plus significative. Elles sont passées du nombre de

220 610 à 120 478 (-45,4%).

A la date du recensement, environ 57% des exploitations avaient cessé toute activité d'élevage. En effet, en 2000, seules 83 706 exploitations pratiquaient l'élevage, contre 194 310 en 1990. L'abandon des productions animales a concerné en premier lieu le secteur porcin où les exploitations concernées sont passées de 25 817 à 10 729 (-58,4%), puis les élevages ovins et/ou caprins. En 2000, ces derniers n'étaient plus présents que dans 12 386 exploitations (-48,3%). Les élevages bovins et/ou d'autres bovins, présents dans 40 599 exploitations (un peu moins de la moitié des exploitations orientées vers l'élevage) ont diminué de 47% depuis 1990.

Nord-Ouest de l'Italie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	248.519	-159.378	-39,1
Cultures annuelles	133.332	-97.000	-42,1
Cultures pérennes	116.755	-81.328	-41,1
Vigne	69.734	-65.554	-48,5
Prairies permanentes	94.862	-72.334	-43,3
Pâturages	18.118	-18.377	-50,4
SAU	237.006	-151.109	-38,9
Surfaces boisées	120.478	-100.132	-45,4
SUPERFICIE TOTAL	248.308	-158.789	-39,0
Total des élevages	83.706	-110.604	-56,9
Bovins et/ou d'autres bovins	40.599	-35.585	-46,7
Ovins et/ou caprins	12.386	-11.586	-48,3
Equins	7.697	-4.214	-35,4
De porcs	10.729	-15.088	-58,4

Nord-Est de l'Italie

Dans les régions du Nord-Est (Vénétie, Trentin-Haut-Adige, Frioul-Vénétie-Julienne, et Emilie-Romagne), la baisse totale du nombre d'exploitations (-20,2%) est comparable à celle des autres régions du Nord, même si elle est plus faible. Dans 96,6% des cas, il s'agit d'exploitations avec SAU. Parmi ces dernières, 249 935 exploitations (65%) pratiquent les cultures annuelles, soit une baisse de 27,2% depuis 1990. 192 239 exploitations pratiquent les cultures pérennes, soit une baisse semblable à la précédente (-27,4%). La réduction des exploitations viticoles, qui sont passées de 220 676 à 147 877, explique en grande partie cette dernière baisse. En 1990, la

vigne était présente dans environ 85% des exploitations avec cultures ligneuses agricoles, contre 77% en 2000. Les cultures fourragères permanentes, et notamment les superficies de pâturage (-23,5%), ont également baissé.

L'activité de production qui a le plus diminué est l'élevage. En effet, de 1990 à 2000, le secteur a baissé, aussi bien en valeur absolue (-96 954 exploitations, soit -37,7%), que relative, passant de 52% du total des exploitations en 1990, à 40% en 2000. Les élevages, qui ont le plus diminué sont les élevages de porcs (-54,3%) et de bovins et/ou d'autres bovins (-47,5%).

Nord-Est de l'Italie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	396.736	-100.265	-20,2
Cultures annuelles	249.935	-93.496	-27,2
Cultures pérennes	192.239	-72.439	-27,4
vigne	147.877	-72.522	-32,9
Prairies permanentes	112.126	-24.564	-18,0
Pâturages	18.387	-5.634	-23,5
SAU	383.152	-100.689	-20,8
Surfaces boisées	123.904	-30.582	-19,8
SUPERFICIE TOTAL	396.462	-99.153	-20,0
Total des élevages	160.517	-96.954	-37,7
Bovins et/ou d'autres bovins	47.462	-42.877	-47,5
Ovins et/ou caprins	10.603	-3.939	-27,1
Equins	9.400	-2.210	-19,0
De porcs	22.881	-27.185	-54,3

Centre de l'Italie

Le centre de l'Italie (Toscane, Ombrie, Marches et Latium) a présenté une baisse semblable à celle des régions du Nord, quoique bien moins importante. En 2000, il comptait 481 890 exploitations, soit une baisse de 8,6%. Les exploitations avec SAU sont au nombre de 473 782 (-9%) et se consacrent le plus souvent aux cultures ligneuses agricoles et aux cultures annuelles. Plus précisément, 239 909 exploitations (51% des exploitations avec SAU contre 61% en 1990) pratiquent les cultures annuelles et 357 058 exploitations, les cultures ligneuses agricoles. La situation de ces dernières est restée inchangée au cours des dix dernières années ; elles sont toujours présentes dans 75%

des exploitations avec SAU. Parmi les cultures pérennes, la viticulture a considérablement diminué. Elle est présente dans 169 159 exploitations, soit 92 569 de moins qu'en 1990 (-35,4%). Elle n'est par conséquent plus présente que dans 47% des exploitations avec cultures pérennes contre 66% en 1990.

Le nombre d'exploitations orientées vers l'élevage a considérablement évolué, passant de 254 896 en 1990, à 173 864 en 2000 (-31,8%). Cette tendance à la baisse a particulièrement touché les éleveurs de porcs (-53,3%), de bovins et/ou d'autres bovins (-49%), mais aussi d'ovins/caprins (-46,1%). Ces derniers n'étaient plus présents que dans 26% des exploitations d'élevage en 2000, contre 38% en 1990.

Centre de l'Italie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	481.890	-45.503	-8,6
Cultures annuelles	239.909	-79.361	-24,9
Cultures pérennes	357.058	-44.253	-11,0
vigne	169.159	-92.569	-35,4
Prairies permanentes	87.463	14.153	19,3
Pâturages	49.851	-8.284	-14,2
SAU	473.782	-46.836	-9,0
Surfaces boisées	152.425	-12.891	-7,8
SUPERFICIE TOTAL	481.547	-45.224	-8,6
Total des élevages	173.864	-81.032	-31,8
Bovins et/ou d'autres bovins	24.669	-23.685	-49,0
Ovins et/ou caprins	28.109	-24.037	-46,1
Équins	12.224	-5.231	-30,0
De porcs	44.745	-51.030	-53,3

L'Italie du Sud

C'est la plus grande division territoriale, tant par le nombre de régions (Abruzzes, Molise, Campanie, Pouilles, Basilique, et Calabre), que d'exploitations agricoles qu'elle regroupe. En effet, en 2000, elle rassemblait 1 004 224 exploitations agricoles (38,4% du total national), soit 64 754 de moins qu'en 1990 (-6,1%). Presque toutes ces exploitations disposent de SAU (99,2%) qui sert le plus souvent aux cultures ligneuses agricoles et aux cultures annuelles. L'arboriculture qui a très peu diminué depuis 1990 (-5,7%), est pratiquée dans 81% des exploitations avec SAU. En revanche, les cultures annuelles présentent une baisse plus importante (-22,6%) et sont présentes dans 46% des exploitations avec SAU. En 2000, la part des exploitations avec des cultures ligneuses agricoles avait donc augmenté. Parmi ces dernières, la viticulture a considérablement diminué (-32,3%). Les surfaces

boisées, présentes dans 156 373 exploitations (15,5% du total) sont également moins répandues (-16,2%). Dans le Sud, tandis que la baisse des exploitations pratiquant la culture est faible, l'élevage est l'objet d'un vaste processus d'abandon et/ou de restructuration. Par conséquent, le nombre d'éleveurs a presque été divisé par deux, surtout pour les ruminants, bovins et/ou autres bovins, et ovins et/ou caprins. Ces derniers ont connu des baisses respectives de 46,3 et 49,6% depuis 1990. En fait, le nombre d'exploitations orientées vers l'élevage qui pratiquent l'élevage de bovins et/ou d'autres bovins, est passé de 28 à 23%. Pour les ovins/caprins, ce chiffre est passé de 32 à 24%. Les exploitations qui élèvent des porcs ont connu une réduction semblable. Elles ont baissé de 44,1% depuis 1990.

L'Italie du Sud

Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990		
	Absolue	En %	
Total des exploitations	1.004.224	-64.754	-6,1
Cultures annuelles	457.358	-133.925	-22,6
Cultures pérennes	808.558	-48.650	-5,7
vigne	262.320	-125.362	-32,3
Prairies permanentes	28.864	-12.985	-31,0
Pâturages	79.658	-22.314	-21,9
SAU	996.054	-68.238	-6,4
Surfaces boisées	156.373	-30.243	-16,2
SUPERFICIE TOTAL	1.004.020	-64.275	-6,0
Total des élevages	179.033	-90.161	-33,5
Bovins et/ou d'autres bovins	40.715	-35.142	-46,3
Ovins et/ou caprins	43.670	-43.016	-49,6
Equins	9.396	-9.861	-51,2
De porcs	89.636	-70.824	-44,1

L'Italie insulaire

Si l'on considère les deux îles (Sicile et Sardaigne) dans leur ensemble, elles présentent une situation semblable à celle de l'Italie du Sud. Le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 8%. Cette baisse est principalement due à la réduction des exploitations qui pratiquent les cultures annuelles (-18,3%) et les cultures ligneuses agricoles (-6,9%). Parmi ces dernières, les exploitations qui pratiquent la viticulture ont particulièrement diminué (-34%).

16 227 exploitations agro-pastorales, et notamment celles qui disposent de pâturages, ont disparu en dix ans (-17,6%).

En ce qui concerne les élevages, les régions insulaires suivent la tendance générale des autres régions du Sud. La baisse varie entre 43,3% pour les élevages de porcs et 38,8% pour les élevages ovins et/ou caprins. Enfin, il convient de noter la forte diminution des élevages de chevaux qui sont passés de 11 960 à 6 575 (-45%).

L'Italie Insulaire

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	480.211	-41.864	-8,0
Cultures annuelles	208.531	-46.771	-18,3
Cultures pérennes	369.507	-27.425	-6,9
vigne	118.673	-61.091	-34,0
Prairies permanentes	8.934	-3.812	-29,9
Pâturages	75.878	-16.227	-17,6
SAU	476.768	-41.893	-8,1
Surfaces boisées	44.247	-5.647	-11,3
SUPERFICIE TOTAL	479.881	-40.094	-7,7
Total des élevages	43.334	-23.399	-35,1
Bovins et/ou d'autres bovins	17.227	-11.605	-40,3
Ovins et/ou caprins	22.254	-14.092	-38,8
Équins	6.575	-5.385	-45,0
De porcs	14.331	-10.932	-43,3

Les Régions

Piémont

C'est dans le Piémont que le nombre d'exploitations agricoles, forestières et d'élevage a le plus diminué en valeur absolue (-37,2%). En 2000, on en comptait 121 937. Depuis 1990, 42% des exploitations ont délaissé les cultures annuelles, 40%, les cultures ligneuses agricoles, et 41%, les prairies permanentes. La viticulture a particulièrement souffert de cette tendance à la baisse ; 43% des exploitations l'ont abandonnée. Les exploitations forestières sont passées de 114 234 à 69 410 (-37,6%). Parmi les exploitations qui ont disparu, plus des trois quarts pratiquaient également l'élevage. Il s'agissait souvent d'élevages de petits animaux (volaille, lapin, etc.). Parmi les 54 268 exploitations qui ont cessé toute activité d'élevage, moins d'un tiers élevaient des bovins et/ou des autres bovins (-48,5%). Les exploitations qui élèvent des ovins/caprins

Piémont

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
		Absolue	En %
Total des exploitations	121.937	-72.141	-37,2
Cultures annuelles	65.190	-47.501	-42,2
Cultures pérennes	59.712	-40.285	-40,3
vigne	39.681	-29.863	-42,9
Prairies permanentes	50.664	-35.266	-41,0
Pâturages	7.111	-6.927	-49,3
SAU	113.939	-68.724	-37,6
Surfaces boisées	69.410	-44.824	-39,2
SUPERFICIE TOTAL	121.838	-72.063	-37,2
Total des élevages	36.753	-54.268	-59,6
Bovins et/ou d'autres bovins	18.096	-17.030	-48,5
Ovins et/ou caprins	4.721	-4.982	-51,3
Équins	2.575	-1.361	-34,6
De porcs	3.212	-5.604	-63,6

(-51,3%), et des porcs (-63,6%), ont considérablement diminué.

Val-d'Aoste

Le Val-d'Aoste comptait 6 650 exploitations de polyculture/élevage en 2000, soit une baisse de 27,6% depuis 1990. La réduction des cultures annuelles (-2 081 exploitations concernées, soit -47,4%), des prairies permanentes (-2 131 exploitations, soit -27,2%), et des pâturages (-37,3%), explique en grande partie cette baisse. Les exploitations forestières sont passées de 7 429 à 4 912. Elles ont chuté de 33,9%.

Un peu plus de 86% des exploitations qui ont cessé leur activité au cours de ces dix dernières années pratiquaient l'élevage. Parmi celles-ci 36% élevaient des bovins et/ou des autres bovins. Il convient de souligner que l'élevage de porcs n'était pratiqué que dans 86 exploitations en 2000,

Val-d'Aoste

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	6.650	-2.530	-27,6
Cultures annuelles	2.313	-2.081	-47,4
Cultures pérennes	3.510	-1.180	-25,2
vigne	2.406	-1.288	-34,9
Prairies permanentes	5.696	-2.131	-27,2
Pâturages	2.839	-1.687	-37,3
SAU	6.428	-2.335	-26,6
Surfaces boisées	4.912	-2.517	-33,9
SUPERFICIE TOTAL	6.647	-2.503	-27,4
Total des élevages	2.403	-2.181	-47,6
Bovins et/ou d'autres bovins	1.587	-787	-33,2
Ovins et/ou caprins	383	-279	-42,1
Équins	139	-34	-19,7
De porcs	86	-155	-64,3

soit 155 de moins qu'en 1990 (-64,3%).

Lombardie

Parmi les régions du Nord-Ouest, mais aussi à l'échelle nationale, la Lombardie détient le record de cessation d'activité (-43,1%). En 2000, elle comptait 75 140 exploitations. Comme dans le Piémont, les activités qui ont le plus diminué sont: les cultures annuelles qui sont passées de 79 715 à 48 607 exploitations concernées (-39%) et les prairies permanentes qui ont presque été divisées par deux (-26 702 exploitations). Les cultures ligneuses agricoles ont baissé de 47%. Cette variation provient essentiellement de l'effondrement de la viticulture. Plus de la moitié des exploitations forestières ont disparu en l'espace de dix ans (-54,7%). Le délaissement des productions animales a également pris de l'ampleur: pratiquées dans 72 195 exploitations

Lombardie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	75.140	-57.020	-43,1
Cultures annuelles	48.607	-31.108	-39,0
Cultures pérennes	21.029	-18.383	-46,6
vigne	15.322	-16.727	-52,2
Prairies permanentes	28.249	-26.702	-48,6
Pâturages	5.319	-4.296	-44,7
SAU	72.711	-53.650	-42,5
Surfaces boisées	23.726	-28.607	-54,7
SUPERFICIE TOTAL	75.031	-56.593	-43,0
Total des élevages	33.765	-38.430	-53,2
Bovins et/ou d'autres bovins	19.238	-15.682	-44,9
Ovins et/ou caprins	5.258	-3.402	-39,3
Équins	4.265	-2.429	-36,3
De porcs	7.079	-8.801	-55,4

en 1990, elle avait chuté de 53,2% en 2000. Dans une région où le patrimoine bovin et porcin est important, la diminution du nombre d'exploitations qui pratiquent de tels élevages porte à réfléchir sur l'état de santé et sur les transformations en cours dans le secteur animal. En effet, entre 1990 et 2000, le nombre d'exploitations pratiquant l'élevage bovin est passé de 34 920 à 19 238 (-44,9%), tandis que 8 841 exploitations ont cessé d'élever des porcs (-55,4%).

Trentin-Haut-Adige

Parmi les régions du Nord-Est de l'Italie, c'est dans le Trentin-Haut-Adige que le nombre d'exploitations a le moins diminué depuis 1990 (-2 188 exploitations, soit -3,4%). Cette région comptait 61 316 exploitations en 2000. Le nombre d'exploitations avec SAU a en revanche reculé davantage (-2 884 exploitations, soit -5%), car un grand nombre d'ex-

Trentin-Haut-Adige

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
		Absolue	En %
Total des exploitations	61.316	-2.188	-3,4
Cultures annuelles	8.718	-7.809	-47,2
Cultures pérennes	28.568	-1.742	-5,7
vigne	15.273	-1.925	-11,2
Prairies permanentes	30.531	-2.210	-6,7
Pâturages	8.846	-1.192	-11,9
 SAU	 54.648	 -2.884	 -5,0
 Surfaces boisées	 40.061	 -86	 -0,2
 SUPERFICIE TOTAL	 61.119	 -1.856	 -2,9
 Total des élevages	 17.418	 -6.461	 -27,1
Bovins et/ou d'autres bovins	11.117	-3.669	-24,8
Ovins et/ou caprins	3.952	258	7,0
Équins	2.320	-11	-0,5
De porcs	5.716	-3.644	-38,9

ploitations de la Province de Trente, qui étaient agro-forestières en 1990, n'étaient plus répertoriées qu'en surface boisée en 2000. En effet, tandis que 1 372 exploitations agricoles (-3,8%) ont disparu dans cette province, le nombre d'exploitations avec SAU a chuté de 2 198 (-6,5%). A l'échelle régionale, ce sont surtout les cultures annuelles qui ont diminué: elles ont baissé de 47% depuis 1990. Les surfaces boisées n'ont quasiment pas évolué (-86 exploitations concernées).

Le nombre d'exploitations orientées vers l'élevage a diminué davantage: il est passé de 23 879 à 17 418 (-27,1%), avec 4 729 exploitations en moins (-48,7%) pour la seule zone de Trente. Les élevages bovins et porcins ont enregistré les baisses les plus significatives ; respectivement -25 et -39%. Tandis que les élevages bovins ont diminué de façon égale dans chacune des deux provinces, la baisse des

élevages de porcs s'est essentiellement concentrée dans la province de Bolzano. Ces derniers sont passés de 8 438 à 5 306 (-37,1%).

Vénétie

Avec un total de 192 207 exploitations, en 2000, la Vénétie compte 32 706 exploitations de moins qu'en 1990 (-14,5%). Presque toutes ces exploitations disposent de SAU et souvent d'élevages. Les cultures annuelles sont toujours les plus répandues, avec 132 710 exploitations concernées (70% des exploitations avec SAU), même si elles ont baissé en valeur absolue (-19,2%). Par degré d'importance, on trouve au second rang les cultures ligneuses agricoles, avec 89 767 exploitations concernées (48% des exploitations avec SAU). Elles ont toutefois diminué de 27,8% depuis 1990. A cette date, elles concernaient en effet 56% des exploitations avec SAU. Les cul-

tures fourragères, et en particulier les prairies ont aussi diminué.

Concernant les productions animales, 43% des exploitations pratiquent l'élevage de bétail (contre 54% en 1990), notamment avicole, et l'élevage de petits animaux. En dix ans, les élevages ont diminué de 32%, portant le nombre total d'exploitations de productions animales de la Vénétie à 82 799. Le nombre d'éleveurs bovins a été divisé par deux. Il est passé de 42 459 à 21 106. Les élevages de porcs ont diminué davantage encore (-54,5%), passant de 22 325 à 10 157 exploitations concernées. Tandis qu'en 1990, 35% des éleveurs étaient bovins et 18% porcins, ces proportions n'atteignaient respectivement que 25 et 12% en 2000.

Frioul-Vénétie-Julienne

A l'échelle nationale, après la Lombardie, c'est dans le Frioul-Vénétie-Julienne que le nombre d'ex-

Vénétie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	192.207	-32.706	-14,5
Cultures annuelles	132.710	-31.459	-19,2
Cultures pérennes	89.767	-34.482	-27,8
vigne	76.513	-36.687	-32,4
Prairies permanentes	53.102	-10.181	-16,1
Pâturages	4.369	-1.823	-29,4
SAU	188.290	-33.832	-15,2
Surfaces boisées	41.791	-6.522	-13,5
SUPERFICIE TOTAL	192.184	-32.520	-14,5
Total des élevages	82.799	-38.946	-32,0
Bovins et/ou d'autres bovins	21.106	-21.353	-50,3
Ovins et/ou caprins	2.978	-1.368	-31,5
Équins	3.282	-828	-20,1
De porcs	10.157	-12.168	-54,5

ploitations a le plus diminué (-39,3%). Il est passé de 57 848 à 35 124, dont 34 333 exploitations avec SAU. Parmi ces dernières, 84,3% pratiquent les cultures annuelles, tandis que seules 13 254 exploitations se consacrent aux cultures ligneuses agricoles, et en particulier à la vigne (qui constitue 90% de ces dernières cultures). Depuis 1990, les cultures annuelles ont chuté de 38,2%, et l'arboriculture de 43,9%. L'abandon de la viticulture par 47% des exploitations explique cette dernière baisse. Les exploitations avec prairies permanentes (-44,7%), et avec des surfaces boisées (-48%) ont considérablement diminué.

Le nombre d'exploitations orientées vers l'élevage du Frioul-Vénétie-Julienne a chuté à 11 673 (-63,2%): 30% des exploitations élèvent des bovins (contre 29% en 1990), et le nombre d'éleveurs bovins a baissé de 61,8%. 23% des exploitations élèvent

Frioul-Vénétie-Julienne

	Exploitations (Nombre)	Variation	
		2000/1990	Absolue
Total des exploitations	35.124	-22.724	-39,3
Cultures annuelles	28.934	-17.849	-38,2
Cultures pérennes	13.254	-10.354	-43,9
vigne	11.975	-10.495	-46,7
Prairies permanentes	9.677	-7.812	-44,7
Pâturages	679	-475	-41,2
 SAU	 34.333	 -22.030	 -39,1
 Surfaces boisées	 10.806	 -10.049	 -48,2
 SUPERFICIE TOTAL	 35.118	 -22.696	 -39,3
 Total des élevages	 11.673	 -20.069	 -63,2
Bovins et/ou d'autres bovins	3.483	-5.625	-61,8
Ovins et/ou caprins	703	-955	-57,6
Équins	581	-369	-38,8
De porcs	2.696	-4.594	-63,0

des porcs, tandis que le nombre d'éleveurs de porcs a chuté de 63%.

Ligurie

En terme de baisse relative du nombre d'exploitations survenue entre 1990 et 2000, la Ligurie occupe le second rang parmi les régions du Nord-Ouest de l'Italie. En 2000, cette région comptait 44 792 exploitations agricoles, forestières, et d'élevage (dont 43 928 avec SAU), soit 27 687 exploitations de moins qu'en 1990 (-38,2%). Cette tendance à la baisse a concerné toutes les formes d'utilisation ; des exploitations avec pâturages qui ont baissé de 65,7%, aux cultures ligneuses agricoles qui ont diminué de 39,8%. En 2000, 74% des exploitations avec SAU, pratiquaient les cultures ligneuses agricoles. Parmi ces dernières, 28% étaient spécialisées dans la viticulture (contre 43% en 1990). Les exploitations pratiquant les cultures

annuelles sont passées de 48 à 39%. La Ligurie présente le taux d'abandon de la viticulture le plus élevé: 59% des exploitations l'ont abandonné. Les activités forestières ont également chuté de 52%. Les surfaces boisées ne sont donc plus présentes que dans 22 430 exploitations, soit 50% du total (contre 66% en 1990). En plus du fait que les exploitations liguriennes ne présentent pas de réelle vocation animale (24% des exploitations), les élevages bovins (-55,4%), et ovins/caprins (-59%) ont sensiblement diminué. Tandis qu'en 1990, 880 exploitations pratiquaient l'élevage de porcs, en 2000, ce chiffre était descendu à 352 (-60%).

Emilie-Romagne

L'Emilie-Romagne compte 42 647 exploitations agricoles de moins qu'en 1990 (-28,3%). En terme de baisse relative du nombre d'exploitations, elle se situe donc au second rang

Ligurie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
		Absolue	En %
Total des exploitations	44.792	-27.687	-38,2
Cultures annuelles	17.222	-16.310	-48,6
Cultures pérennes	32.504	-21.480	-39,8
vigne	12.325	-17.676	-58,9
Prairies permanentes	10.253	-8.235	-44,5
Pâturages	2.849	-5.467	-65,7
SAU	43.928	-26.400	-37,5
Surfaces boisées	22.430	-24.184	-51,9
SUPERFICIE TOTAL	44.792	-27.630	-38,2
Total des élevages	10.785	-15.725	-59,3
Bovins et/ou d'autres bovins	1.678	-2.086	-55,4
Ovins et/ou caprins	2.024	-2.923	-59,1
Equins	718	-390	-35,2
De porcs	352	-528	-60,0

parmi les régions du Nord-Est, juste après le Frioul-Vénétie-Julienne. Les cultures annuelles et l'arboriculture sont toujours les plus répandues. On les retrouve respectivement dans 75 et 57% des exploitations avec SAU (contre 78 et 56% en 1990). Le nombre d'exploitations qui pratiquent ces types de culture a cependant baissé (-31,4%, et -29,9%). Les exploitations qui possèdent des vignes ont considérablement diminué. Entre 1990 et 2000, elles sont passées de 67 531 à 44 116, soit une baisse de 35%. Les exploitations orientées vers l'élevage sont descendues au nombre de 48 627, soit une baisse de 39,3%. En 2000, 45% des exploitations élevaient du bétail (contre 53% en 1990). Parmi ces dernières, seule une sur quatre élève des bovins, soit une baisse de 51% depuis 1990. Les élevages de porcs ont également nettement diminué: en dix ans, le nombre d'exploitations concernées est passé de 11

Emilie-Romagne

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	108.089	-42.647	-28,3
Cultures annuelles	79.573	-36.379	-31,4
Cultures pérennes	60.650	-25.861	-29,9
vigne	44.116	-23.415	-34,7
Prairies permanentes	18.816	-4.361	-18,8
Pâturages	4.493	-2.144	-32,3
SAU	105.881	-41.943	-28,4
Surfaces boisées	31.246	-13.925	-30,8
SUPERFICIE TOTAL	108.041	-42.081	-28,0
Total des élevages	48.627	-31.478	-39,3
Bovins et/ou d'autres bovins	11.756	-12.230	-51,0
Ovins et/ou caprins	2.970	-1.874	-38,7
Équins	3.217	-1.002	-23,7
De porcs	4.312	-6.779	-61,1

091 à 4 312, soit une baisse de 61%.

Toscane

La Toscane compte 140 645 exploitations agricoles. Le taux de baisse du nombre d'exploitations (-6,1%) est inférieur à la moyenne de l'ensemble des régions qui l'entourent (-8,6%). 96,2% des exploitations disposent de SAU. Parmi ces dernières, 78,1% pratiquent les cultures ligneuses agricoles et 50,7% les cultures annuelles. Ces dernières ont diminué de 24% depuis 1990. Parmi les exploitations qui pratiquent l'arboriculture, près de la moitié disposent de vignes (contre 69% en 1990), soit 30% de moins qu'en 1990. Le nombre d'exploitations qui disposent de prairies permanentes a augmenté (+7%). Le nombre d'exploitations qui élèvent du bétail est passé de 71 852 à 48 113 (-33%). Elles ne constituaient plus que 34% du total des exploitations en 2000 (contre 48% en 1990).

Toscane

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	140.645	-9.096	-6,1
Cultures annuelles	68.630	-21.499	-23,9
Cultures pérennes	105.620	-9.622	-8,3
vigne	52.748	-22.325	-29,7
Prairies permanentes	28.424	1.867	7,0
Pâturages	13.038	-433	-3,2
SAU	135.242	-10.968	-7,5
Surfaces boisées	61.758	-2.284	-3,6
SUPERFICIE TOTAL	140.639	-8.998	-6,0
Total des élevages	48.113	-23.739	-33,0
Bovins et/ou d'autres bovins	4.847	-4.359	-47,3
Ovins et/ou caprins	5.834	-5.123	-46,8
Équins	3.884	-845	-17,9
De porcs	5.205	-6.692	-56,2

Les élevages de petits animaux (volailles, lapins et abeilles), mais aussi bovins et ovins/caprins (-47%), et davantage encore de porcs (-56%), ont diminué.

Ombrie

Parmi les régions du Centre de l'Italie, c'est en Ombrie que le nombre d'exploitations agricoles a le moins diminué (-1,9% de 1990 à 2000). En 2000, on en comptait 57 425. L'arboriculture est la forme d'utilisation des terrains la plus répandue ; elle concerne 74% des exploitations avec SAU (contre 76% en 1990). Les cultures annuelles sont présentes dans 63% des exploitations (contre 71% en 1990). Parmi les 41 978 exploitations qui pratiquent l'arboriculture, 55% disposent de vignes, soit une baisse de 31,2% depuis 1990. Les cultures fourragères permanentes, ainsi que les surfaces boisées ont augmenté.

En dix ans, 7 190 exploitations ont cessé toute activité animale. En 2000, le nombre d'exploitations qui pratiquaient l'élevage s'élevait à 25 024. Parmi ces dernières, 14,1% pratiquaient l'élevage bovin et/ou d'autres bovins (contre 16,6% en 1990), 16,5% l'élevage ovin et/ou caprin (contre 21,1% en 1990), et 29,6% l'élevage de porc (contre 45,5% en 1990).

Marches

Parmi les régions du centre de l'Italie, c'est dans les Marches que le taux de baisse du nombre d'exploitations a été le plus élevé (-17,1%). Cette région compte aujourd'hui 66 996 exploitations agricoles, d'élevage et forestières. Presque toutes ces exploitations disposent de terres agricoles et forestières, et de SAU (98,1% des exploitations). Les cultures annuelles sont les plus répandues (82% des exploitations avec SAU).

Ombrie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
		Absolue	En %
Total des exploitations	57.425	-1.126	-1,9
Cultures annuelles	35.316	-5.762	-14,0
Cultures pérennes	41.978	-2.538	-5,7
vigne	23.001	-10.411	-31,2
Prairies permanentes	7.853	1.394	21,6
Pâturages	8.005	700	9,6
SAU	56.449	-1.425	-2,5
Surfaces boisées	22.713	1.383	6,5
SUPERFICIE TOTAL	57.425	-1.113	-1,9
Total des élevages	25.024	-7.190	-22,3
Bovins et/ou d'autres bovins	3.533	-1.821	-34,0
Ovins et/ou caprins	4.138	-2.649	-39,0
Équins	1.654	-447	-21,3
De porcs	7.402	-7.263	-49,5

L'arboriculture est la deuxième culture la plus répandue (68% des exploitations avec SAU). En dix ans, les cultures annuelles ont régressé de 25,4%, et l'arboriculture a été abandonnée par 9 527 exploitations (-17,5%). Tandis qu'en 1990, 43 971 exploitations cultivaient la vigne, en 2000 ce chiffre était descendu à 27 440, soit 42% des exploitations avec SAU, et 61% de celles qui pratiquent l'arboriculture. Le nombre d'exploitations avec prairies permanentes a augmenté (+40,7%), celles qui disposent de pâturages ont baissé.

Le nombre d'exploitations d'élevage a chuté de 30,1% (de 55 359 à 38 684 exploitations). Les élevages bovins et/ou d'autres bovins ont baissé de 42,5%, depuis 1990. En 2000, ils n'étaient plus pratiqués que dans 5 245 exploitations. Les élevages ovin/caprins ont chuté de 54,8%, et ceux de porcs de 51%. En 2000, 14% des éleveurs de bétail détenaient des

Marches

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
		Absolue	En %
Total des exploitations	66.996	-13.836	-17,1
Cultures annuelles	53.627	-18.255	-25,4
Cultures pérennes	44.808	-9.527	-17,5
vigne	27.440	-16.531	-37,6
Prairies permanentes	6.088	1.761	40,7
Pâturages	5.274	-1.525	-22,4
 SAU	 65.674	 -14.183	 -17,8
Surfaces boisées	23.017	-4.668	-16,9
 SUPERFICIE TOTAL	 66.970	 -13.774	 -17,1
 Total des élevages	 38.684	 -16.675	 -30,1
Bovins et/ou d'autres bovins	5.245	-3.871	-42,5
Ovins et/ou caprins	4.371	-5.300	-54,8
Équins	1.258	-429	-25,4
De porcs	14.383	-15.024	-51,1

bovins et/ou des autres bovins (contre 16% en 1990), 11% des ovins/caprins (contre 17% en 1990), et 37% des porcs (contre 53% en 1990).

Latium

Dans le centre de l'Italie, après les Marches, c'est dans le Latium que le nombre d'exploitations a le plus baissé depuis 1990 (-9%). En 2000, le Latium comptait 216 824 exploitations. Parmi ces dernières 99% disposent de SAU. 77% des exploitations avec SAU pratiquent l'arboriculture, et 31% la viticulture. Les cultures annuelles, pratiquées dans 38% des exploitations avec SAU, représentent la deuxième forme d'utilisation des terres en fréquence. Le nombre d'exploitations concernées a toutefois diminué depuis 1990 (-29,1%). Il en est de même pour les exploitations qui pratiquent l'arboriculture (-12,1%). L'abandon de la viticulture

Latium

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	Absolue	En %
Total des exploitations	216.824	-21.445	-9,0	
Cultures annuelles	82.336	-33.845	-29,1	
Cultures pérennes	164.652	-22.566	-12,1	
vigne	65.970	-43.302	-39,6	
Prairies permanentes	45.098	9.131	25,4	
Pâturages	23.534	-7.026	-23,0	
 SAU	 214.634	 -22.043	 -9,3	
Surfaces boisées	44.937	-7.322	-14,0	
 SUPERFICIE TOTAL	 216.513	 -21.339	 -9,0	
 Total des élevages	 62.043	 -33.428	 -35,0	
Bovins et/ou d'autres bovins	11.044	-13.634	-55,2	
Ovins et/ou caprins	13.766	-10.965	-44,3	
Équins	5.428	-3.510	-39,3	
De porcs	17.755	-22.051	-55,4	

par 40% des exploitations explique largement cette dernière baisse. La diminution du nombre d'exploitations orientées vers l'élevage est importante (-35%). En 2000, elles étaient 62 043. Les bovins et/ou autres bovins (-55,2%), et les porcs (-55,4%) sont les plus touchés. En 2000, 18% des exploitations pratiquaient l'élevage de bovins et/ou d'autres bovins (contre 26% en 1990), et 29% l'élevage de porcs (contre 42% en 1990). Quant aux élevages d'ovins/caprins (22% en 2000 contre 26% en 1990), et de chevaux (9% en 1990, comme en 2000), ils sont restés stables.

Abruzzes

Parmi les régions du Sud, les Abruzzes présentent la baisse la plus importante du nombre d'exploitations (-21,9%). Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale. Cette région compte en effet 23 337

exploitations de moins qu'en 1990. Les exploitations qui pratiquent les cultures annuelles ont baissé de 34,6%, et celles qui pratiquent la viticulture, sont passées de 54 314 à 33 633 (-38,1%). Ces deux activités ont enregistré les baisses les plus importantes. En 2000, près de la moitié des arboriculteurs étaient viticulteurs (contre 68% en 1990). Le nombre d'exploitations forestières a également fortement diminué (-28,3%). Dans les Abruzzes, 42% des agriculteurs élèvent du bétail (contre 50% en 1990). Ce sont les élevages ovins et/ou caprins qui ont le plus diminué (-56,7%). Les éleveurs ovins ont diminué de 13 points de pourcentage (de 39% du total des éleveurs en 1990, ils sont passés à 26% en 2000). Les élevages de porcs ont aussi considérablement diminué (-48%), passant de 51 à 41% du total des éleveurs.

Abruzzes

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	83.443	-23.337	-21,9
Cultures annuelles	50.926	-26.905	-34,6
Cultures pérennes	66.886	-14.669	-18,0
vigne	33.633	-20.681	-38,1
Prairies permanentes	5.204	-4.944	-48,7
Pâturages	4.195	-4.227	-50,2
SAU	82.898	-23.518	-22,1
Surfaces boisées	22.011	-8.704	-28,3
SUPERFICIE TOTAL	83.419	-23.254	-21,8
Total des élevages	35.397	-19.010	-34,9
Bovins et/ou d'autres bovins	6.705	-4.057	-37,7
Ovins et/ou caprins	9.129	-11.978	-56,7
Équins	2.070	-1.020	-33,0
De porcs	14.420	-13.318	-48,0

Molise

Dans le Sud, après les Abruzzes, le Molise occupe le second rang, en terme de baisse relative du nombre d'exploitations (-17,7%). En dix ans, elles sont passées de 41 445 à 34 105. Les exploitations avec cultures annuelles (-28%), et celles avec cultures pérennes (-14,6%) ont diminué. Parmi ces dernières, la viticulture a nettement baissé (-38,4%). En 2000, on trouvait des vignes dans 47% des exploitations (contre 83% en 1990). A noter, également la chute du nombre de prairies permanentes (-50,8%).

Tandis qu'en 1990, 48,7% des agriculteurs élevaient du bétail, en 2000 ce chiffre était descendu à 39,6%. En dix ans, 32,9% des exploitations ont cessé toute production animale. Depuis 1990, 42% des éleveurs bovins et/ou d'autres bovins, 55% des éleveurs ovins/caprins, et 51% des éleveurs de porcs, ont cessé leur

Molise

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Total des exploitations	34.105	-7.310	-17,7
Cultures annuelles	24.974	-9.708	-28,0
Cultures pérennes	25.899	-4.435	-14,6
vigne	12.262	-7.636	-38,4
Prairies permanentes	3.218	-3.319	-50,8
Pâturages	5.342	-1.247	-18,9
SAU	33.528	-7.648	-18,6
Surfaces boisées	16.240	-5.278	-24,5
SUPERFICIE TOTAL	34.099	-7.306	-17,6
Total des élevages	13.521	-6.628	-32,9
Bovins et/ou d'autres bovins	4.042	-2.711	-40,1
Ovins et/ou caprins	4.041	-3.386	-45,6
Équins	789	-1.119	-58,6
De porcs	7.215	-5.415	-42,9

activité. Tandis qu'en 1990, les éleveurs ovins et/ou caprins et les éleveurs de porcs représentaient respectivement 17 et 53% du total des éleveurs, en 2000, ces proportions avaient chuté à 11 et 37%.

Campanie

Parmi les régions méridionales, la Campanie occupe la troisième place, en terme de baisse relative du nombre d'exploitations (-8,6%). En 2000, elle comptait 251 098 exploitations agricoles, dont 99,4% avec SAU. Parmi ces dernières, 76% disposent de cultures pérennes. Elles ont d'ailleurs légèrement baissé (-6,2%). En revanche, les cultures annuelles ont sensiblement diminué (-22,1%), tout en restant la deuxième forme d'utilisation des terrains. Elles sont présentes dans 55% des exploitations avec SAU (contre 65% en 1990). Les exploitations avec vignes ont diminué de 27,4% depuis 1990, et celles avec

Campanie

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
		Absolue	En %
Aziende in complesso	251.098	-23.764	-8,6
- Seminativi	138.034	-39.261	-22,1
- Coltivazioni permanenti	188.810	-12.439	-6,2
- vite	81.199	-30.710	-27,4
- Prati permanenti	8.812	-4.079	-31,6
- Pascoli	17.774	-4.299	-19,5
SAU	249.583	-23.416	-8,6
Boschi	55.621	-3.746	-6,3
SUPERFICIE TOTALE	251.011	-23.721	-8,6
Allevamenti in complesso	69.103	-26.842	-28,0
- Bovini e/o bufalini	16.437	-14.726	-47,3
- Ovini e/o caprini	11.681	-10.789	-48,0
- Equini	2.117	-2.077	-49,5
- Suini	31.854	-25.902	-44,8

prairies permanentes de 31,6%. Le nombre d'exploitations orientées vers l'élevage a diminué davantage, passant de 95 945 à 69 103 (-28%). Tandis qu'en 1990, 35% des exploitations pratiquaient l'élevage, en 2000, ce chiffre était descendu à 28%. Plus en détail, les élevages de chevaux (-49,5%) et de porcs (-44,8%) ont nettement diminué.

Pouilles

Les Pouilles sont la seule région italienne qui a enregistré une hausse du nombre total d'exploitations, entre 1990 et 2000 (+1,2%). Elle en compte 354 720 (second rang après la Sicile, pour le nombre d'exploitations). La tendance à la hausse de certaines formes d'utilisation des terrains a compensé la tendance à la baisse des autres formes d'utilisation, ce qui explique la hausse totale du nombre d'exploitations. Les cultures annuelles ont diminué. Le nombre

d'exploitations disposant de cultures pérennes est resté stable, bien que la viticulture ait diminué de 27,7%. Un quart des pâturages qui existaient en 1990 ont disparu.

Les productions animales ont considérablement baissé. En 2000, elles n'étaient plus pratiquées que dans 2% des exploitations. En dix ans, les élevages ont disparu dans 59,3% des exploitations. La part des différentes espèces de bétail dans l'ensemble des élevages n'a toutefois que très peu changé depuis 1990, à l'exception des bovins et/ou des autres bovins qui étaient présents dans 59% des exploitations animales en 2000, contre 48% en 1990.

Basilique

En 2000, la Basilique comptait 82 438 exploitations, dont 98,9% avec SAU, soit seulement 917 exploitations de moins qu'en 1990 (-1,1%). Les exploitations avec cultures

Pouilles

Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	
	Absolue	En %
Total des exploitations	354.720	4.116 1,2
Cultures annuelles	118.000	-19.918 -14,4
Cultures pérennes	304.234	636 0,2
vigne	79.099	-30.319 -27,7
Prairies permanentes	1.434	367 34,4
Pâturages	7.899	-2.685 -25,4
 SAU	 353.284	 3.035 0,9
 Surfaces boisées	 8.105	 -1.116 -12,1
 SUPERFICIE TOTAL	 354.698	 4.221 1,2
 Total des élevages	 6.821	 -9.953 -59,3
Bovins et/ou d'autres bovins	4.025	-4.051 -50,2
Ovins et/ou caprins	2.550	-3.618 -58,7
Équins	1.049	-1.266 -54,7
De porcs	1.156	-2.056 -64,0

annuelles ont régressé de 11,1%, et celles avec cultures pérennes de 8,9%. Parmi ces dernières, les exploitations viticoles ont chuté de 36,1%, soit un taux de variation supérieur à la moyenne nationale. Les exploitations avec pâturages ont baissé de 14,8%.

18 801 exploitations (23% du total) pratiquent l'élevage, soit 34% de moins qu'en 1990. La tendance est à la concentration du bétail en un nombre d'éleveurs de plus en plus réduit, comme en témoignent les taux de variation des divers élevages. En 2000, on comptait 3 647 éleveurs bovins et/ou d'autres bovins de moins qu'en 1990 (-46%). Les éleveurs ovins et/ou caprins ont baissé de 35,1%, et ceux de porcs de 44,2%.

Calabre

En Calabre, en 2000, on comptait 198 420 exploitations agricoles, forestières et d'élevage, soit 6,4% de

Basilique

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	Absolue	En %
Total des exploitations	82.438	-917	-1,1	
Cultures annuelles	52.365	-6.562	-11,1	
Cultures pérennes	56.498	-5.498	-8,9	
vigne	23.457	-13.252	-36,1	
Prairies permanentes	5.125	-202	-3,8	
Pâturages	22.149	-3.857	-14,8	
 SAU	 81.496	 -1.383	 -1,7	
Surfaces boisées	19.917	-3.154	-13,7	
 SUPERFICIE TOTAL	 82.434	 -896	 -1,1	
 Total des élevages	 18.801	 -9.871	 -34,4	
Bovins et/ou d'autres bovins	3.647	-3.156	-46,4	
Ovins et/ou caprins	8.499	-4.599	-35,1	
Équins	1.845	-2.337	-55,9	
De porcs	10.631	-8.414	-44,2	

moins qu'en 1990. 98% de ces exploitations disposent de SAU et plus précisément de cultures pérennes (83,8% du total des exploitations). Celles-ci demeurent la forme d'utilisation des terrains la plus répandue à l'échelle régionale, suivies par les cultures annuelles (36,8%). Depuis 1990, les exploitations avec cultures annuelles ont chuté de 30%, tandis que les cultures pérennes ont baissé de seulement 7%. Les exploitations viticoles (-41,1%) et celles avec pâturages (-21,2%) ont considérablement diminué. Les exploitations avec surfaces boisées ont enregistré une baisse moins importante (-19%).

Comme dans le reste de l'Italie, en Calabre l'élevage a considérablement diminué (-33,5%). Ce taux reste toutefois inférieur à la moyenne nationale. En 2000, seules 35 390 exploitations pratiquaient l'élevage (17,8% du total régional). Il convient de souligner le processus important de spé-

cialisation de la production: en 10 ans, 33% des élevages ont disparu. Depuis 1990, les élevages bovins et/ou d'autres bovins ont baissé de 47%, les élevages ovins/caprins de 54%, et les élevages équins et de porcs de 61%.

Sicile

En 2000, la Sicile comptait toujours le plus grand nombre d'exploitations agricoles. Elle a toutefois enregistré une baisse de 9,2% en dix ans, passant de 404 204 à 366 948 exploitations. En Sicile, la tendance à la spécialisation de la production est moins importante que dans presque toutes les régions méridionales. Comparé aux 9% de baisse du nombre total d'exploitations, de 1990 à 2000, les cultures annuelles ont diminué de 19%, les cultures pérennes de 6%, les prairies permanentes de 13% et les pâturages de 16%. En 2000, la viti-culture était pratiquée dans 77 906

Calabre

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	Absolue	En %
Total des exploitations	198.420	-13.542	-6,4	
Cultures annuelles	73.059	-31.571	-30,2	
Cultures pérennes	166.231	-12.245	-6,9	
vigne	32.670	-22.764	-41,1	
Prairies permanentes	5.071	-808	-13,7	
Pâturages	22.299	-5.999	-21,2	
SAU	195.265	-15.308	-7,3	
Surfaces boisées	34.479	-8.245	-19,3	
SUPERFICIE TOTAL	198.359	-13.319	-6,3	
Total des élevages	35.390	-17.857	-33,5	
Bovins et/ou d'autres bovins	5.859	-6.441	-52,4	
Ovins et/ou caprins	7.770	-8.646	-52,7	
Équins	1.526	-2.042	-57,2	
De porcs	24.360	-15.719	-39,2	

exploitations. De 39% des exploitations avec cultures pérennes en 1990, elle est passée à 27% en 2000. La baisse est conséquente.

L'élevage a considérablement diminué (-45,1%); en 2000, seules 16 490 exploitations le pratiquaient, soit 4% du total des exploitations. Les élevages ovins/caprins (-53,6%), équins (-60%) et de porcs (-62,9%) ont enregistré des baisses importantes. Le taux de variation des élevages bovins et/ou d'autres bovins (-46,6%) n'est en revanche que légèrement supérieur à celui de l'ensemble des exploitations d'élevage de la région.

Sicile

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990	Absolue	En %
Total des exploitations	366.948	-37.256	-9,2	
Cultures annuelles	158.982	-36.098	-18,5	
Cultures pérennes	287.702	-18.587	-6,1	
vigne	77.906	-41.963	-35,0	
Prairies permanentes	5.423	-782	-12,6	
Pâturages	44.449	-8.407	-15,9	
SAU	365.450	-37.075	-9,2	
Surfaces boisées	16.977	-795	-4,5	
SUPERFICIE TOTAL	366.725	-36.284	-9,0	
Total des élevages	16.490	-13.520	-45,1	
Bovins et/ou d'autres bovins	8.632	-7.534	-46,6	
Ovins et/ou caprins	6.377	-7.360	-53,6	
Équins	2.292	-3.438	-60,0	
De porcs	2.103	-3.570	-62,9	

Sardaigne

Parmi les régions du Sud (îles comprises), après la Basilique, c'est en Sardaigne que le nombre d'exploitations a le moins diminué. Cette région présente un taux annuel de baisse du nombre d'exploitation légèrement

inférieur à 0,4%. Les différentes formes d'utilisation des terrains ont cependant considérablement évolué depuis 1990 ; les cultures annuelles ont chuté de 17,7%, les prairies permanentes de 46,3%, et les pâturages de 19,9%. Les cultures pérennes ont enregistré une baisse plus faible ; présentes dans 73% des exploitations avec SAU en 2000 (contre 78% en 1990), elles ont été abandonnées par 10% des cultivateurs depuis 1990. La viticulture a chuté de 32%, tandis que la diminution des exploitations forestières est de taille (-15,1%).

Parmi les régions du Sud, c'est en Sardaigne que le nombre d'exploitations orientées vers l'élevage a le moins diminué (-26,9%). En 2000, elle en comptait 26 844. Les élevages bovins et/ou d'autres bovins (-32,1%), ovins et/ou caprins (-29,8%) et de porcs (-37,6%) ont diminué. En 2000, 32% des éleveurs détenaient des bovins et/ou des autres

bovins (contre 34% en 1990), 59% des ovins et/ou caprins (contre 62% en 1990) et 46% des porcs (contre 53% en 1990).

Sardaigne

	Exploitations (Nombre)	Variation 2000/1990 Absolue	Variation En %
Aziende in complesso	113.263	-4.608	-3,9
- Seminativi	49.549	-10.673	-17,7
- Coltivazioni permanenti	81.805	-8.838	-9,8
- vite	40.767	-19.128	-31,9
- Prati permanenti	3.511	-3.030	-46,3
- Pascoli	31.429	-7.820	-19,9
SAU	111.318	-4.818	-4,1
Boschi	27.270	-4.852	-15,1
SUPERFICIE TOTALE	113.156	-3.810	-3,3
Allevamenti in complesso	26.844	-9.879	-26,9
- Bovini e/o bufalini	8.595	-4.071	-32,1
- Ovini e/o caprini	15.877	-6.732	-29,8
- Equini	4.283	-1.947	-31,3
- Suini	12.228	-7.362	-37,6



RESULTATS ECONOMIQUES D'APRES LE RICA

Revenus de 1999

L'INEA assure la liaison entre l'Etat italien et l'Union européenne, dans la phase de mise en place du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Cet Institut gère un échantillon qui varie entre 15 000 et 18 000 exploitations agricoles.

Les données comptables sont recueillies par les régions et les organisations professionnelles, selon une méthodologie propre à l'INEA. Cette dernière met en évidence les caractéristiques structurelles, les dotations en facteur, la composition de la production et la structure des coûts.

Les données principales sont traitées et vérifiées, puis viennent alimenter une base de données nationale. Elles sont divulguées lors de publications spécifiques. De plus amples informations sont disponibles auprès des structures régionales de l'INEA.

Résultats par zone d'altitude - moyenne des exploitations, 1999

Exploitations Nombre	SAU ha.	UT	PBC	Coûts variables en milliers de lit.			Revenu net
				Coûts fixes	Revenu net		
Montagne	3.841	34,53	1,66	91.404	41.419	22.605	39.171
Colline	7.655	21,54	1,49	94.154	35.390	22.733	40.703
Plaine	4.863	23,56	1,68	161.919	68.503	40.213	63.093
TOTAL	16.359	25,19	1,58	113.652	46.649	27.899	46.999

Source: RICA

Résultats par zone géographique - moyenne des exploitations, 1999

Exploitations Nombre	SAU ha.	UT	PBC	Coûts variables		Coûts fixes en milliers de lit.	Revenu net
Nord	6.592	27,31	1,86	159.978	68.681	41.272	62.185
Centre	3.178	23,76	1,52	106.135	38.448	29.137	41.071
Sud	6.589	23,76	1,34	70.932	28.562	13.923	34.665
TOTAL	16.359	25,19	1,58	113.652	46.649	27.899	46.999

Source: RICA.

Risultati per circoscrizione - Variazione 1999/98 (000 £)

	PBC			Coûts variables			Coûts fixes			Revenu net		
	1998	1999	Var. (%) 99/98	1998	1999	Var. (%) 99/98	1998	1999	Var. (%) 99/98	1998	1999	Var. (%) 99/98
Nord	167.115	159.978	-4,27	72.899	68.681	-5,79	40.750	41.272	1,28	66.522	62.185	-6,52
Centre	99.237	106.135	6,95	37.356	38.448	2,92	27.995	29.137	4,08	37.538	41.071	9,41
Sud	68.118	70.932	4,13	27.101	28.562	5,39	13.552	13.923	2,74	33.426	34.665	3,71
TOTAL	116.576	113.652	-2,51	48.726	46.649	-4,26	27.994	27.899	-0,34	48.421	46.999	-2,94

Source: RICA.

Résultats par tranche d'UDE - Moyenne des exploitations, 1999

Exploitations Nombre	SAU ha.	UT	PBC	Coûts variables en milliers de lit.	Coûts fixes	Revenu net
De 2 à 4 UDE	725	6,01	0,94	22.288	6.783	6.825
De 4 à 8 UDE	2.521	10,82	1,07	32.572	11.946	9.821
De 8 à 16 UDE	4.605	16,89	1,26	53.835	20.489	14.385
De 16 à 40 UDE	5.402	27,37	1,61	101.731	40.426	25.227
De 40 à 100 UDE	2.423	38,27	2,26	227.186	96.321	52.566
Plus de 100 UDE	683	90,84	3,80	604.734	266.442	141.747
TOTAL	16.359	25,19	1,58	113.652	46.649	224.182

Source: RICA.

Résultats par OTEX - Moyenne des exploitations, 1999

Exploitations Nombre	SAU ha.	UT	PBC	Coûts variables en milliers de lit.	Coûts fixes	Revenu net
Cultures annuelles	4.424	28,37	1,29	88.365	31.479	25.890
Horticulture	938	2,38	1,94	126.936	45.640	25.362
Arboriculture	3.843	10,52	1,56	107.887	30.502	25.655
Herbivore	3.739	41,67	1,82	144.462	76.028	33.206
Aviculture	111	18,77	2,21	450.498	266.085	68.531
Polyculture	1.408	20,18	1,54	84.210	28.000	24.585
Polyélevage	366	25,53	1,65	118.122	58.922	24.025
Cultures mixtes	1.530	31,53	1,69	119.405	58.200	28.961
TOTAL	16.359	25,19	1,58	113.652	46.649	224.182

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles

Les tableaux qui suivent renseignent sur les coûts et les recettes caractéristiques des processus de production agricoles.

Les informations recueillies ont été calculées ou estimées à partir de la base de données RICA de l'INEA. Pour certaines rubriques (telles l'usage de machine, les coûts fixes et le prix d'utilisation des capitaux), il a été nécessaire d'estimer quelle part des dépenses supportées par l'ensemble de l'exploitation pouvait être imputée à chaque culture.

Les données principales qui permettent de calculer le revenu de chaque culture sont articulées en 2 tableaux: le premier se réfère à l'Italie, tandis que le deuxième détaille les résultats par zone géographique.

Ci-dessous, des informations utiles, permettant d'interpréter correctement les données, sont fournies.

- **Cultures:** seules les grandes cultures sont prises en compte. Les

cultures potagères, industrielles ou en serre sont donc exclues.

- **Rendement:** quantité physique produite par les produits principaux au cours de l'exercice.

- **Prix de vente:** prix de vente moyen du principal produit commercialisé dans l'exercice. Il peut également s'appliquer aux productions réalisées au cours des exercices antérieurs (stocks non écoulés).

- **Production brute:** valeur des produits principal et secondaire de la culture, nette de primes et subventions publiques. Cette valeur ne résulte pas du produit "rendement" par "prix de vente", ces deux informations se référant au seul produit principal. De plus, le prix de vente peut différer de la valeur moyenne du produit de l'exercice, si un certain laps de temps s'écoule entre le moment où il est produit et celui où il est vendu. Il varie également si la production n'est pas vendue en

dehors de l'exploitation (réemploi, autoconsommation, etc.).

- **Primes et subventions:** subventions publiques destinées à la culture et/ou à ses produits. Les subventions générales ou destinées à d'autres processus de production sont exclues.

- **Coûts variables:** dépenses en "matières premières" (semences et plants, engrais, pesticides et désherbants, eau destinée à l'irrigation et autres dépenses spécifiques), et en "machines, énergie et services" (combustibles et électricité spécifiques, primes d'assurance spécifiques, coût de mécanisation). Ce dernier tient compte des locations à payer, des dépenses spécifiques pour les machines et de leur amortissement. Il est calculé sur une base proportionnelle. Le coût du travail temporaire n'est en revanche pas pris en compte.

- **Marge brute** = profits totaux - coûts variables.

- **Coûts fixes:** se divisent en:

- Capital foncier (baux à payer, intérêts à payer à taux de 1%, et amortissement de la propriété). Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture.
- Fond de roulement (intérêts à payer à taux de 2%). Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture.

- Autres coûts fixes (dépenses communes effectivement couvertes, dont dépenses générales et administratives, dépenses de construction et de produits manufacturés, impôts et taxes pour chaque culture). Le coût du travail fixe, aussi bien salarié que familial, n'est pas pris en compte.

- **Coût total** (travail exclu) = coûts variables + coûts fixes.

- **Revenu du travail** = production brute de culture + primes et subventions - coût total (travail exclu). Cette catégorie correspond au montant disponible pour la rémunération de l'activité de l'exploitation et du travail.

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (en milliers de lit./ha.), 1999

Rendement (q/ha)	Prix de vente (lit./q)	Revenus			Coûts (1)			Revenu du travail et de l'exploitation
		Production totale	Primes et subventions	Totaux	Variables	Fixes	Totaux	
CÉRÉALIÈRES								
Blé dur	32	28.603	992	959	1.951	786	339	1.126
Blé tendre	50	26.528	1.504	525	2.029	883	406	1.289
Mais	105	22.946	2.616	805	3.421	1.493	676	2.170
Riz	57	58.800	3.291	673	3.964	1.750	722	2.471
INDUSTRIELLES								
Soja	35	34.564	1.240	1.500	2.739	965	636	1.601
Pommes de terre	245	34.079	8.253	37	8.290	3.429	1.615	5.044
Tournesols	21	31.258	668	1.144	1.812	744	380	1.124
Tabac frais	47	169.202	7.962	2.806	10.769	3.103	2.055	5.159
MARÂCHÈRES								
Asperges	47	431.585	18.891	30	18.920	5.088	3.236	8.324
Haricots verts	67	130.876	8.895	30	8.925	2.841	1.477	4.317
Fraises	238	238.838	52.812	40	52.852	22.949	8.776	31.724
Melons	243	51.081	12.611	46	12.656	5.886	2.123	8.009
Tomates	532	19.901	10.560	25	10.585	4.526	1.773	6.298
Courgettes	207	96.752	19.846	53	19.899	6.600	3.233	9.833
								10.066

Source: RICA.

segue

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (en milliers de lit./ha.), 1999

Rendement (q/ha)	Prix de vente (lit./q)	Revenus			Coûts (1)			Revenu du travail et de l'exploitation
		Production totale	Primes et subventions	Totaux	Variables	Fixes	Totaux	
ARBORICULTURE								
Kiwis 187	79.982	15.087	384	15.471	2.917	2.678	5.595	9.876
Orangers	189	41.978	7.936	393	8.329	1.780	944	2.724
Pommiers	345	49.698	17.139	323	17.462	5.016	3.262	8.278
Oliviers pour olives de table	37	104.818	3.973	160	4.133	1.206	458	1.664
Pêchers	164	65.979	10.168	216	10.384	2.539	1.594	4.133
Vignes de raisin de table	194	67.001	13.065	312	13.376	4.578	1.824	6.401
Vignes de raisin de vin de qualité	112	112.504	12.528	571	13.099	3.145	2.385	5.531
Vignes de raisin de vin classique	137	60.183	8.346	191	8.537	2.011	1.487	3.498
								5.040

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Blé dur				Blé tendre			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	52	59	39	26	51	59	44	27
Prix de vente (lit./q)	27.962	29.305	28.287	28.746	24.849	27.825	26.132	25.424
Total des revenus	2.673	2.573	2.290	1.725	2.163	2.282	1.779	1.284
dont production totale	1.712	1.740	1.168	851	1.554	1.716	1.290	1.048
dont primes et subventions	961	833	1.122	874	609	566	489	235
Coûts variables	1.082	1.055	968	669	912	934	859	634
dont matières premières	540	491	417	300	424	468	385	237
dont machines, énergie et services	541	563	551	369	488	466	474	398
Marge brute	1.591	1.518	1.321	1.056	1.251	1.348	920	649
Coûts fixes	473	549	470	254	383	487	365	189
dont capital foncier	304	320	285	162	246	284	221	121
dont fonds de roulement	47	44	59	29	38	39	46	21
dont autres coûts fixes	122	185	127	63	99	164	99	47
Coût total	1.555	1.604	1.439	923	1.295	1.421	1.225	824
par quintal (en lit.)	30.166	27.239	36.937	35.250	25.286	24.215	27.561	30.815
Revenu du travail et de l'exploitation	1.118	969	851	802	868	861	555	460

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Maïs				Riz			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	109	111	82	44	57	58	-	-
Prix de vente (lit./q)	23.681	22.026	24.045	25.508	57.700	68.973	-	-
Total des revenus	3.635	3.459	3.138	1.862	3.893	4.622	-	-
dont production totale	2.816	2.615	2.356	1.586	3.214	4.007	-	-
dont primes et subventions	820	844	782	276	680	615	-	-
Coûts variables	1.618	1.485	1.442	709	1.753	1.716	-	-
dont matières premières	826	832	632	294	974	784	-	-
dont machines, énergie et services	792	653	810	415	779	932	-	-
Marge brute	2.017	1.974	1.696	1.153	2.140	2.906	-	-
Coûts fixes	644	738	645	274	693	987	-	-
dont capital foncier	413	430	390	175	449	575	-	-
dont fonds de roulement	64	59	80	31	68	79	-	-
dont autres coûts fixes	166	249	174	68	175	333	-	-
Coût total	2.262	2.223	2.087	983	2.446	2.702	-	-
par quintal (en lit.)	20.814	19.986	25.401	22.197	43.094	46.647	-	-
Revenu du travail et de l'exploitation	1.373	1.236	1.051	879	1.447	1.920	-	-

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Soja				Pommes de terre			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	34	36	-	-	302	347	274	185
Prix de vente (lit./q)	32.105	35.368	-	-	29.467	28.067	38.198	36.409
Total des revenus	2.649	2.769	-	-	9.232	9.999	10.523	6.833
dont production totale	1.101	1.285	-	-	8.999	9.985	10.462	6.829
dont primes et subventions	1.549	1.484	-	-	233	15	61	3
Coûts variables	1.063	933	-	-	3.548	4.370	4.062	2.854
dont matières premières	430	406	-	-	1.635	2.801	2.059	1.764
dont machines, énergie et services	633	527	-	-	1.913	1.569	2.003	1.089
Marge brute	1.586	1.836	-	-	5.684	5.629	6.461	3.979
Coûts fixes	592	650	-	-	2.064	2.348	2.280	1.055
dont capital foncier	388	398	-	-	1.353	1.438	1.400	645
dont fonds de roulement	54	43	-	-	188	156	275	91
dont autres coûts fixes	150	209	-	-	522	754	605	320
Coût total	1.656	1.583	-	-	5.611	6.718	6.342	3.909
par quintal (en lit.)	48.853	44.250	-	-	18.583	19.352	23.182	21.125
Revenu du travail et de l'exploitation	994	1.186	-	-	3.621	3.281	4.181	2.923

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Tournesols				Tabac frais			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	20	-	22	17	-	-	43	55
Prix de vente (lit./q)	31.380	-	31.594	29.252	-	-	167.347	172.670
Total des revenus	2.049	-	1.836	1.562	-	-	9.671	12.821
dont production totale	634	-	696	519	-	-	7.130	9.518
dont primes et subventions	1.415	-	1.140	1.044	-	-	2.541	3.303
Coûts variables	769	-	777	544	-	-	2.921	3.443
dont matières premières	228	-	287	164	-	-	1.107	1.488
dont machines, énergie et services	540	-	490	380	-	-	1.814	1.955
Marge brute	1.280	-	1.059	1.018	-	-	6.750	9.378
Coûts fixes	458	-	398	241	-	-	2.096	1.980
dont capital foncier	300	-	244	147	-	-	1.287	1.210
dont fonds de roulement	42	-	48	21	-	-	253	170
dont autres coûts fixes	116	-	106	73	-	-	556	600
Coût total	1.227	-	1.174	786	-	-	5.017	5.424
par quintal (en lit.)	61.293	-	53.574	45.190	-	-	117.739	98.394
Revenu du travail et de l'exploitation	822	-	662	777	-	-	4.654	7.397

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Asperges				Haricots verts			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	26	39	48	61	68-	67	-	66
Prix de vente (lit./q)	412.958	591.577	245.715	247.040	156.929	107.706	-	137.645
Total des revenus	10.897	23.359	12.131	14.986	10.931	7.188	-	9.076
dont production totale	10.876	23.343	11.881	14.986	10.879	7.176	-	9.056
dont primes et subventions	21	15	250	-	52	12	-	20
Coûts variables	1.944	5.406	5.702	4.831	2.724	2.985	-	2.486
dont matières premières	606	1.758	3.755	2.513	1.306	1.710	-	996
dont machines, énergie et services	1.338	3.649	1.947	2.318	1.419	1.276	-	1.489
Marge brute	8.953	17.952	6.429	10.155	8.206	4.202	-	6.591
Coûts fixes	1.726	4.087	2.040	2.454	1.731	1.257	-	1.486
dont capital foncier	1.076	2.196	1.110	1.387	1.080	676	-	840
dont fonds de roulement	192	373	247	268	193	115	-	162
dont autres coûts fixes	457	1.518	683	799	459	467	-	484
Coût total (1)	3.670	9.493	7.742	7.284	4.455	4.243	-	3.972
par quintal (en lit.)	139.341	240.525	160.981	120.080	65.182	63.684	-	60.366
Revenu du travail et de l'exploitation	7.227	13.866	4.389	7.702	6.475	2.945	-	5.105

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Fraises				Melons			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	79	217	83	277	-	269	354	163
Prix de vente (lit./q)	409.488	269.650	314.613	200.930	-	46.559	55.463	49.622
Total des revenus	32.683	58.435	26.061	55.691	-	12.527	19.721	8.148
dont production totale	32.551	58.435	25.974	55.654	-	12.527	19.649	8.106
dont primes et subventions	132	-	87	36	-	-	73	42
Coûts variables	13.211	19.170	10.621	26.260	-	6.440	9.219	3.573
dont matières premières	8.408	9.964	6.580	17.634	-	4.276	5.935	2.230
dont machines, énergie et services	4.802	9.206	4.041	8.626	-	2.164	3.284	1.344
Marge brute	19.472	39.265	15.440	29.431	-	6.087	10.502	4.575
Coûts fixes	5.176	10.223	4.382	9.119	-	2.192	3.316	1.334
dont capital foncier	3.228	5.493	2.384	5.156	-	1.178	1.804	754
dont fonds de roulement	576	933	531	994	-	200	402	145
dont autres coûts fixes	1.371	3.797	1.466	2.968	-	814	1.110	434
Coût total	18.386	29.393	15.003	35.379	-	8.632	12.536	4.907
par quintal (en lit.)	231.297	135.635	181.725	127.727	-	32.081	35.384	30.050
Revenu du travail et de l'exploitation	14.297	29.042	11.058	20.312	-	3.896	7.186	3.240

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Tomates				Courgettes			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	616	512	663	487	198	155	177	242
Prix de vente (lit./q)	18.697	15.941	20.803	24.679	96.700	97.097	112.173	90.722
Total des revenus	11.585	8.174	13.843	12.069	19.187	14.610	20.075	21.959
dont production totale	11.514	8.174	13.800	12.033	19.130	14.610	19.875	21.959
dont primes et subventions	71	-	43	35	57	-	200	-
Coûts variables	3.699	4.144	5.873	4.765	5.637	4.856	5.073	8.917
dont matières premières	1.969	2.441	3.154	2.641	3.223	2.634	1.996	5.116
dont machines, énergie et services	1.730	1.703	2.718	2.123	2.414	2.222	3.078	3.801
Marge brute	7.886	4.030	7.971	7.304	13.550	9.755	15.001	13.042
Coûts fixes	1.835	1.430	2.328	1.976	3.038	2.556	3.376	3.596
dont capital foncier	1.144	768	1.267	1.117	1.895	1.373	1.837	2.033
dont fonds de roulement	204	131	282	215	338	233	409	392
dont autres coûts fixes	486	531	779	643	805	949	1.130	1.170
Coût total (1)	5.533	5.574	8.200	6.741	8.675	7.412	8.449	12.513
par quintal (en lit.)	8.987	10.880	12.362	13.829	43.853	47.862	47.686	51.693
Revenu du travail et de l'exploitation	6.051	2.600	5.643	5.328	10.511	7.198	11.626	9.447

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Kiwis				Orangers			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	175	202	-	161	-	-	-	189
Prix de vente (lit./q)	74.152	81.446	-	87.053	-	-	-	41.978
Total des revenus	13.813	16.855	-	14.255	-	-	-	8.329
dont production totale	13.070	16.646	-	14.024	-	-	-	7.936
dont primes et subventions	743	209	-	232	-	-	-	393
Coûts variables	2.720	3.296	-	2.056	-	-	-	1.780
dont matières premières	536	1.139	-	689	-	-	-	826
dont machines, énergie et services	2.184	2.157	-	1.368	-	-	-	953
Marge brute	11.094	13.559	-	12.199	-	-	-	6.550
Coûts fixes	2.208	3.286	-	1.616	-	-	-	944
dont capital foncier	1.201	1.621	-	921	-	-	-	538
dont fonds de roulement	308	266	-	234	-	-	-	136
dont autres coûts fixes	699	1.399	-	462	-	-	-	270
Coût total (1)	4.928	6.582	-	3.673	-	-	-	2.724
par quintal (en lit.)	28.201	32.570	-	22.800	-	-	-	14.409
Revenu du travail et de l'exploitation	8.885	10.273	-	10.582	-	-	-	5.605

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Pommiers				Oliviers pour olives de table			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	234	393	190	133	-	-	-	37
Prix de vente (lit./q)	45.778	47.725	59.518	83.032	-	-	-	104.818
Total des revenus	12.047	19.377	11.897	11.359	-	-	-	4.133
dont production totale	11.021	19.242	10.869	11.107	-	-	-	3.973
dont primes et subventions	1.026	135	1.028	252	-	-	-	160
Coûts variables	4.045	5.475	3.890	2.370	-	-	-	1.206
dont matières premières	2.077	2.419	1.984	1.219	-	-	-	546
dont machines, énergie et services	1.968	3.057	1.906	1.151	-	-	-	660
Marge brute	8.002	13.902	8.006	8.989	-	-	-	2.927
Coûts fixes	1.926	3.778	1.683	1.288	-	-	-	458
dont capital foncier	1.047	1.863	1.002	734	-	-	-	250
dont fonds de roulement	269	306	222	186	-	-	-	30
dont autres coûts fixes	610	1.609	459	368	-	-	-	178
Coût total (1)	5.971	9.253	5.574	3.658	-	-	-	1.664
par quintal (en lit.)	25.496	23.542	29.375	27.465	-	-	-	44.724
Revenu du travail et de l'exploitation	6.076	10.124	6.323	7.701	-	-	-	2.469

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Pêchers				Vignes de raisin de table			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	194	195	99	137	-	-	-	194
Prix de vente (lit./q)	35.966	52.030	101.715	80.333	-	-	-	67.001
Total des revenus	8.024	10.211	10.755	11.099	-	-	-	13.376
dont production totale	7.079	10.154	10.062	11.017	-	-	-	13.065
dont primes et subventions	945	57	693	82	-	-	-	312
Coûts variables	2.567	2.789	2.753	2.206	-	-	-	4.578
dont matières premières	1.285	1.326	1.192	1.125	-	-	-	2.391
dont machines, énergie et services	1.283	1.463	1.561	1.081	-	-	-	2.187
Marge brute	5.457	7.422	8.002	8.892	-	-	-	8.799
Coûts fixes	1.283	1.991	1.522	1.259	-	-	-	1.824
dont capital foncier	697	982	906	717	-	-	-	972
dont fonds de roulement	179	161	201	182	-	-	-	209
dont autres coûts fixes	406	848	415	359	-	-	-	643
Coût total (1)	3.850	4.780	4.275	3.465	-	-	-	6.401
par quintal (en lit.)	19.869	24.494	43.214	25.267	-	-	-	33.029
Revenu du travail et de l'exploitation	4.174	5.431	6.480	7.634	-	-	-	6.975

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles par zone géographique (en milliers de lit.), 1999

	Vignes de raisin de vin de qualité				Vignes de raisin de vin classique			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	94	127	106	100	97	160	112	125
Prix de vente (lit./q)	131.119	108.304	114.942	96.493	86.083	64.959	62.399	54.421
Total des revenus	13.311	14.082	13.134	9.753	10.115	10.442	7.607	7.079
dont production totale	12.326	13.815	12.140	9.625	9.077	10.420	7.171	6.840
dont primes et subventions	985	267	994	128	1.038	21	436	239
Coûts variables	3.659	3.285	3.005	2.333	3.050	2.407	1.891	1.661
dont matières premières	1.012	1.378	890	836	1.021	1.034	752	597
dont machines, énergie et services	2.647	1.907	2.115	1.497	2.030	1.373	1.139	1.064
Marge brute	9.652	10.797	10.129	7.419	7.065	8.034	5.716	5.418
Coûts fixes	2.053	2.846	2.417	1.347	1.589	2.075	1.376	998
dont capital foncier	1.103	1.353	1.218	717	854	986	693	532
dont fonds de roulement	258	247	354	155	199	180	201	115
dont autres coûts fixes	692	1.246	846	474	536	908	482	352
Coût total (1)	5.712	6.131	5.423	3.680	4.639	4.482	3.267	2.659
par quintal (en lit.)	60.696	48.098	51.349	36.890	47.611	28.054	29.052	21.258
Revenu du travail et de l'exploitation	7.599	7.952	7.712	6.073	5.476	5.959	4.340	4.419

Source: RICA.



AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en matière d'environnement

Le traité de Maastricht, de 1992, avait comme objectif prioritaire la promotion d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement en Europe. Il a insisté sur la nécessité d'accroître l'intégration entre politique productive et protection de l'environnement. Des questions importantes ont vu le jour au cours des années quatre-vingt-dix; la réforme de la PAC - dont l'un des objectifs est d'assurer la pérennité du modèle agricole européen à long terme - la nécessité de répondre aux défis internationaux, avec une attention toute particulière à la future adhésion des PECOS, et les problématiques liées à l'interaction entre commerce et environnement. Ces questions ont relancé l'UE: elle a joué un rôle fondamental dans des accords internationaux importants relatifs à la protection de l'environnement, et notamment au changement climatique, à la déforestation, à la désertification, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à la perte de la biodiversité.

Les instruments communautaires récents en faveur de l'environnement

En janvier 2001, le sixième programme communautaire d'action en matière d'environnement est entré en vigueur pour la période 2001-2010. Il insiste sur la nécessité d'appliquer davantage la réglementation écologique en vigueur au sein des Etats membres. Il prévoit l'intégration de politiques écologiques dans d'autres secteurs (transport, énergie, agriculture) et souligne l'importance de l'aménagement du territoire et des interventions, à l'échelle régionale et locale, pour la promotion du développement durable.

L'UE a ensuite poursuivi avec l'autre principe central de l'action communautaire en matière écologique, à savoir "celui qui pollue paie". Après la récente publication du livre blanc sur la responsabilité écologique, le livre

vert sur la politique intégrée relative aux produits, a été présenté en février 2001. Cette politique se base sur les trois étapes du processus de décision qui conditionnent l'impact du cycle de vie des produits sur l'environnement: détermination du prix des produits; choix conscient des consommateurs; conception écologique des produits.

Environnement et politique agricole

Les instruments prévus par l'agenda 2000 dans le cadre de la PAC et notamment les dispositions en matière de développement des zones rurales ont été mis en œuvre et ont contribué à renforcer l'intégration des thématiques écologiques à la politique agricole, dont la diversité biologique constitue un aspect fondamental et prédominant. Les mesures agricoles en faveur de l'environnement et

du reboisement ont été proposées à nouveau pour la période de programmation 2000-2006. Elles ont été reconduites dans le cadre plus large des interventions en matière de développement rural. De plus, le règlement "horizontal" (règ. 1259/99) a reconnu le droit suivant aux pays membres. Ils peuvent subordonner totalement ou partiellement le paiement des aides directes garanties par la PAC, au respect de certaines conditions écologiques. La politique de protection de l'environnement en matière agricole s'est traduite par l'exécution du règlement 1467/94 sur les ressources génétiques, par l'introduction de composantes écologiques dans les organisations communes de marché (OCM) et par des instruments fondés sur une logique de marché qui tienne compte de la composante écologique, c'est-à-dire de la qualité des produits agroalimentaires.

Initiatives communautaires pour la protection de l'environnement

- LIFE III (2000-2004): instrument financier de soutien à la politique écologique de l'UE. Le programme en est actuellement à sa troisième phase. Il dispose de 640 millions d'euros, dont 47% sont destinés à la conservation de la nature. Il a conservé son articulation en trois catégories de projets: nature, environnement et pays tiers. Pour cette dernière, de nouvelles dispositions ont été introduites, dont l'ouverture d'un fond pour les pays candidats à l'adhésion. Deux nouvelles mesures d'accompagnement à LIFE - Nature ont aussi vu le jour: les projets "starters", qui encouragent l'élaboration de propositions impliquant des partenaires dans plusieurs états membres; les mesures "coop" qui visent à stimuler l'échange d'expériences entre projets. LIFE - Nature contribue à la mise en place d'un réseau de zones protégées en Europe (Nature 2000), qui gère et vise à la conservation "in situ" des espèces de la faune, de la flore et des milieux les plus riches de l'UE
- La directive 92/43/CEE, relative à la conservation des milieux naturels et semi-naturels de la flore et de la faune sauvage, dont l'objectif principal consiste à sauvegarder la biodiversité. Dans ce but, des Sites d'Importance Communautaire (SIC) ont été déterminés. Ils constitueront le réseau Nature 2000.
- La directive 79/409/CEE sur la conservation des oiseaux sauvages, qui prévoit la mise en place de Zones de Protection Spécifiques (ZPS). Elles contribuent à la constitution du réseau Nature 2000.
- LEADER +: Programme d'Initiative Communautaire promulgué en mai 2000. Il encourage les initiatives

Mise en place du Réseau Nature 2000 (*)

Etat-membre	Directive 79/409			Directive 92/43		
	ZPS Nombre	Zone totale (km ²)	% du territoire national	SIC Nombre	Total de la zone proposée (km ²)	% du territoire national
Belgique	36	4.313	14,1	209	1.105	3,6
France	117	8.193	1,5	1.028	31.440	5,7
Allemagne	617	21.672	6,1	2.196	20.434	5,8
Italie	342	13.707	4,6	2.507	49.364	16,4
Luxembourg	13	160	6,2	38	352	13,6
Pays-Bas	79	10.000	24,1	76	7.078	17,0
Danemark	111	9.601	22,3	194	10.259	23,8
Irlande	109	2.236	3,2	317	6.140	8,7
Royaume-Uni	209	8.648	3,5	386	17.941	7,4
Grèce	52	4.965	3,8	234	26.522	20,1
Portugal	47	8.468	9,2	94	16.502	17,9
Espagne	260	53.602	10,6	937	90.129	17,9
Autriche	83	12.080	14,4	127	9.144	10,9
Finlande	451	27.500	8,1	1.381	47.154	13,9
Suède	394	24.647	5,5	2.454	50.908	12,4
UE	2.920	209.792	-	12.178	384.472	-

(*) Plusieurs sites ont pu être proposés, totalement ou partiellement, pour les deux directives. Il n'est donc pas possible d'additionner les valeurs. Situation en novembre 2000.

Source: Lettre d'information "nature" de la Commission européenne DG Environnement, décembre 2000.

pilotes de développement rural et notamment de valorisation des ressources naturelles et culturelles. Ces projets contribuent à la constitution du réseau Nature 2000.

La politique nationale pour l'environnement

En complément des normes qui introduisent les règlements communautaires, dans les années 90, l'Etat italien a promulgué des normes en matière de protection des eaux, de l'air, de la défense du sol, de développement des zones protégées et de procédures de planification du secteur. Il a également mis en œuvre les programmes de politique écologique, de planification écologique et de qualité de vie, qui résultent de la politique structurelle (LIFE - Nature, LIFE - Environnement, ENVIREG, LEADER).

L'Italie a ensuite pris des engagements à l'échelle internationale et envers l'UE

en matière d'environnement et notamment en matière de changements climatiques, de biodiversité, de désertification et de destruction de la couche d'ozone.

La politique nationale de protection de l'environnement, concentrée en grande partie sur la défense des zones protégées, a connu son essor avec la loi 394/91. A l'intérieur des zones parc, elle a en effet contribué à établir une véritable synergie, entre la nécessité de sauvegarder la nature et la promotion d'activités agricoles respectueuses de l'environnement. La loi 426/98 a permis de faire avancer le concept de

conservation et de promotion de l'environnement. Elle a contribué à l'assainissement et à la réhabilitation des zones polluées, et a participé à la constitution du réseau écologique national, dans le cadre du réseau européen Nature 2000. A ce propos, le ministère de l'environnement a présenté plusieurs projets: APE (Apennins Parc d'Europe), ITACA (Îles Mineures de la Méditerranée), CIP (Côtes Italiennes Protégées). La loi 97/94 a innové en matière institutionnelle et a apporté de nouvelles possibilités de financement, réservées aux zones montagneuses. Cependant,

ce n'est qu'avec la loi 403/99, de ratification de la convention internationale pour la protection des Alpes, que les problématiques concernant la montagne ont trouvé de réelles réponses.

La loi 93/2001 contribue à la défense de l'environnement, par le biais des "dispositions en matière d'environnement". Ces dernières prévoient, entre autres, la poursuite des assainissements de sites contaminés et la création d'un fond pour promouvoir l'adoption des programmes "agendas 21 locaux" pour un développement durable, auprès des mairies, des provinces et des régions.

Zones protégées

Au cours de ces dernières années, plusieurs facteurs ont favorisé l'augmentation du nombre de zones protégées en Italie: de nouveaux instruments législatifs nationaux, les récentes orientations législatives et de programmation, dictées par l'UE, en matière de protection de l'environnement et de développement durable, et une plus grande attention de l'opinion publique aux nouvelles politiques de conservation des ressources naturelles.

D'après la liste officielle du Ministère de l'Environnement, l'Italie compte 669 zones protégées, pour une superficie terrestre et maritime de plus de 3 millions d'hectares, qui sont répartis en 21 parcs nationaux (plus 1 300 000 ha.), 16 réserves marines publiques, 143 réserves nationales publiques, 110 parcs naturels régionaux, 252 réserves naturelles régionales et 128 autres zones protégées. D'après les recensements effectués par le CNR (1998) sur l'ensemble du territoire national, et par

le groupe d'étude INEA sur les zones protégées des régions de l'Objectif 1 (2000), actuellement, les zones soumises à des mesures de protection sont plus nombreuses (environ 900). Toutefois, nombre d'entre elles ne font pas partie de la liste officielle, soit car une demande d'insertion n'a pas été présentée, soit parce que l'activité commerciale n'a pas été interdite dans ces zones, même si elles sont protégées de manière efficace.

Dans le cadre de l'activité de programmation des fonds structurels de l'UE pour la période 2000-06, un Réseau écologique national a été mis au point. Il vient compléter le réseau européen Nature 2000. Il s'agit d'un projet stratégique de référence, qui vise à valoriser les ressources naturelles, environnementales et culturelles de l'Italie. Il deviendra effectif avec la réalisation de projets dans le Sud, les Alpes, les Apennins, les côtes et les îles mineures. L'ensemble de ces

zones devrait couvrir environ 20% du territoire italien.

Parcs nationaux existants(*)

- Abruzzes, Latium et Molise**: 50 683 hectares
- Archipel de la Maddalena: 5 100 hectares de terres et 15 046 hectares de mer
- Archipel Toscan: 16 996 hectares de terres et 56 766 hectares de mer
- Asinara: 5 354 hectares de terres et 21 790 de mer
- Aspromonte: 78 314 hectares
- Calabre: 11 803 hectares
- Cilento et Vallo di Diano: 178 172 hectares
- Cinque Terre: 3 959 hectares
- Circeo: 5 616 hectares
- Dolomiti Bellunesi: 15 132 hectares
- Forêts Casentinesi, Mont Falterona et Campigna: 31 038 hectares
- Gargano: 116 211 hectares

* Source : 3ème mise à jour de la Liste Officielle des Zones Naturelles Protégées (??)
n° 19 du 24/01/01).

** Nouvelle appellation du Parc national des Abruzzes (art.8, L. 93/01).

- Golf de Orosei et de Gennargentu: 73 935 hectares
- Gran Paradiso: 66 497 hectares
- Gran Sasso et Monts de la Laga: 141 341 hectares
- Maiella: 62 838 hectares
- Monts Sibillini: 69 733 hectares
- Pollino: 171 448 hectares
- Stelvio: 133 325 hectares
- Val Grande: 11 340 hectares
- Vésuve: 7 259 hectares

Parcs nationaux en cours de création (loi de référence)

- Alta Murgia (L. 426/98)

- Apennins (sur le territoire des provinces de Reggio-Emilia, Parme, Massa Carrara) (L. 344/97)
- Costa Teatina (L. 344/97, L. 93/01)
- Sila* (L. 344/97)
- Val d'Agri et Lagonegrese (L. 394/91, L. 426/98)

Zones protégées récemment créées

- Elargissement de la surface du Parc national des Abruzzes, Latium et Molise, aux communes de Bisegna et Ortona dei Marsi, DPR du 24/01/00.

- Réserve naturelle publique "Torre Guaceto", réserve naturelle marine dès 1991, DM Environnement du 04/02/00.
- Zone protégée régionale "Jardins botaniques Hanbury", loi de la Région Ligurie n° 31 du 27/03/00.
- Zone marine protégée "Secche di Tor Paterno", DM Environnement du 29/11/00.
- Réserve naturelle publique "Gola del Furlo", DM Environnement du 06/02/01.

* La gestion des territoires qui font actuellement partie du Parc national de Calabre sera confiée au Parc national de la Sila, à l'exclusion des territoires appartenant au Parc national de l'Aspromonte.

Zones protégées par région (en ha.) ()*

Zones protégées Nombre	Zones nationales		Zones régionales			Totaux			Superficie protégées		
	Superficie totale (1)	Superficie en %	Zones Nombre	Superficie totale (1)	Superficie en %	Zones protégées Nombre	Superficie terrestre	Superficie totale (1)			
Piémont	9	67.474	4,0	51	105.620	7,9	60	173.094	173.094	5,7	0,6
Val d'Aoste	1	25.865	1,5	10	4.033	0,3	11	29.898	29.898	1,0	0,1
Lombardie	3	59.937	3,6	75	72.065	5,4	78	132.002	132.002	4,4	0,4
P. A. Bolzano	16	56.228	3,3	19	125.782	9,5	35	182.010	182.010	6,0	0,6
P. A. Trente	39	19.306	1,1	5	82.115	6,2	44	101.421	101.421	3,4	0,3
Vénétie	14	34.592	2,1	11	58.785	4,4	25	93.377	93.377	3,1	0,3
Frioul-Vénétie-Julienne	3	526	0,0	12	54.375	4,1	15	53.490	54.901	1,8	0,2
Ligurie	6	6.551	0,4	10	17.803	1,3	16	21.698	24.354	0,8	0,1
Emilie-Romagne	20	24.777	1,5	25	58.382	4,4	45	83.159	83.159	2,8	0,3
Toscane	60	130.096	7,7	40	80.588	6,1	100	153.918	210.684	7,0	0,7
Ombrie	1	18.183	1,1	6	40.875	3,1	7	59.058	59.058	2,0	0,2
Marches	4	63.016	3,7	4	21.538	1,6	8	84.554	84.554	2,8	0,3
Latium	32	53.473	3,2	40	156.740	11,8	72	207.407	210.213	7,0	0,7
Abruzzes	24	239.250	14,2	15	64.451	4,8	39	303.701	303.701	10,1	1,0
Molise	6	6.403	0,4	0	0	0,0	6	6.403	6.403	0,2	0,0
Campanie	10	188.863	11,2	11	147.100	11,1	21	334.835	335.963	11,1	1,1
Pouilles	21	147.579	8,8	1	125	0,0	22	126.832	147.704	4,9	0,5
Basilique	10	90.324	5,4	7	34.852	2,6	17	125.176	125.176	4,2	0,4
Calabre	20	202.864	12,0	2	750	0,1	22	190.114	203.614	6,8	0,7
Sicile	3	70.712	4,2	17	198.173	14,9	20	198.173	268.885	8,9	0,9
Sardaigne	16	178.571	10,6	1	5.200	0,4	17	92.630	183.771	6,1	0,6
ITALIE	318	1.684.591	100,0	362	1.329.353	100,0	680	2.752.952	3.013.944	100,0	10,0

Source: Ministère de l'Environnement, Service de Conservation de la Nature (base de données).

(*) 3ème ajournement de la Liste Officielle des Zones Naturelles Protégées (G.U. N° 19 du 24/01/2001).

(1) Y compris les superficies maritimes.

Superficie Nationale: 30.133.800 ha. (Source ISTAT).

Gestion des ressources naturelles

Politique communautaire en matière de gestion des ressources naturelles

L'agriculture, la sylviculture, l'urbanisation, les produits chimiques, le traitement des déchets, ont des répercussions sur la protection du sol, sur l'équilibre territorial et la végétation, mais aussi sur la qualité des ressources hydriques. D'après l'UE, pour combattre l'érosion, conserver les écosystèmes de soutien au cycle hydrologique et les milieux déterminants pour la biodiversité, il est indispensable d'adopter des mesures destinées à renforcer la fonction écologique de la couverture végétale (végétation alluviale et de protection incluses). Les régimes de soutien directs de la PAC (règ. 1259/99) contiennent de telles mesures pour les zones destinées à l'agriculture. De plus, le règlement

1257/99 comprend des mesures de soutien à la sylviculture, et constitue l'un des principaux instruments de lutte contre l'érosion. La directive sur les nitrates (dir. 91/676) oblige les états membres à rédiger des programmes nationaux, pour protéger les cours d'eau contre l'émission d'engrais. Par ailleurs, la directive 2000/60 a institué un cadre pour la protection des eaux superficielles intérieures, des eaux de transition, des eaux côtières et souterraines. Cette directive cadre est un instrument de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Elle prévoit la réalisation d'analyses qualitatives et quantitatives de l'eau, en fonction des besoins de chaque bassin fluvial. L'eau destinée à l'irrigation, à la production d'énergie, à des emplois industriels, civils et écologiques est également concernée.

La gestion du sol et des ressources hydriques en Italie

En Italie, la conformation morphologique et les conditions climatiques sont sujettes à des phénomènes d'érosion et de déséquilibre hydrologique. La pression anthropique, les constructions, les diverses infrastructures, et la pratique des cultures sont autant de facteurs qui viennent aggraver cette situation. Récemment, la législation nationale a innové, en faisant la promotion d'usages et d'organisations du territoire, compatibles avec ses caractéristiques physiques et naturelles. A partir des années 90, les politiques nationales pour la protection des ressources naturelles – sol et eau – se sont tournées vers le secteur agro-forestier. Des dispositions relatives à la conservation du territoire, à l'économie hydrique et à la réutilisation des eaux usées ont vu le jour.

Entre 2000 et 2003, 2 260 milliards de lires seront débloqués pour prévenir les éboulements et les précipitations. Ils financeront des projets stratégiques, à l'échelle nationale, et des plans provisoires prévus par la loi 183/89. Cette dernière dicte les normes de la réorganisation fonctionnelle de la protection du sol. Le programme national d'assainissement et de réhabilitation des sites pollués est en cours. De nouvelles dispositions ont été promulguées en 2000. De plus, une charte des zones sensibles à la désertification a été rédigée. Elle fait suite à l'application du programme national de lutte contre la sécheresse et la désertification, et en particulier à l'article 20 du d.l. 152/99, sur la pro-

tection des eaux contre la pollution.

La gestion des forêts italiennes

Concernant le secteur forestier, entre 1993 et 1997, le règlement CEE/2080/92 a permis de reboiser plus de 500 000 hectares de terres agricoles au sein de l'UE, dont 50 000 hectares en Italie. Les forêts italiennes, estimées à environ 6,8 millions d'hectares en 1998, couvrent près de 25% du territoire national. Elles sont présentes aussi bien dans les zones montagneuses (59,5%) que dans les collines (35,5%). Des contraintes hydrogéologiques et de paysage en limitent l'utilisation productive. Le feu est le pire fléau

pour les surfaces boisées. Il est souvent intentionnel et détruit ou endommage entre 20 et 100 000 hectares de bois, chaque année.

Entre 1994 et 1999, plus de 56 000 incendies ont eu lieu, sur un total de 580 000 hectares, dont 264 000 boisés. La loi cadre 353/2000, pour la conservation et la défense du patrimoine forestier italien contre les incendies, a été approuvée. Elle prévoit, entre autres, la mise en place de plans régionaux pour la programmation des activités de prévision, de prévention et de lutte active contre les incendies de forêts. La loi 122/2001 a affecté 95 milliards de lires à la lutte contre les incendies, pour la période 2001-2003.

Irrigation agricole

Dans certaines zones, plus de 50% des ressources hydriques disponibles sont utilisées pour l'irrigation agricole. Aussi, demande-t-on au secteur primaire, de bien vouloir laisser une partie de ces ressources disponibles pour d'autres utilisations, définies prioritaires par la réglementation nationale.

L'ISTAT fournit quelques informations sur les caractéristiques de l'irrigation en Italie. D'après cette source, en 1996, 20% de la SAU totale était irriguée (2 944 000 hectares). Cette part atteint 35% de la surface agricole dans les régions du Nord et descend à environ 10%, dans les régions du Centre-Sud. Toujours d'après l'ISTAT, la superficie irrigable atteint 4 300 000 hectares, soit 29% de la SAU totale, dont 60% dans le Nord, 10% au centre et 30% dans le Sud.

Surface agricole utilisée irrigable et irriguée (en ha.)

	Superficie irrigable (1)	Sup. irrigable/SAU (%)	Superficie irriguée (1)	Sup. irriguée/SAU (%)
Piémont	482.302	42,1	396.838	34,6
Val d'Aoste	26.847	31,0	18.893	21,8
Lombardie	785.563	70,1	671.209	59,9
Trentino-Alto Adige	70.625	16,5	64.111	15,0
Vénétie	476.966	54,0	298.832	33,8
Frioul-Vénétie-Julienne	114.069	42,2	59.229	21,9
Ligurie	13.070	15,4	19.846	23,3
Emilie-Romagne	621.275	50,7	279.870	22,8
Toscane	131.196	14,1	70.677	7,6
Ombrie	58.035	15,7	45.105	12,2
Marche	59.910	10,0	37.852	6,3
Latium	164.654	20,2	111.475	13,6
Abruzzes	74.667	14,4	49.251	9,5
Molise	30.297	12,4	8.562	3,5
Campanie	150.306	23,0	121.517	18,6
Pouilles	383.408	26,5	256.299	17,7
Basilique	75.544	12,2	42.371	6,8
Calabre	136.800	21,6	101.387	16,0
Sicile	263.418	16,9	209.272	13,4
Sardaigne	193.998	14,6	81.905	6,2
ITALIE	4.312.952	28,8	2.944.500	19,7

(1) La superficie agricole utilisée et la superficie irrigable sont de 1998, celle irriguée de 1996. D'après l'ISTAT, par superficie irrigable, on entend la superficie maximum qui pourrait être irriguée au cours de l'année agricole considérée, en fonction de la puissance des installations techniques et de la quantité d'eau habituellement disponible pour l'exploitation. Par superficie irriguée, on entend la superficie qui a été irriguée au moins une fois, au cours de l'année agricole de référence.

Source: ISTAT, Enquête sur la structure et sur les productions des exploitations agricoles (années 1996 et 1998).

Indicateurs agri-environnementaux

Au cours de ces dernières années, l'un des objectifs prioritaires de l'OCDE consistait à intégrer le thème de l'environnement aux politiques sectorielles.

Dans le cadre de l'analyse des relations entre agriculture et environnement, 50 indicateurs ont été établis. Ils sont répartis en 13 catégories, à leur tour regroupées en 4 grands thèmes: 1) agriculture dans le contexte économique, social et écologique 2) gestion d'exploitation et environnement 3) consommation et ressources naturelles 4) impact de l'agriculture sur l'environnement.

Un premier rapport a rendu compte de l'évolution de ces indicateurs dans les pays membres, au cours des 20 dernières années. Un questionnaire envoyé aux pays membres en 1999 est à l'origine des données recueillies. Les données n'étaient pas uniformément disponibles dans tous les pays et les différents thèmes n'avaient pas

Les indicateurs agri-environnementaux de l'OCDE en Italie, 1998

EXPLOITATION

Nombre de jours par an où le sol est couvert de végétation 227 (1)

UTILISATION DE LA PRODUCTION

Bilan d'azote (3) (Kg/ha de SAT) 31 (1)

Prélèvement d'eau pour l'agriculture (en millions de mètres cubes) 33.040 (2)

IMPACT DE L'AGRICULTURE

- sol

SAT à risque d'érosion hydrique potentielle (en %) 30 (2)

SAT à risque d'érosion hydrique réelle (en %) 11 (2)

- eau

Emissions d'azote dans l'eau d'origine agricole (en %) 62 (2)

Emissions de phosphore d'origine agricole dans l'eau (en %) 33 (2)

- air

Emissions brutes de gaz à effet de serre d'origine agricole (en %) 9,6 (1)

- biodiversité

Part des cinq principales variétés de blé (en %) 63

Part des cinq principales variétés d'orge (en %) 42

Part des cinq principales variétés de soja (en %) 60

Part des trois principales races bovines (en %) 94

Part des trois principales races ovines (en %) 89

toujours la même importance. Par conséquent, il n'a pas été possible de définir un cadre complet pour tous

les pays. Une sélection des indicateurs calculés pour l'Italie est présentée dans le tableau ci-contre.

* OCDE, 2000, indicateurs agri-environnementaux.

Utilisation de produits chimiques

Les orientations communautaires

Dans le but de réexaminer la politique de secteur actuelle, la Commission européenne a présenté, en février 2001, un livre blanc intitulé " Stratégie pour une politique future en matière de substances chimiques ". Les objectifs qui visent à permettre un développement durable de l'industrie chimique, dans le cadre du marché unique, y sont définis ; protection de la santé humaine et de l'environnement, plus grande transparence, intégration aux actions de portée internationale. En Europe, dès le milieu des années 90, on a eu tendance à réduire l'emploi de produits chimiques dans l'agriculture. C'est le résultat des nouvelles orientations de la PAC, mais aussi des mesures agri-environnementales destinées à encourager l'adoption des techniques de production de l'agriculture intégrée et biologique.

L'usage intensif de pesticides dans l'agriculture a également eu des effets

négatifs sur la perception que les consommateurs ont des produits agricoles, en terme de salubrité et de qualité des aliments. D'après l'UE, les substances organiques polluantes persistantes (POP) présentent un risque potentiel particulier ; elles restent présentes dans l'environnement pendant de longues périodes et sont capables de s'éloigner considérablement de la source dont elles proviennent, pour s'accumuler dans les tissus de la plupart des organismes vivants. C'est pour cette raison que, par le biais d'un mandat du Conseil Directeur de l'UNEP

(Programme des Nations Unies pour l'Environnement), des négociations ont récemment donné lieu à un traité international. Celui-ci élimine et interdit la production et l'usage des émissions et des décharges de 12 POP retenues prioritaires (parmi lesquelles des substances utilisées dans les insecticides et les fongicides).

L'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture italienne

D'après l'analyse des emplois d'en-

Evolution de l'emploi d'engrais (en milliers de tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000
Azote	918,9	894,0	876,1	863,0	871,6
Phosphore	545,6	528,0	506,9	491,7	491,0
Potassium	418,8	397,5	393,5	385,6	387,5
EMPLOI TOTAL	1.883,3	1.819,5	1.776,5	1.740,3	1.750,1

Source: Assofertilizzanti.

Evolution de l'emploi de pesticides (en milliers de tonnes)

Type	1996	1997	1998	1999	2000
Déserbants	25,0	25,0	23,1	20,6	20,8
Insecticides, acaricides	31,0	30,0	29,0	27,3	26,7
Fumigènes et nématocides	4,9	5,2	6,0	5,4	4,6
Fongicides	48,8	45,8	47,6	47,7	46,9
Autres	4,5	4,5	3,9	4,0	3,6
TOTAL MARCHE INTERIEUR	114,2	110,5	109,6	105,0	102,6

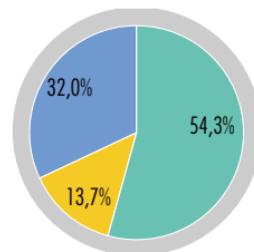
Source: Agrofarma.

grais en Italie, au cours des cinq dernières années, l'usage d'engrais à base de phosphore n'a cessé de diminuer. Il en est de même pour les engrais à base de potassium et azotés, dont l'usage s'est progressivement réduit pendant 5 ans, dans une proportion légèrement plus importante en 2000 qu'en 1999. La réduction de l'usage de pesticides, de fumigènes et de fongicides explique en grande partie la baisse totale de l'emploi de pesticides. Ce résultat a été obtenu grâce à l'in-

roduction de produits innovants à faible dose d'usage et grâce à la D.M. Sanitaire du 19 mai 2000. Cette dernière a introduit les directives communautaires relatives aux limites maximums de résidus actifs de produits phytosanitaires que les produits destinés à l'alimentation peuvent tolérer. C'est dans les régions du Nord qu'on utilise le plus de pesticides (54,3%), avec une hausse de 2% depuis 1999. Dans les régions du centre, les quantités employées sont

restées inchangées (13,7%), tandis que dans les régions du Sud, elles ont diminué pour atteindre 32% du total national.

Emploi de pesticides par zone géographique (en tonnes), 2000



ITALIE	102.458
Nord	55.640
Centre	14.022
Sud	32.795

Fonte: Agrofarma.

Agriculture biologique

D'après le Codex alimentarius (FAO/OMS), l'agriculture biologique est un système global de production agricole, végétale et animale qui privilégié les pratiques de gestion plutôt que le recours à des facteurs externes de production. Par ailleurs, ce système interdit l'utilisation des produits chimiques de synthèse, dans le but de protéger l'environnement et de promouvoir un développement agricole durable. Le règlement CEE/2092/91 établit les critères et les règles que les agriculteurs doivent respecter pour qu'un produit puisse bénéficier du label biologique. Le règlement CEE/1804/99 est venu compléter le précédent. Il détermine les normes à respecter pour les produits d'élevage biologiques. Lors de l'étiquetage des produits agricoles et d'élevage biologiques, des indications particulières permettent aux consommateurs des différents pays de l'UE d'identifier ces produits. Le règlement CEE 331/2000 prévoit même un logo communautaire

L'agriculture biologique dans l'UE, 1999

	Nombre d'exploitations	SAU ha.	% SAU UE	SAU bio/SAU totale (%)
Belgique	550	18.572	0,6	1,4
France	8.149	316.000	9,8	1,1
Allemagne	10.400	452.279	14,0	2,6
Italie	49.188	953.058	29,6	6,4
Luxembourg	29	1.002	0,0	0,8
Pays-Bas	1.216	22.997	0,7	1,2
Danemark	3.099	146.686	4,6	5,5
Irlande	1.058	32.478	1,0	0,7
Royaume-Uni	1.356	240.000(3)	7,5	1,2
Grèce	4.231(1)	15.848(1)	0,0	0,5
Portugal	750	47.974	1,5	1,2
Espagne	11.773	352.164	10,9	1,4
Autriche	20.207(1)	345.375	10,7	8,9
Finlande	5.200	137.000(2)	4,3	6,3
Suède	3.253	155.674	4,8	5,5
UE	120.459	3.237.107	100,0	2,4

(1) Décembre 1998.

(2) Estimations.

(3) Avril 1999.

Source: *SöL-Stiftung Ökologie & Landbau*.

Exploitations biologiques et SAU en Italie, 1999 ()*

Exploitations de production	Exploitations de transformation	Exploitations mixtes	Total	SAU bio. 1999 (1) (ha)
Piémont	2.102	153	52	2.307
Val-d'Aoste	5	0	1	6
Lombardie	806	194	37	1.037
Trentin-Haut-Adige	338	55	32	425
Vénétie	748	196	72	1.016
Frioul-Vénétie-Julienne	132	23	20	175
Ligurie	158	26	12	196
Emilie-Romagne	3.501	311	58	3.870
Toscane	985	128	110	1.223
Ombrie	919	55	63	1.037
Marches	1.283	58	40	1.381
Latium	1.913	89	61	2.063
Abruzzes	498	44	42	584
Molise	421	19	7	447
Campanie	1.556	83	39	1.678
Pouilles	6.664	152	71	6.887
Basilique	318	12	8	338
Calabre	6.183	60	86	6.329
Sicile	9.434	199	66	9.699
Sardaigne	8.358	37	95	8.490
ITALIE	46.322	1.894	972	49.188
				953.058

(*) Exploitations biologiques contrôlées par des Organismes le 31/12/99.

(1) Surface agricole utilisée biologique et en conversion au 31/12/99.

Source: Bio Bank de données fournies par les organismes de contrôle.

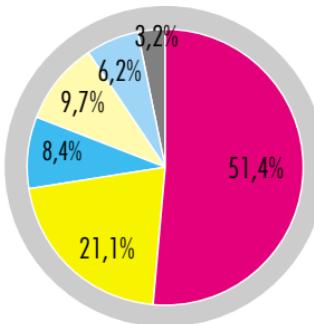
spécifique, dont l'usage est facultatif. La production biologique est contrôlée par des organismes privés, accrédités sur la base des normes de certification UNI EN 45011. Ils sont eux-mêmes autorisés et contrôlés par des organismes institutionnels. Actuellement, l'Italie compte 9 organismes de contrôle accrédités à opérer sur le territoire national et reconnus par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières.

Les mesures agri-environnementales étaient initialement prévues par le règlement CEE 2078/92. Elles ont été reprises par le règlement CEE 1257/99 sur le soutien au développement rural du FEOGA et constituent un facteur important d'incitation à la production biologique. Au sein de l'UE, le nombre d'exploitations certifiées biologiques ou en cours de conversion ne cesse d'augmenter. On en comptait plus de 120 000 en 1999. Les superficies présentent la même évolution, elles ont dépassé 3 millions d'hectares. D'après l'analyse de

la production et de la consommation de produits biologiques, les pays du Nord de l'Europe remplissent la fonction de consommateurs, tandis que ceux du Sud sont les producteurs.

En 1999, 49 188 exploitations italiennes prenaient part au secteur de la production biologique. Ce chiffre fait de l'agriculture italienne, la plus " verte " d'Europe. L'Italie dispose de 953 000 hectares de SAU biologique ou en conversion. Elle contribue, à elle seule, à 29,6% de la SAU biologique de l'UE, suivie par l'Allemagne (14%), l'Espagne, l'Autriche et la France, avec des parts avoisinantes les 10%. En Italie, la croissance du secteur n'a pas modifié l'importance relative des différentes zones géographiques ; 70% des exploitations et des superficies sont concentrées dans le Sud et les îles. Le nombre d'exploitations de transformation et d'exploitations mixtes est également à la hausse. On en compte plus de 2 800, qui sont concentrées dans les régions du

Superficie biologique et en conversion par secteur de production (ha.), 1999



	TOTAL (ha)
	953.058
Fourrage	
Céréales	
Autres cultures	
Oliviers	
Fruits et légumes	
Vigne	

Nord et du centre. Il apparaît évident que le Sud n'a pas encore mis en place un système de production performant, même s'il constitue le bassin de production le plus important. Concernant la répartition des superficies biologiques et en conversion par secteur productif, les cultures extensives occupent 51,4% de la SAU biologique nationale. Parmi

ces dernières, les cultures fourragères sont importantes et sont essentiellement présentes en Sardaigne. Les cultures céréaliers représentent 21,1% de la SAU biologique nationale et sont concentrées en Sicile, en Sardaigne et dans les Pouilles, tandis que les fruits, la vigne et les oliviers atteignent 20% de ce même total.

Agrotourisme

L'agrotourisme est encadré par la loi 730/85, qui le définit comme une activité de "réception et d'hébergement exercée par les exploitants agricoles au moyen de leur propre exploitation (article 230 bis du code civil)". La loi subordonne donc l'agrotourisme à l'activité agricole, ce qui contribue à ralentir, en partie, la croissance du secteur. Chaque région et chaque province autonome a ensuite défini et délimité l'activité agrotouristique, avec des mesures législatives spéciales, accompagnées de règlements d'application. Une autorisation municipale est nécessaire pour pouvoir exercer cette activité, après s'être inscrit à l'ordre régional (ou provincial). La délivrance de l'autorisation est subordonnée à l'attestation d'aptitude hygiénique et sanitaire des locaux et installations destinées à l'hébergement. Le tourisme rural joue un rôle de plus en plus important, dans le processus de différenciation des activités réalisées au sein des exploitations agricoles ita-

Aziende agrituristiche per regione, 2000

	Autorisées en 1999	Autorisées en 2000	Autorisées % 2000
Piémont	390	444	4,8
Val-d'Aoste	50	52	0,6
Lombardie	454	270	2,9 (5,2)
P.A. Bolzano	2.736	1.991	21,4
P.A. Trente	167	174	1,9
Vénétie	648	713	7,6
Frioul-Vénétie-Julienne	230	250	2,7
Ligurie	140	190	2
Emilie-Romagne	291	320	3,4
Toscane	1.406	1.950	20,9
Ombrie	365	487	5,2
Marches	369	400	4,3
Latium	132	205	2,2
Abruzzes	290	350	3,8
Molise	35	184	2
Campanie	200	250	2,7
Pouilles	165	179	1,9
Basilique	60	190	2
Calabre	130	118	1,3
Sicile	150	197	2,1
Sardaigne	350	400	4,3
TOTAL	8.758	9.314	100

Source: Agriturist, novembre 2000.

liennes. Il est en accord avec les objectifs de protection de l'environnement, de valorisation des productions locales et de réhabilitation du patrimoine architectural des zones rurales. Les consommateurs et l'ensemble de la société sont d'ailleurs de plus en plus sensibles à ces derniers thèmes. Ces dernières années, l'agrotourisme s'est développé; des services culturels et de détente ont été offerts, en plus de l'hébergement et d'une alimentation de qualité. A ce propos, il convient de souligner le développement des "fermes pédagogiques". Ce sont des exploitations agricoles et agrotouristiques (respectivement 153 et 120, en 2000, d'après le Ministère de l'Environnement) qui proposent aux enseignants et aux étudiants de partir à la redécouverte de l'agriculture et des traditions culturelles, historiques, environnementales et gastronomiques, par une approche originale et concrète de l'alimentation.

La loi n° 122 de 2001 a permis de com-

bler un retard dans la législation nationale, au sujet de la formule "Bed & Breakfast" (chambre et petit déjeuner). Il s'agit d'une activité d'hébergement familiale proposée par des agriculteurs, qui est répandue sur l'ensemble du territoire. Ce phénomène a acquis une telle ampleur, que de 1995 à nos jours, 17 administrations locales ont décidé de le réglementer. La loi 122 (article 23) décrète que les régions peuvent réglementer le "Bed & Breakfast", dans le cadre des initiatives finalisées au développement rural et à la valorisation des fonctions multiples des exploitations. Elle précise que, dans le cas où cette activité aurait un caractère professionnel et continu, et serait exercée par des exploitants agricoles, elles ferait partie des activités agrotouristiques.

En 2000, le nombre d'exploitations agricoles qui proposent des services de tourisme rural avait considérablement augmenté. On en comptait 9 000, dont 76% avec un service d'hébergement,

soit 0,5% des exploitations agricoles italiennes. En 2000, le chiffre d'affaires a atteint mille milliards de lires, soit une hausse de 12% depuis 1999. L'agrotourisme est pratiqué dans toutes les régions, mais est concentré dans les régions du Nord et du Centre. Plus de la moitié des exploitations offrent un service de restauration, plus de 8% disposent de campings à la ferme et 14% proposent de l'équitation. Au total, 110 000 lits sont mis à disposition, soit en moyenne, 13 par exploitation. Les logements sont occupés 99 jours par an et la durée moyenne du séjour est de 6 jours. En 2000, plus d'un million huit cent mille personnes auraient fréquenté ces exploitations, dont 25% d'étrangers. D'après une enquête réalisée par Agriturist, 52,5% des usagers sont âgés de 36 à 55 ans. Parmi ces derniers, 70% sont diplômés, 17,5% ont un niveau Bac + 5,30% sont employés, 17% exercent en libéral, 10% sont enseignants et 7,5% ouvriers.



PRODUITS REGIONAUX ET DENOMINATION D'ORIGINE

Dénomination d'origine

De par ses caractéristiques géographiques, historiques et culturelles, l'Italie a été amenée à vanter un grand nombre de traditions alimentaires perpétuées jusqu'à nos jours. Il existe plus de 300 vins DOC, presque un millier de fromages, différentes manières de préparer la viande, différentes sortes de pains, etc. Certains de ces produits sont renommés dans le monde entier et atteignent des prix élevés. Il s'agit en effet de produits de grande qualité, tant pour les caractéristiques nutritionnelles et organoleptiques qu'ils présentent, que pour la rigueur avec laquelle la matière première est sélectionnée. Les autorités publiques ont cherché à sauvegarder cette richesse, bien avant que les dénominations d'origine ne soient l'objet de vives discussions lors de traités commerciaux et avant qu'elles ne soient garanties par des règlements communautaires spécifiques. Cette protection remonte aux années 50 et s'est appliquée en premier lieu aux fromages. Puis dans les

années 60, elle a concerné les vins, dans les années 80, le jambon de Parme et de Saint Daniele et enfin en 1992, les huiles d'olive. Les règlements communautaires 2081 et 2082 de 1992 ont institué les dénominations d'origine protégée (DOP), les indications géographiques protégées (IGP) et les attestations de spécificité qui associent la qualité des produits agroalimentaires au terroir et à la tradition. En Italie, la réglementation par secteur a ainsi pris fin, lorsqu'un cadre normatif unique a été créé pour la spécificité alimentaire et agricole (à l'exception des vins). Fin 2000, le règlement (CEE) n° 2796/2000 a également permis au secteur de la floriculture d'accéder aux DOP et IGP. Le règlement 2081 a permis à l'Italie de reconnaître 111 DOP et IGP. Parmi ces derniers, on compte 30 variétés de fromages, 28 variétés de fruits et légumes frais, 26 produits de charcuterie et viandes, et 24 variétés d'huiles d'olive. Les viandes fraîches (en plus du veau

blanc de l'Apennin central, l'agneau de Sardaigne a été reconnu en janvier 2001), les produits de boulangerie et les produits non alimentaires (le dernier produit à avoir été reconnu en Italie, l'huile essentielle de bergamote de Reggio Calabria, n'était justement pas alimentaire) sont peu représentés. Les gâteaux et le miel sont les grands oubliés. Certaines régions se taillent la part du lion, en totalisant le plus grand nombre de DOP et IGP. Le record revient à l'Emilie-Romagne avec 21 DOP et IGP. Parmi les régions du Sud, la Campanie (10 DOP et IGP), la Calabre et la Sicile sont bien placées ; elles comptabilisent chacune 9 produits reconnus. La Mozzarella de lait de vache est, en revanche, la seule attestation de spécificité italienne reconnue. D'autre part, l'Italie a accordé une protection provisoire à différents produits, en attendant qu'ils soient reconnus par l'UE. Il s'agit de la Tomate de Pachino, du Chou-fleur romain du Latium, de la Melanurra de

Campanie, de la Cerise de Marostica, du Pain d'Altamura, de la Sopressa Vicentine et de la Pomme Val di Non.

En août 2000, le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières a publié la première liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels. Cette initiative découle du décret législatif n° 173/98, qui avait pour but de valoriser le patrimoine gastronomique italien. D'après ce premier recensement, réalisé par les régions et les provinces autonomes de Trente et Bolzano, on compte 2 188 produits, dont la moitié de produits végétaux naturels ou transformés et de petits gâteaux et produits cuits au four. Parmi les différentes régions, la Toscane se distingue avec plus de 300 produits et confirme qu'elle est la plus "traditionnelle". L'apport des produits régionaux à l'économie agroalimentaire italienne est loin d'être négligeable. D'après une récente étude (Nomisma 2000), les produits DOP et IGP (à l'exception du vin) seraient à

l'origine d'un induit de 12 000 milliards de lires, de 300 000 emplois et de plus de 5 500 milliards de lires de PBC par an, soit 7% de l'ensemble de la PBC de l'agriculture. Cette part est plus importante encore si on prend en considération les différents secteurs et zones géographiques. Dans les régions du Nord, presque 60% des vaches à lait locales contribuent à la production de fromages DOP. En Sardaigne, plus de 30% du patrimoine ovin contribue à la production des fromages de chèvre DOP. En terme de valeur économique, les productions DOP et IGP semblent dominées par quelques produits à franc succès commercial (Gana Padano, Parmesan Reggiano, Gogonzola, Pecorino romain, Jambon de Parme, Provolone, Valpadana, Jambon de San Daniele, Mozzarella de Bufala de Campanie, Asagio, Montasio), ce qui confirme que peu de DOP bénéficient de créneaux porteurs, bien qu'ils constituent un bon moyen d'allier tradition,

qualité et activité industrielle. Les exportations de produits régionaux agroalimentaires dépassent 1 834 milliards de lires et sont principalement dominées par la charcuterie et le fromage.

Produits agroalimentaires estampillés DOP et IGP dans l'UE (*)

Pays	Total
France	122
Italie	111
Grèce	77
Portugal	75
Allemagne	61
Espagne	55
Royaume-Uni	25
Autriche	10
Pays-Bas	5
Luxembourg	4
Belgique	3
Danemark	3
Irlande	3
Suède	2
Finlande	1
TOTAL	557

(*) Situation en règle avec le règlement (CE) n° 898/2001 du 7 mai 2001.

Liste des produits agroalimentaires italiens estampillés DOP et IGP (*)

Fromages

DOP
Asiago (Vénétie et Trentin)
Bitto (Lombardie)
Bra (Piémont)
Caciocavallo Silano (Pouilles, Calabre, Campanie, Basilique, Molise)
Canestrato Pugliese (Pouilles)
Casciotta d'Urbino (Marches)
Castelmagno (Piémont)
Fiore Sardo (Sardaigne)
Fontina (Val-d'Aoste)
Formai de Mut dell'alta Valle Brembana (Lombardie)
Gorgonzola (Lombardie, Piémont)
Grana Padano (Lombardie, Piémont, Vénétie, Trentin, Emilie-Romagne)
Montasio (Vénétie et Frioul-V.J.)
Monte Veronese (Vénétie)
Mozzarella di Bufala Campana (Latium, Campanie)
Murazzano (Piémont)
Parmesan Reggiano (Emilie-Romagne)
Pecorino Romano (fromage de chèvre) (Latium, Sardaigne)
Pecorino Sardo (fromage de chèvre) (Sardaigne)
Pecorino Siciliano (fromage de chèvre) (Sicile)
Pecorino Toscano (fromage de chèvre) (Toscane, Ombrie, Latium)

Provolone Valpadana (Vénétie, Trentin, Lombardie)

Quartiolo Lombardo (Lombardie)

Ragusano (Sicile)

Raschera (Piémont)

Robiola di Roccaverano (Piémont)

Taleggio (Piémont, Lombardie, Vénétie)

Toma Piemontese (Piémont)

Valle d'Aoste Fromadzo (Val-d'Aoste)

Valtellina Casera (Lombardie)

Fruits, légumes, céréales et produits de boulangerie

DOP

Olive Nocellara de Belice (Sicile)

Olive la Bella della Daunia (Pouilles)

Tomate S. Marzano dell'Agro Sarnese-Nocerino (Campanie)

IGP

Orange sanguine de Sicile (Sicile)

Câpres de Pantelleria (Sicile)

Châtaigne du mont Amiata (Toscane)

Châtaigne de Montella (Campanie)

Clémentine de Calabre (Calabre)

Haricot de Lamone della Vallata Bellunese (Vénétie)

Haricot de Sarconi (Basilique)

Epeautre de Garfagnana (Toscane)

Champignon de Borgotaro (Toscane, Emilie-Romagne)

Lentille de Castelluccio di Norcia (Ombrie)

Citron de Sorrente (Campanie)

Marron de Castel del Rio (Emilie-Romagne)

Marron de Mugello (Toscane)

Noix de Giffoni (Campanie)

Noix du Piémont (Piémont)

Pain artisanal de Genzano (Latium)

Poivron de Senise (Basilique)

Poire d'Emilie-Romagne (Emilie-Romagne)

Poire de Mantoue (Lombardie)

Pêche et nectarine de Romagne (Emilie-Romagne)

Chicorée rouge de Trévise (Vénétie)

Chicorée multicolore de Castelfranco (Vénétie)

Riz Nano Vialone Veronese (Vénétie)

Echalote de Romagne (Emilie-Romagne)

Vigne de Canicattì (Sicile)

Huile d'olive

DOP

Aprutino Pescarese (Abruzzes)

Brisighella (Emilie-Romagne)

Bruzio (Calabre)

(*) Situation en règle avec le règlement (CE) n° 898/2001 du 7 mai 2001.

Canino (Latium)	
Chianti Classique (Toscane)	
Cilento (Campanie)	
Collina di Brindisi (Pouilles)	
Colline Salernitane (Campanie)	
Colline Teatine (Abruzzes)	
Dauno (Pouilles)	
Garda (Lombardie, Vénétie)	
Laghi Lombardi (Lombardie)	
Lametia (Calabre)	
Monti Iblei (Sicile)	
Penisola Sorrentina (Campanie)	
Riviera Ligure (Ligurie)	
Sabina (Latium)	
Terra di Bari (Pouilles)	
Terra d'Otranto (Pouilles)	
Terre di Siena (Toscane)	
Ombrie (Ombrie)	
Valle di Mazara (Sicile)	
Valli Trapanesi (Sicile)	
IGP	
Toscane (Toscane)	

Vinaigres	
DOP	Vinaigre balsamique traditionnel de Modene (Emilie-Romagne)
	Vinaigre balsamique traditionnel de Reggio Emilia (Emilie-Romagne)
Produits non alimentaires	
DOP	Bergamote de Reggio Calabria - Huile essentielle (Calabre)
Charcuterie et viande	
DOP	Capocollo (tête roulée) de Calabre (Calabre)
	Coppa (tête roulée de porc) de Piacenza (Emilie-Romagne)
	Culatello (sorte de jambon) de Zibello (Emilie-Romagne)
	Lard de Calabre (Calabre)
	Lard de Piacenza (Emilie-Romagne)
	Jambon de Carpegna (Marches)
	Jambon de Modene (Emilie-Romagne)
	Jambon de Parme (Emilie-Romagne)
	Jambon de S.Daniele (Frioul-V.J.)
	Jambon de Toscane (Toscane)
	Jambon Veneto Berico-Euganeo (Vénétie)
	Saucisson de Brianza (Lombardie)

Saucisson de Piacenza (Emilie-Romagne)	
Saucisson de Varzi (Lombardie)	
Saucisse de Calabre (Calabre)	
Soppressata de Calabre (Calabre)	
Valle d'Aosta Jambon de Bosses (Val-d'Aoste)	
Valle d'Aosta Lard d'Arnad (Val-d'Aoste)	
IGP	
Agnau de Sardaigne (Sardaigne)	
Bresaola della Valtellina (Lombardie)	
Cotechino de Modene (Emilie-Romagne, Lombardie, Vénétie)	
Mortadelle Bologna (Emilie-Romagne, Piémont, Lombardie, Vénétie, Trentin, Marches, Latium, Toscane)	
Jambon de Norcia (Ombrie)	
Speck dell'Alto Adige (Trentin-Haut-Adige)	
Veau blanc de l'Apennin central (Emilie-Romagne, Toscane, Latium, Ombrie, Marches, Abruzzes, Molise, Campanie)	
Zampone (pied de porc farci) de Modene (Emilie-Romagne, Lombardie, Vénétie)	

Produits agroalimentaires traditionnels

	Produits végétaux naturels et transformés	Pâtes et produits cuits au four	Viande et préparation de la viande	Fromages	Bioissns distillées et liqueurs	Produits d'origine animale	Poissons et mollusques	Huiles et graisses	Condiments	Total
Piémont	42	32	36	44	8	-	-	-	-	162
Val-d'Aoste	-	-	5	8	-	-	-	4	-	17
Lombardie	22	60	53	57	-	4	4	1	-	201
P. A. Bolzano	16	57	24	17	11	1	-	-	-	126
P. A. Trente	6	7	28	16	-	1	2	-	-	60
Vénétie	65	35	51	30	1	11	12	-	-	205
Frioul-Vénétie-Julienne	12	6	36	12	6	-	1	2	1	76
Ligurie	25	30	11	17	2	3	4	1	8	101
Emilie-Romagne	19	29	12	6	1	4	-	1	1	73
Toscane	142	60	50	25	2	13	6	4	-	302
Ombrie	11	31	13	5	-	-	-	-	2	62
Marches	24	33	22	10	3	-	-	-	1	93
Latium	25	48	15	7	4	3	-	1	1	104
Abruzzes	23	14	16	15	1	1	1	2	-	73
Molise	4	43	28	10	-	-	1	-	-	86
Campanie	28	23	16	16	11	9	5	3	-	111
Pouilles	37	13	4	16	11	-	2	-	1	84
Basilique	5	11	9	16	-	-	-	-	-	41
Calabre	34	25	11	18	6	-	10	-	-	104
Sicile	34	-	-	24	-	4	1	-	1	64
Sardaigne	3	16	4	6	1	9	2	1	1	43
ITALIE	577	573	444	375	68	63	51	20	17	2.188

Source: Calculs réalisés par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières à partir de la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels (publiée par décret ministériel du 18 juillet 2000).

(*) Il s'agit de produits dont les méthodes de transformation, de conservation, de vieillissement et d'affinage ont été pratiquées pendant au moins 25 ans.

Vins DOC

La loi n° 164 du 10 février 1992 réglemente la dénomination d'origine des vins. Par dénomination d'origine des vins, on entend le nom géographique d'une zone viticole particulièrement expérimentée. Cette dénomination désigne donc un produit renommé et de qualité, dont les caractéristiques sont liées à l'environnement naturel et aux facteurs humains.

Les dénominations d'origine sont réparties en:

- dénomination d'origine contrôlée et garantie (DOCG)
- dénomination d'origine contrôlée (DOC)
- indication géographique régionale (IGR)

En 2000, 4 nouvelles DOC - le vin Orcia en Toscane, le Merlara, l'Arcole et le Vicenzo en Vénétie - et une IGR - le Grottino de Roccanova, en Basilique - ont été reconnues. La der-

nière à avoir été reconnue est l'Offida, dans les Marches (mai 2001).

En 1999, la production de vins à dénomination avait atteint 11,3 millions d'hectolitres, soit 19,3% de la production totale de vins en Italie.

Les routes du vin sont réglementées par la loi nationale n° 268/99, qui vise à valoriser les territoires à vocation vinicole de qualité.

Actuellement, on en compte 72. Treize régions et la province autonome de Bolzano ont adopté une mesure d'application de la loi nationale. Sept régions en sont encore dépourvues.

Récemment, le contrôle de toutes les phases de production et de transformation du raisin, jusqu'à l'introduction du vin sur le marché, a été confié aux coopératives de protection des DOC et DOCG, par le biais d'une mesure législative (décret du Ministère des Politiques Agricoles et

Vins DOCG, DOC et IGT par région ()*

	DOCG	DOC	IGT
Piémont	7	50	-
Val-d'Aoste	-	1	-
Lombardie	2	16	12
Trentin-Haut-Adige	-	7	4
Vénétie	1	24	10
Frioul-Vénétie-Julienne	-	9	3
Ligurie	-	8	-
Emilie-Romagne	1	20	10
Toscane	6	41	5
Ombrie	2	13	6
Marches	-	11	1
Latium	-	25	5
Abruzzes	-	3	9
Molise	-	3	2
Campanie	1	20	8
Pouilles	-	25	6
Basilique	-	1	2
Calabre	-	12	13
Sicile	-	19	7
Sardaigne	1	20	15
ITALIE	21	321	113

() Situation au 30 juin 2001.*

N.B. Le total des vins DOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont interrégionaux.

Forestières du 29 mai 2001). Les coopératives ne peuvent exercer cette fonction supplémentaire que si elles

regroupent au minimum 66% des producteurs, parmi l'ensemble des exploitations et des opérateurs qui

utilisent une dénomination déterminée.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Recherche

En 1999, les fonds alloués à la recherche agricole publique en Italie dépassaient légèrement 700 milliards de lires, soit une baisse de 6,7% depuis 1998. Au cours des années 90, le rapport entre crédit à la recherche agricole et valeur de la production agricole oscillait entre 0,9 et 1,4%. Un chiffre plutôt bas comparé à celui de nombreux autres pays européens. La baisse des ressources a été plus importante pour le CNR et les centres expérimentaux de l'industrie agricole. Le MURST demeure le plus gros bailleur de fonds de la recherche agricole, par le biais de la filière universitaire et au travers de programmes de recherche spécifiques. Le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières contribue également largement à la recherche, au moyen du réseau d'instituts expérimentaux et des actions du programme opérationnel multirégional " Activité de soutien aux services de développement de l'agriculture des régions de l'Objectif 1 ". Entre

1998 et 2001, la mesure 2 a notamment financé 79 projets de recherche et de diffusion de l'information, pour un total de presque 115 milliards de lires. Les régions ont investi davantage comparé à l'année dernière, pour atteindre une contribution de plus de 130 milliards de lires (+ 3,9% depuis 1998).

Les ressources humaines employées dans la recherche agricole sont restées inchangées ; 5 857 employés équivalent à temps plein, dont 3 361 chercheurs.

En matière de recherche, des nouveautés importantes d'ordre politique ont eu lieu: le 21 décembre 2000, le CIPE a approuvé le programme national de recherche, mettant ainsi un terme à la longue procédure de réforme du système de recherche italien, amorcé par la loi Bassanini (n° 59/97). Avec ce programme de trois ans, le MURST a défini les lignes directrices de recherche à promouvoir, les modalités de mise en œuvre et les sources de financement.

Les principes sur lesquels le plan se base sont résumés ci-dessous:

- la recherche nationale doit créer un contexte favorable à une croissance économique et de l'emploi durable.
- lors du choix des projets à financer, ceux qui ont pour but de répondre aux besoins du pays seront prioritaires
- les interactions entre science et marché sont encouragées et soutenues ; les capacités scientifiques et technologiques des PME sont développées.
- le rajeunissement du système scientifique italien sera poursuivi, en rendant le marché du travail dans la recherche, attractif et compétitif.
- le système de gestion de la recherche (programmation, coordination et évaluation) répondra à une logique de système intégré et le lien avec la formation supérieure sera renforcé
- le lien avec le tissu social et productif, et avec le territoire sera maintenu; des mécanismes de consultation

entre acteurs institutionnels de la recherche et partenaires sociaux et économiques seront mis au point, la coordination entre les administrations centrales et régionales sera promue.

Le programme financier qui accompagne les propositions du PNR s'élève à 5 039 milliards de lires au total, dont 3 193 pour 2001. Une telle contribution financière porterait le rapport entre dépenses de recherche et PIB à 1,15% en Italie, cette année. La ten-

dance à la baisse de ce rapport au cours des dernières années serait donc inversée.

Plus en détail dans le secteur agricole italien, il convient de souligner la réforme de l'ensemble des structures de recherche publiques les plus importantes, suite aux décrets législatifs de réorganisation promulgués par l'ENEA, le CNR et le réseau affilié au Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (d.l.g. n° 454/99).

Fonds de recherche et d'expérimentation agricole des Régions, 1999

Régions et Provinces autonomes	Dépense en Recherche & Expérimentation Total (1)	% de PBC agr.
Piémont	4.970	0,08
Val-d'Aoste	1.598	1,26
Lombardie	2.445	0,02
P.A. Bolzano	15.390	1,42
P.A. Trente	12.209	-
Vénétie	8.889	0,11
Frioul-Vénétie-Julienne	380	0,02
Ligurie	2.650	0,18
Emilie-Romagne	14.536	0,16
Toscane	4.363	0,12
Ombrie	200	0,01
Marches	2.130	0,09
Latium	3.060	0,07
Abruzzes	840	0,04
Molise	-	0,00
Campanie	1.629	0,03
Pouilles	1.392	0,02
Basilique	1.075	0,07
Calabre	6.744	0,21
Sicile	8.202	0,12
Sardaigne	39.402	1,36
Totaux	132.104	0,16

Source: questionnaire INEA et ORA-CNR, fichiers NABS du ISRD-CNR.
(1) (en millions de lit.)

Services de développement

A près d'un an de l'échéance du POM "Activité de soutien aux services de développement de l'agriculture" pour les régions de l'Objectif 1, la totalité des fonds alloués ont été engagés, et 69% du total a été dépensé. Toutefois, pour certaines mesures, la part dépensée est inférieure et oscille entre 33 et 59%. Elle est par exemple de 37% pour la mesure 2. La lecture doit toutefois tenir compte des retards liés au démarrage effectif des activités, et au versement des avances par l'UE. Concrètement et en détail, les mesures ont été mises en œuvre de la manière suivante:

- **Mesure 1** - 622 conseillers ont été employés en 2000, dont 541 personnes polyvalentes, et 81 spécialistes. 51% ont été recrutés au Département régional de l'agriculture, et 30% dans les Agences/ Organismes de développement agricole.
- **Mesure 2** - au 30 septembre 2000,

POM "Activités de soutien aux services de développement agricole" 1994 - 1999: Situation financière au 31/12/00 (ensemble de la période)

	Engagements/ budget total (%)	Dépenses/ budget total (%)	Dépenses/ engagements (%)
1. Emploi de conseillers agricoles	100,0	87,1	87,1
2. Innovation Technique et Diffusion des résultats	100,0	37,7	37,7
3. Système informatif	99,8	33,5	33,6
4. Supports opérationnels et didactiques	-	-	-
5.1 Assistance Technique, analyse et surveillance	99,0	58,7	59,1
5.2 Evaluation	100,0	79,2	79,2
6. Fonds de garantie multirégional	100,0	100,0	100,0
TOTAL	100,0	69,0	69,0

pour 79 projets de recherche, 46% des activités prévues avaient été réalisées. Ce taux était plus important (59,2%) pour les projets du premier Avis, car leurs activités avaient débuté en juillet 1998. Celles du deuxième Avis n'avaient commencé qu'en septembre 1999, et atteignaient 34,4% de réalisation.

L'objectif central de cette mesure est la diffusion de l'information. Ce n'est pas le but même des projets, mais l'avancement de cet objectif dépend de la progression de la recherche. Ce qui implique une participation continue et systématique des Services de Développement Agricole (SDA) régionaux. A la date

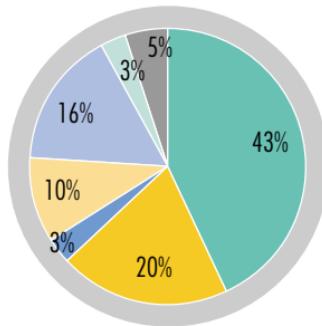
de l'observation, 94 actions de diffusion de l'information (62% de celles prévues) avaient débuté, c'est à dire avaient été conclues et étaient en cours de réalisation, tandis que 57 actions n'avaient pas commencé (les 38% restants).

- **Mesure 3** - Les actions de formation commencées en 1999 ont été poursuivies en 2000. Au 31 décembre, 48% des activités de formation prévues avaient été réalisées. 263 cours ont été dispensés, sur un total de 2 882 journées de formation, pour 4 378 participants.

- **Mesure 5.1** - L'activité d'aide au Ministère, au Comité de Surveillance, au Comité de Mise en Œuvre du POM et aux régions, ainsi que l'assistance technique et le contrôle des projets continuent.

Concernant la production d'innovations, la mesure 2 a atteint sa phase finale. Elle est donc concentrée sur leur transmission aux SDA, puis aux

Typologie des innovations



Protocoles et cahiers des charges
Fiches techniques
Sélections
Bases de données et logiciels
Ouvrages
Plans et cartographie
Modèles et plans

chefs d'exploitations. Une analyse des innovations, basée sur leurs caractéristiques techniques, révèle qu'une grande partie d'entre elles (35%) sont de type agronomique et concernent de nouvelles modalités de travail et de fertilisation, et de nouveaux systèmes culturels. Environ 18% des innovations ont rapport à la gestion, c'est-à-

dire aux techniques de relevé, d'analyse et de planification des exploitations. Toujours au sein de l'exploitation, 14% des innovations concernent les modalités d'organisation des exploitations agricoles et l'amélioration de l'efficience tout au long de la filière. Avec des pourcentages qui oscillent entre 12 et 6%, on trouve

ensuite les innovations de type biologique, chimique et mécanique, et celles relatives à l'élevage des races animales.

Les recherches ont permis d'accéder à l'innovation. Il s'agit en général d'un produit immatériel (cahiers des charges, protocoles, fiches techniques) qui vise à rationaliser des procédés et des techniques, pour augmenter la compétitivité de l'agriculture dans le Sud, et qui cherche par conséquent à influencer positivement le revenu. Ce sont des réponses scientifiques qui résultent d'expériences rigoureuses et vérifiées. Elles mettent des instruments utiles à disposition des exploitations, qui leur permettent de gérer correctement et efficacement les facteurs de production.

Programmation 2000-2006

Comparé aux deux derniers CCS (1988-93 et 1994-99), dans la nou-

velle programmation 2000-2006 concernant les fonds structurels, l'attention portée au rôle et au développement des SDA s'est atténuée. En effet, le financement d'un autre programme opérationnel multirégional sur les services n'a pas été prévu et aucun axe prioritaire concernant les services n'a été défini dans la programmation régionale. Cette situation est totalement contradictoire avec l'approche méthodologique du nouveau cadre communautaire qui vise à comprendre et à répondre à la problématique de l'agriculture italienne. Elle se base sur l'analyse des besoins et sur l'examen du contexte. Elle est ainsi parvenue à individualiser deux catégories principales de zones rurales ; celles qui disposent d'éléments dynamiques et celles qui présentent des difficultés dans leur processus de développement.

En revanche, les plans régionaux (POR et PDR) prévoient au maximum

deux mesures spécifiques sur les services. De plus, ils font référence à la Formation et à des Services de substitution et d'Assistance à la gestion des exploitations agricoles. Sur environ 11,5 milliards d'euros de fonds publics réservés à ces plans, seuls 2% servent à financer les instruments de soutien aux exploitations agricoles.

La part des fonds destinés aux services sur le total disponible s'élève à 2,7% pour les régions de l'Objectif 1, et à 1,6% pour les régions du Centre-Nord. Le Sud présente donc une propension plus grande à investir dans ce type d'activité. Ces chiffres diffèrent largement de la programmation précédente (1994-99). En effet, dans le cadre des POP et des Docup, les interventions sur les services s'élevaient à 7 et à 9% du total. Ce total équivaut à la moitié (5 milliards d'écus) de celui disponible pour la période 2000-2006.

Plus en détail, deux régions sont tota-

lement dépourvues de ces mesures ; le Val d'Aoste et le Molise. De plus, tandis qu'une activité de formation est prévue dans toutes les régions italiennes, à l'exception des Pouilles, seules 12 régions sur 19 estiment qu'un soutien au lancement et à la gestion des exploitations agricoles est nécessaire.

Programmation 2000-06: Financements prévus pour la formation et les services (en millions d'euros)

	Mesure pour la formation	Mesure pour les services	Total des mesures	Total de la dépense publique	Tot. mesures/Tot. Dépense publique (%)
Piémont	4.000	24.000	28.000	868.450	3,2
Val-d'Aoste	-	-	-	-	-
Lombardie	349	471	820	805.437	0,1
P. A. Bolzano	750	676	1.426	187.100	0,8
P. A. Trente	4.000	5.143	9.143	210.195	4,3
Vénétie	5.760	12.200	17.960	666.640	2,7
Frioul-Vénétie-Julienne	1.040	-	1.040	212.984	0,5
Ligurie	10.148	-	10.148	210.655	4,8
Emilie-Romagne	7.040	-	7.040	852.210	0,8
Toscane	4.600	2.300	6.900	730.412	0,9
Ombrie	1.056	5.721	6.777	402.614	1,7
Marches	2.970	690	3.660	450.830	0,8
Latium	5.840	-	5.840	585.360	1,0
Abruzzes	3.019	-	3.019	292.582	1,0
TOTAL Centre-Nord	50.572	51.201	101.773	6.475.469	1,6
Molise	-	-	-	-	-
Campanie	10.974	8.000	18.974	906.056	2,1
Pouilles	-	2.133	2.133	711.986	0,3
Basilique	4.000	-	4.000	302.350	1,3
Calabre	1.302	23.258	24.560	820.534	3,0
Sicile	40.000	30.000	70.000	1.375.409	5,1
Sardaigne	12.000	-	12.000	812.156	1,5
TOTAL Obj. 1	68.276	63.391	131.667	4.928.491	2,7
TOTAL	118.848	114.592	233.440	11.403.960	2,0

CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF

Les réformes de l'Agenda 2000

La réforme de la PAC par secteur

En 2000, la réforme de l'agenda a été à nouveau perfectionnée, tant à l'échelle communautaire que nationale.

Les nouveaux règlements, adoptés suite à l'accord politique conclu par le Conseil européen en mars 1999, concernent d'importantes OCM, dont les cultures annuelles, les viandes bovines, les produits laitiers et fromagers, et les produits viticoles et vini- coles. Certains secteurs stratégiques pour l'Italie (fruits et légumes, huile d'olive, riz) n'ont toutefois pas été pris en compte.

Les réformes de la PAC ont eu des effets considérables. L'évolution de la répartition de la dépense agricole par secteur et par type d'intervention en rend compte.

La part respective des différents pays membres met en évidence une relative stabilité. Dans la plupart des cas,

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays entre 1996 et 2000

Versements directs UE	1996 (%)	1998 (%)	2000 (*) (%)			
Belgique	1.145,6	2,9	851,3	2,2	954,6	2,4
Danemark	1.355,7	3,5	1.154,0	3,0	1.304,7	3,2
Allemagne	6.048,2	15,5	5.553,0	14,3	5.641,9	14,0
Grèce	2.816,8	7,2	2.556,8	6,6	2.597,2	6,4
Espagne	4.046,9	10,3	5.293,5	13,7	5.469,0	13,6
France	9.557,6	24,4	9.007,2	23,2	8.981,7	22,3
Irlande	1.699,5	4,3	1.632,6	4,2	1.678,3	4,2
Italie	4.219,9	10,8	4.129,2	10,7	5.031,3	12,5
Luxembourg	19,7	0,1	17,4	0,0	20,6	0,1
Pays-Bas	1.535,4	3,9	1.372,7	3,5	1.396,6	3,5
Autriche	1.212,2	3,1	842,5	2,2	1.018,5	2,5
Portugal	645,4	1,7	637,4	1,6	652,0	1,6
Finlande	647,5	1,7	575,7	1,5	727,6	1,8
Suède	622,2	1,6	770,1	2,0	798,0	2,0
Royaume-Uni	3.468,2	8,9	4.314,2	11,1	4.058,7	10,1
TOTALE	39.107,8	100,0	38.747,9	100,0	40.348,6	100,0

(*) Données provisoires

Source: élaboré par l'INEA à partir de données de la Commission européenne.

ces parts sont consolidées. Le poids atteint par la France est l'élément le

plus notable. Bien qu'elle soit en léger déclin, elle bénéficie désormais de

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays entre 1996 et 2000 (en millions d'ECU ou d'euros)

	1990			1995			1999		
	Dépenses / PBV (%)	Dépenses / UTA(*) (en milliers d'écus)	Dépenses / SAU (écu)	Dépenses / PLV (%)	Dépenses / UTA(*) (en milliers d'écus)	Dépenses / SAU (écu)	Dépenses / PLV(**) (%)	Dépenses / UTA(*) (en milliers d'euros)	Dépenses / SAU(***) (euros)
Belgique	14,4	9,3	641,0	24,5	19,3	1.187,5	17,0	14,3	838,7
Danemark	15,9	11,3	396,5	20,4	16,4	511,7	19,4	16,4	499,3
Allemagne	15,7	5,7	367,0	16,5	7,6	310,2	18,1	8,9	348,7
Grèce	24,0	2,6	339,6	27,9	3,8	660,6	33,0	4,5	711,0
Espagne	7,9	1,7	78,2	19,4	4,2	152,7	14,6	3,9	135,5
France	10,6	4,0	168,2	18,4	7,9	278,7	20,3	9,3	318,0
Irlande	39,8	6,5	292,9	32,3	6,4	321,6	38,1	7,6	385,6
Italie	11,4	1,9	241,1	10,7	1,9	200,9	11,9	2,5	252,0
Luxembourg	4,4	0,9	40,9	7,1	2,9	110,2	10,5	4,2	155,1
Pays-Bas	18,4	12,5	1.420,9	11,4	8,6	974,1	9,1	6,9	775,1
Autriche	-	-	-	2,3	0,6	25,0	33,2	8,7	351,5
Portugal	5,9	0,3	47,3	15,9	1,2	177,6	13,3	1,2	162,4
Finlande	-	-	-	2,6	0,5	28,6	28,3	5,0	299,6
Suède	-	-	-	2,4	0,8	24,5	18,5	7,2	203,3
Royaume-Uni	10,5	4,5	107,1	16,0	7,4	186,3	18,9	8,8	218,8
UE	13,1	3,3	207,3	16,4	4,8	251,3	17,8	5,6	284,8

(*) Unités annuelles de travail.

(**) En 1999, la PBV a été calculée à partir du prix de base.

(***) Calculée sur la base des SAU de 1998.

Source: calculs de l'INEA à partir de données de la Commission européenne.

manière presque stable de plus d'un cinquième de la dépense totale du FEOGA – Garantie, et ceci après avoir réussi à être le premier bénéficiaire de la PAC.

Les indicateurs contenus dans le tableau “dépense FEOGA-Orientation” fournissent des sujets de réflexion intéressants sur la place que les pays membres occupent, en terme de sommes perçues. Pour chaque pays, ces indicateurs sont obtenus en rapportant la dépense agricole communautaire à la PBC, à la population active (exprimée en UTA) et aux hectares de surface agricole utilisée (SAU).

En prenant en compte les chiffres les plus récents, il apparaît évident que les indicateurs varient énormément d'un état membre à l'autre; la dépense par actif varie d'un maximum de 16 400 euros pour le Danemark, à un minimum de 1 200 euros pour le Portugal. La Belgique atteint également une valeur élevée et dépasse 14

000 euros. La France, l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni suivent avec environ 9 000 euros. L'Italie perçoit à peine 2 500 euros par UTA. La dépense par hectare varie entre 800 euros pour la Belgique et les Pays-Bas, et moins de 200 euros (Luxembourg, Portugal et Espagne). L'Italie touche 250 euros/hectare. La part des dépenses agricoles dans la PBC varie peu selon les pays; les Pays-Bas sont les seuls à descendre en dessous de 10%, le maximum revient à l'Irlande avec 38%. Cette part se situe, dans la plupart des cas, aux alentours de 20%. L'Italie se positionne encore une fois dans les derniers, avec un peu moins de 12%.

Cultures annuelles

Concernant cette OCM, les règlements communautaires d'application de la réforme de l'agenda 2000 ont cessé d'être promulgués courant 1999. Pour

les céréales, la réforme prévoit une baisse de 15% du prix d'intervention, en deux temps; de 2000 à 2001, et de 2001 à 2002 (soit une baisse de 7,5% pour chaque phase). En même temps, toujours pour les céréales, les subventions par superficie seront augmentées, dans la mesure de 50% de la baisse du prix d'intervention.

En revanche, à l'échelle nationale, le décret d'application de la réforme pour la campagne 2000/01, date de 2000. Le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières a ainsi fixé le taux volontaire de gel des terres à 12%, et a pris des décisions concernant le maintien du rendement spécifique et des superficies de base séparées pour le maïs, la volonté de ne pas tirer profit de la possibilité d'adopter des sous-superficies de base, et de ne pas appliquer un régime séparé pour les zones irriguées.

Pour le régime provisoire des graines oléagineuses de 2000/01 et 2001/02,

l'Italie a décidé de continuer à calculer le montant des aides en multipliant par 1,95 le rendement des graines oléagineuses, plutôt que de calculer ce montant en fonction du rendement céréalier, comme ce sera le cas à partir de 2002/03.

Viande bovine

La réforme de cette OCM, prévue par l'agenda 2000, est entrée en vigueur au premier janvier 2000. Elle se base sur le démantèlement progressif du système d'achats à l'intervention et sur l'introduction de nouvelles formes de soutien direct, qui viennent s'ajouter et accroître le régime des paiements directs déjà prévus par la réforme de 1992.

Avec ce nouveau décret, on a ainsi décidé d'aider l'élevage biologique naissant et de favoriser des formes d'associations qui garantissent une production de qualité.

Produits laitiers et fromagers

En matière d'intervention sur le marché, la réforme de l'agenda 2000 laisse le système existant inchangé, et ce jusqu'en 2005. Puis, en l'espace de 3 ans, les prix institutionnels devront être progressivement réduits, et un système de paiement direct au producteur devra être introduit au même moment. Le régime des parts est prolongé jusqu'à la campagne 2007/08, avec toutefois quelques modifications. A l'échelle nationale, on a essayé de compléter la réglementation d'application des quotas de lait, dans le but de consolider les mécanismes de gestion du système, qui jusqu'en 1999, avaient un caractère extraordinaire. Sur le plan législatif, la loi 79/2000 a été approuvée. Elle rend ordinaire le système d'évaluation et de communication de quota/production, jusqu'alors extraordinaire. Cette loi a permis, en

2000, de procéder à la clôture des opérations de liquidation des campagnes 1997/98 et 1998/99, au cours desquelles les livraisons ont continué à se multiplier et l'excédent à diminuer. En 1998/99, le montant de prélevement initialement prévu a été dépassé de 460 milliards de lires, réparties entre plus de 14 000 producteurs.

Produits viticoles et vinicoles

L'OCM des produits viticoles et vinicoles n'est entrée dans la réforme de l'agenda 2000 que dans la dernière phase des négociations.

La réforme est entrée en vigueur en août 2000. L'interdiction d'implanter de nouveaux vignobles a été maintenue pendant dix ans encore, bien que des droits d'implantation aient été reconnus à chaque pays. Ils s'élèvent à 12 933 hectares pour l'Italie. Avant 2003, la Commission pourra attribuer

Part des principaux produits dans la production agricole (PBV) et part des produits dans la dépense du FEOGA-Garantie

	1990		1995		1998		1999	
	PBV	Dépense	PBV	Dépense	PBV	Dépense	PBV	Dépense
Céréales et Graines oléagineuses (1)	13,4	30,3	10,0	42,1	10,5	45,5	14,2	44,1
Huile d'olive (2)	1,0	5,0	1,4	3,8	2,0	5,6	2,0	5,5
Fruits et légumes	14,4	4,6	14,8	5,1	15,8	3,8	14,9	3,6
Produits viticoles et vinicoles	6,3	2,8	5,8	2,4	6,6	1,8	6,3	1,5
Tabac	0,6	4,6	0,3	2,8	0,4	2,2	0,4	2,3
Produits laitiers et fromagers (3)	18,1	18,5	18,5	11,3	18,0	6,6	13,9	6,2
Viande bovine	13,1	10,6	11,1	11,3	10,0	13,1	10,2	11,3
Viande ovine/caprine	1,5	5,4	1,7	5,0	2,0	3,9	2,3	4,7
Viande de porc	10,3	0,9	11,5	0,4	10,0	0,6	7,4	0,8
Œufs et volaille	7,0	0,7	6,5	0,6	7,7	0,2	5,3	0,3

(1) Pour la PBV les produits protéagineux ne sont pas inclus, ils le sont en revanche dans les dépenses du FEOGA.

(2) Moyennes sur deux ans.

(3) Pour la PBV, seul le lait a été pris en compte.

Source: élaboré par l'INEA à partir de données de la Commission européenne.

buer 17 000 hectares de droits supplémentaires aux régions qui manifestent des besoins particuliers. De plus, un système de régularisation des implantations abusives a été mis en place; des pénalisations ou l'achat de

droits de réimplantation seront appliqués. Les interventions à caractère structurel, en matière de reconversion et de restructuration des vignobles font partie de l'OCM et restent ainsi exclues des interventions qui relèvent du règle-

ment sur le développement rural.

Les mesures horizontales

Les mesures horizontales, prévues par le règlement n° 1259/99 DCE, ont

pour but d'établir des conditions communes pour les paiements directs qui découlent des différents régimes de soutien aux revenus de la PAC. Ces mesures cherchent ainsi à corriger les déséquilibres de distribution liés au fonctionnement de la PAC, et à affecter les ressources ainsi récupérées au soutien supplémentaire de certaines mesures (agri-environnement, reboisement, prétraite, indemnités de compensation) mises en œuvre dans le cadre des plans régionaux de développement rural.

Les états membres peuvent subordonner l'affectation des subventions, au respect de conditions environnementales précises (conformité croisée ou conditionnement écologique) ou appliquer la modulation. Cette dernière consiste à réduire les subventions des agriculteurs dans le cas où le nombre de personnes qu'ils

emploient dans leur exploitation descendrait au-dessous d'un certain seuil et/ou dans le cas où la prospérité globale des exploitations et/ou la somme totale des subventions dépasserait des limites déterminées. Le décret du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières du 15 septembre 2000, GU n° 248 du 23/10/2000 a défini le champ d'application des mesures de conditionnement économique. L'ampleur de la réduction des subventions (entre 2 et 7% du total) perçues par les agriculteurs qui ne respecteraient pas les conditions prévues, a ensuite été établie (décret du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières du 08 mars 2000, GU n° 97 du 27/04/2001).

En revanche, la modulation n'a pas encore été appliquée, bien que des discussions au sujet de sa mise en œuvre soient en cours.

Le développement rural

Le règlement 1257/99 reprend les mesures qui avaient été précédemment mises en œuvre, par le biais de neuf dispositions réglementaires. Ce processus de simplification et de concentration législative a également permis de mettre au point un programme d'intervention d'une durée de 7 ans (2000-2006). Pour les régions du Centre-Nord, le Plan de Développement Rural comprend toutes les mesures prévues, tandis que pour les régions de l'Objectif 1, il ne contient que les trois mesures d'accompagnement et les indemnités de compensation. Les autres mesures font partie du Programme Opérationnel.

D'autres éléments caractérisent la réforme dont:

- davantage d'implication de la part du FEOGA-Garantie qui, en plus des mesures traditionnelles d'ac-

compagnement et de l'indemnité de compensation, finance également toutes les mesures de développement rural pour les régions non comprises dans l'Objectif 1

- une plus grande place accordée à l'environnement dans toutes les mesures soutenues
- l'extension de l'intervention de la politique communautaire au secteur forestier.

Le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières a rempli une fonction d'orientation et de coordination, même s'il a choisi de ne pas gérer directement les ressources financières. Dans le but de fournir les orientations adaptées à la préparation et la mise en œuvre des programmes, le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières a établi les lignes directrices de la programmation du développement rural. Ces dernières ont également été approuvées par la

Conférence Etat/régions. Dans les nouveaux règlements relatifs au développement rural, on demande par ailleurs aux états membres de définir certains aspects nécessaires à la mise en œuvre des interventions. A ce propos, six documents ont été mis au point (rentabilité; pratique agricole juste; conditions minimales à respecter en matière d'environnement; hygiène et bien-être des animaux; compatibilité avec les OCM; procédures de mise en œuvre, contrôles et sanctions). Ils fournissent des informations importantes sur la méthodologie et assurent l'unité d'orientation, concernant divers aspects du caractère horizontal.

En ce qui concerne l'aspect financier, la délibération CIPE du 21/12/1999 a approuvé le plan de répartition des fonds communautaires. Cette délibération prévoit la mise en place d'un comité national chargé de contrôler la réalisation des Plans de

Dotation financière pour l'application des Plans de Développement Rural (en millions d'euros), 2000-06 ()*

	Dotation prévue période 2000-06	%
Piémont	335,1	8,1
Val d'Aoste	40,5	1,0
Lombardie	311,0	7,5
P.A. de Bolzano	109,7	2,6
P.A. de Trente	83,2	2,0
Vénétie	274,3	6,6
Frioul-Vénétie-Julienne	92,2	2,2
Ligurie	80,3	1,9
Emilie-Romagne	356,9	8,6
Toscane	303,8	7,3
Ombrie	165,8	4,0
Marches	171,2	4,1
Latium	235,7	5,7
Abruzzes	122,6	2,9
Molise	30,8	0,7
Campanie	139,4	3,4
Pouilles	269,4	6,5
Basilique	169,3	4,1
Calabre	206,5	5,0
Sicile	387,9	9,3
Sardaigne	279,5	6,7
ITALIE	4.165,0	100,0

(*) Répartition antérieure à l'indexation.

Règlements approuvés après la réforme de l'Agenda 2000 (*)

CULTURES ANNUELLES

Règ. 1251/1999: instaure un soutien pour certaines cultures annuelles

Règ. 1253/1999: concerne l'OCM du secteur des céréales

Règ. 2316/1999: porte sur les modalités d'application du règ. 1251/1999

VIANDE BOVINE

Règ. 1254/1999: concerne l'OCM du secteur de la viande bovine

Règ. 2342/1999 et suivants: portent sur les modalités d'application du règ. 1254/1999

Règ. 1804/1999 (complète le règ. 2029/91): concerne la méthode de production biologique

LAIT, PRODUITS LAITIERS ET FROMAGERS

Règ. 1255/1999: concerne l'OCM du secteur du lait et des produits laitiers et fromagers

Règ. 1256/1999: porte sur les modifications du règ. 3950/92

SECTEUR VITICOLE/VINICOLE

Règ. 1493/1999: concerne l'OCM du secteur viticole/vinicole

Règ. 1227/2000 et suivants: portent sur les modalités d'application du règ. 1493/1999

Aide directe

Règ. 1259/1999: établit les normes communes aux régimes d'aide directe, dans le cadre de la PAC

DEVELOPPEMENT RURAL

Règ. 1257/1999: porte sur l'aide de la FEOGA au développement rural

Règ. 1750/1999: porte sur les modalités d'application du règ. 1257/1999

Règ. 2603/1999: porte sur les normes provisoires du règ. 1257/1999

Règ. 2075/2000: porte sur les modifications du règ. 1750/1999

FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Règ. 1258/1999: concerne le financement de la PAC

Développement Rural, dans le but de garantir une exécution efficace des actions prévues. La somme de 4 165 millions d'euros, initialement allouée à l'Italie, a ensuite été portée à 4 512 millions d'euros, suite à l'indexation. Les modalités prévues pour le Programme de Développement Rural sont différentes selon qu'il s'agit des régions de l'Objectif 1 (dont le Molise fait partie, bien qu'il en sorte progressivement) ou de celles extérieures à l'Objectif 1.

Régions de l'Objectif 1: dans ces régions, l'action des fonds structurels, et en particulier du FEOGA-Orientation, vient compléter le financement du FEOGA-Garantie. Pour cette dernière forme d'intervention, les régions ont du rédiger des Plans de Développement Rural, contenant les anciennes mesures d'accompagnement et les indemnités de compensation

(*) De plus amples informations sur les règlements afférents aux différentes secteurs sont disponibles sur le site de la Communauté européenne à l'adresse suivante : www.europa.eu.int/eur-lex/it/lif/ind/it_analytical_index_03.html

tion. Tous les PDR ont été approuvés, à l'exception de ceux de la Sardaigne et de la Basilique.

Les interventions cofinancées par le FEOGA-Orientation ont été intégrées à la programmation des autres fonds structurels, dans le cadre des axes prioritaires d'intervention (valorisation des ressources naturelles et environnementales; valorisation des ressources culturelles et historiques; valorisation des ressources humaines, amélioration de la qualité des villes, des institutions locales et de la vie associative; systèmes locaux de développement; réseaux et points d'échange des services) prévus par le Cadre Communautaire de Soutien (CCS) et par les Programmes Opérationnels Régionaux (POR). Le CCS et les POR ont tous été approuvés en 2000. Toutefois, les interventions ne sont devenues pleinement efficaces qu'une fois approuvées par les autorités de gestion des différents Compléments

de programmation. Ces derniers constituent "le document de mise en œuvre de la stratégie et des axes prioritaires d'intervention, et contiennent les éléments de détail de chaque mesure" (article 9 du règ. (CE) 1260/99).

Régions extérieures à l'objectif 1: parmi les vingt-deux mesures prévues par les règlements 1257/99 et 1750/99, les régions du Centre-Nord ont choisi d'inclure à leur PDR, toutes les mesures qu'elles ont décidé de mettre en œuvre.

Pour ces régions, la phase de négociation pour l'approbation des Plans de Développement Rural, commencée au printemps 2000, s'est achevée. De nombreux avis de mise en œuvre des différentes mesures ont déjà été lancé.

Programmes d'Initiative Communautaire (PIC)

Avec la réforme de la PAC et de l'in-

Ressources du FEOGA pour l'initiative communautaire LEADER+ (*)

Subventions communautaires	
Molise	8,23
Companie	23,63
Pouilles	25,76
Basilique	17,03
Calabre	21,23
Sicile	29,31
Sardaigne	26,89
Total Objectif 1	152,09
Piémont	11,32
Val-d'Aoste	2,14
Lombardie	7,22
P.A. de Bolzano	7,75
P.A. de Trente	3,69
Vénétie	13,74
Eriou-Vénétie-Julienne	5,65
Ligurie	5,30
Emilie-Romagne	9,78
Toscane	13,34
Ombrie	7,56
Marches	7,85
Latium	13,55
Abruzzes	17,67
Total Centre-Nord	126,57
TOTAL Régions	278,66
Réseau	5,44
TOTAL	284,10

(*) En millions d'euros.

Montant des aides directes allouées par l'AIMA en 2000 (en millions d'euros)

	Total 2000/98	Var.% 2000/98	Cultures annuelles	Var.% 2000/98	Bovins	Var.% 2000/98	Huile	Var.% 2000/98	Rég. 2078/92	Var.% 2000/98
Piémont	502.524	7,08	232.620	-10,24	66.555	0,89	-	-	131.431	49,56
Val-d'Aoste	11.021	272,46	181	-2,16	1.333	-37,77	-	-	9.234	1.724,90
Lombardie	819.641	15,49	470.877	-7,33	19.635	-0,61	125	-90,55	172.800	205,20
Trentin-Haut-Adige	152.248	90,54	1.604	5,74	2.294	-20,43	271	-28,68	75.483	559,47
Vénétie	751.591	4,45	442.508	-9,25	22.262	24,65	2.702	4,36	74.565	132,81
Frioul-Vénétie-Julienne	168.451	-6,16	135.632	-11,83	1.677	-22,11	41	-10,87	11.659	-14,69
Ligurie	55.915	-22,67	3.563	-11,89	2.113	-1,17	20.466	100,51	15.031	144,33
Emilie-Romagne	1.053.561	20,73	297.829	-7,57	11.685	-7,50	1.443	-34,59	142.784	33,89
Toscane	565.292	47,96	238.712	-2,64	11.443	-9,91	44.125	12,90	118.605	1.216,96
Ombrie	307.058	7,52	75.701	-15,24	7.995	-1,43	16.365	-11,28	53.716	48.292,79
Marches	346.921	44,17	216.430	11,65	11.465	1,48	10.126	-25,71	55.950	907,02
Latium	493.039	32,18	178.088	-10,80	17.846	-2,42	60.840	61,59	106.701	355,71
Abruzzes	211.654	10,30	56.195	-15,93	7.343	-11,65	54.092	24,34	18.783	1.071,74
Molise	115.853	16,59	79.915	15,66	3.333	19,08	16.846	0,21	4.206	8,60
Campanie	659.663	-7,81	96.507	-8,34	15.720	-19,14	124.856	63,75	32.206	356,63
Pouilles	1.074.148	17,49	364.124	-7,57	7.850	-15,01	443.160	20,59	157.521	362,85
Basilique	273.404	13,35	139.778	-20,56	7.561	-1,87	27.770	9,27	56.198	5.693,61
Calabre	828.571	158,20	45.586	-20,66	18.620	-23,88	318.870	128,84	153.754	614,70
Sicile	925.661	41,95	256.581	-7,13	58.613	-10,18	108.430	43,67	198.160	1.512,63
Sardaigne	482.556	67,70	97.517	-4,70	36.702	-2,57	11.762	-6,63	169.837	4.842,87
ITALIE	9.798.772	25,46	3.429.948	-7,60	332.045	-5,35	1.262.290	43,05	1.758.624	301,70

tervention structurelle, seules quatre initiatives communautaires ont été confirmées.

INTERREG: concerne la coopération transfrontalière, transnationale, et interrégionale, avec une dotation de 4 875 millions d'euros sur le FEDR

URBAN: concerne les zones urbaines, avec une dotation de 700 millions d'euros sur le FEDR

EQUAL: concerne la coopération transnationale, en matière de lutte contre le chômage et contre les inégalités sur le marché du travail, avec une dotation de 2 847 millions d'euros sur le FEDR.

LEADER +: a pour but de valoriser les ressources des zones rurales dans le cadre d'une action intégrée nationale, et par le biais de programmes régionaux spéciaux. Cette initiative vient compléter les programmes avec des finalités structurelles. Elle vise à promouvoir de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et

culturel, mais aussi la mise en valeur du patrimoine économique, et l'amélioration des capacités d'organisation des communautés locales. Dans cette initiative, la "coopération" est un élément innovateur, elle comprend des interventions de soutien à la coopération internationale et transnationale. Contrairement au passé, l'intervention LEADER+ concernera l'ensemble du territoire rural national. Le financement prévu pour la période de programmation atteint 2 148,9 millions d'euros (provenant du FEOGA). La somme destinée à l'Italie s'élève à 284,1 millions d'euros. Le 12/10/2000, la conférence Etat/Régions a approuvé la répartition régionale de l'aide. Les Programmes LEADER Régionaux (PLR) sont mis en place par les régions et les administrations des provinces. Ils constituent la programmation de LEADER+. En juin 2000, ils ont été présentés à la Commission

européenne et 20 PLR sont actuellement en phase de négociation.

Soutien temporaire

De 2000 à 2005, les anciennes régions de l'Objectif 1, de l'Objectif 2, et de l'Objectif 5b, bénéficieront également d'un soutien temporaire. Cette mesure vise à permettre au processus de reconversion entamé de s'achever, et à ne pas compromettre les résultats obtenus fin 1999. La dotation financière totale prévue dans le cadre de la rubrique 2, s'élève à 11 132 millions d'euros.

Fonds de Cohésion

Le soutien (18 000 millions d'euros) à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce, et à l'Irlande a été confirmé. Ils bénéficient déjà de cette intervention, le PIB par habitant étant inférieur aux 90 % de la moyenne communautaire, dans chacun de ces pays.

Application de la PAC

Cultures annuelles

Au cours de la campagne 2000/01, 593 561 demandes d'aide ont été enregistrées pour les cultures annuelles, pour une superficie totale de plus de 4,5 millions d'hectares. La réforme a été progressivement appliquée et le nombre de demandes dans le régime général a considérablement diminué, depuis la dernière campagne. Cette baisse n'a toutefois pas suffit à compenser la hausse des demandes dans le régime simplifié. Ce dernier l'emporte aussi bien en terme de nombre de demandes (89%) qu'en terme de superficies subventionnées (58%), composées en grande partie de céréales. La tendance à la baisse de la part des graines oléagineuses dans le régime général s'est confirmée. Elle avait déjà débuté au cours de la campagne dernière. La part du soja et du tournesol est en revanche à la hausse. Pour le maïs, la superficie maximum

Superficie sous régime général et simplifié (en ha.), 2000

	Régime général (1)	Régime simplifié (2)	Total
Blé dur	394.082	1.194.670	1.588.752
Maïs	666.820	543.694	1.210.514
Autres céréales	271.092	658.180	929.272
Total céréales	1.331.194	2.396.544	3.728.538
(dont céréales en silos)	62.863	47.178	110.041
Soja	164.345	81.132	245.477
Tournesol	132.931	114.372	247.303
Colza	30.542	14.685	45.227
Total oléagineux	327.818	210.189	538.007
Total protéagineux	20.134	46.002	66.136
Total lin non textile	25	8	33
Gel obligatoire des terres	182.998	-	182.998
Gel volontaire des terres	31.609	-	31.609
Gel non compensé	1	-	1
Total gels des terres	214.608	-	214.608
(dont non alimentaire)	21.467	-	21.467
Fourragères à primes d'élevage	-	-	-
Cultures annuelles déclarées	3.625	15.356	18.981
TOTAL SUPERFICIE	1.898.204	2.668.099	4.566.303

(1) Producteurs dont la production > 92 tonnes de céréales, n. 42.014.

(2) Producteurs dont la production < 92 tonnes de céréales, n. 530.220.

Source: données AGEA traitées par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières

Application de la PAC au secteur des cultures annuelles dans les pays de l'UE (en milliers d'ha.), campagne 1999/2000

Zone de base	Gel des terres	Zone de cultures annuelles (1)			
		Régime simplifié	(%)	Régime général	(%)
Belgique	479	22	236	55,0	193 45,0
France	13.526	1.471	1.536	11,2	12141 88,8
Allemagne	10.156	1.175	1.338	13,4	8669 86,6
Italie	5.801	240	2.216	50,6	2164 49,4
Luxembourg	43	2	18	46,2	21 53,8
Pays-Bas	437	17	281	71,5	112 28,5
Danemark	2.018	211	231	11,4	1796 88,6
Irlande	346	30	86	26,7	236 73,3
Royaume-Uni	4.461	574	203	4,6	4248 95,4
Grèce	1.492	25	1.137	87,7	160 12,3
Portugal	1.035	55	356	43,7	458 56,3
Espagne	9.220	1.342	1.363	15,7	7315 84,3
Autriche	1.203	106	345	30,4	790 69,6
Finlande	1.591	201	378	27,3	1008 72,7
Suède	1.737	271	227	14,5	1335 85,5
UE	53.545	5.742	9.951	19,7	40.646 80,3

(1) Superficie fourragère exclue.

Source: Commission européenne, DG Agriculture.

garantie atteint 1,2 millions d'hectares. S'ils dépassent cette limite, les cultivateurs de maïs voient leur subvention réduite, dans une mesure proportionnelle à l'excédent (+6,3%). Ce pourcentage tient aussi compte de la superficie investie par le maïs fourrager et de la part relative des terres gelées. Dans le régime obligatoire et en 2000, cette dernière a été fixée à 10% pour les "grands producteurs". Au total, elle concerne 4,6% des hectares déclarés pour les subventions.

Les régions qui font partie de l'Objectif 1 regroupent presque un tiers des hectares. Parmi les cultures les plus représentées, le blé dur occupe la première place. 70% sont produits dans le Sud. A l'échelle européenne et au cours de la campagne 1999/2000, 70% des superficies déclarées au sein du régime général, ainsi que celles gelées, se trouvent en France, en Allemagne, et en Espagne. Les exploi-

tations de petite taille, qui font partie du régime simplifié, sont en revanche plus nombreuses en Grèce, aux Pays-Bas, en Belgique, et en Italie.

Viande bovine

Pour la première année d'application de l'enveloppe, l'abattage des têtes de bétail mâles bénéficie de la plus grande partie des fonds alloués par l'UE (près de 19 millions d'euros); 1 million d'euros sont attribués aux élevages qui emploient des méthodes biologiques et aux éleveurs de races confirmées. Le reste est destiné aux coopératives et autres organismes associatifs qui œuvrent pour la qualité, par le biais de cahiers des charges de la production.

Si l'éleveur en fait de la demande, la prime supplémentaire peut être intégrée à la prime des vaches allaitantes. En 2000, les élevages européens ont contribué à une hausse moyenne généralisée des prix à la production de 7,7%. Pour les bovins, la hausse a atteint environ 2%. En Italie, la hausse moyenne des prix des produits animaux s'est alignée sur la moyenne européenne (+6,8%) et a été largement supérieure à celle de l'année précédente. Au dernier semestre 2000, la découverte de nouveaux cas d'ESB (en France, Belgique, Allemagne, et Italie) a fait chuter à nouveau la consommation. Par conséquent, le prix des bovins mâles adultes a baissé en

moyenne de 16%, celui des veaux de 20 %, et celui des vaches de 24%. A la fin de l'année, dans les Etats membres les plus touchés par la crise, les prix moyens étaient descendus en dessous de 60% du prix d'intervention. En Italie, au cours des premiers mois de 2001, les prix atteignaient en moyenne 73% du prix d'intervention (catégorie R3, jeunes mâles). Pour faire face à cette nouvelle crise, la Commission élabore de nouvelles mesures d'intervention et revoit certaines dispositions déjà en vigueur.

Politiques structurelles en matière agricole

Développement rural

Un peu plus d'un an après l'approbation des règlements communautaires de l'Agenda 2000, les premiers fruits d'un travail de programmation utile ont pu être recueillis. Cette programmation a été appliquée à l'échelle

régionale et nationale, par le biais des règlements CE 1260/99 et 1257/99, et a bénéficié des fonds structurels pour le développement rural. L'activité de programmation a été intense: le Cadre Communautaire de Soutien et les sept Programmes

Opérationnels Régionaux (POR) de l'Objectif 1, avec leurs Compléments de programmation respectifs, sont venus s'ajouter aux 21 Plans de Développement Rural. De plus, 21 programmes régionaux permettront bientôt de mettre en œuvre l'Initiative

Utilisation des Fonds Structuraux 1994-1999, Italie (en euros)

	Budget FEOGA (a)	Engagements au 1/5/2001 (b)	Mise en paiement au 1/5/2001 (c)	Progression (%) (b/a)	(c/a)	(c/b)
CCS objectif 1 - PO Multirégionaux	283.842.000	283.842.000	202.573.600	100,0	71,4	71,4
CCS objectif 1 - PO Régionaux	2.009.375.000	1.987.268.000	1.336.766.740	98,9	66,5	67,3
Objectif 5a - PO Italie, ancien-2328/91	457.656.000	436.646.000	411.275.000	95,4	89,9	94,2
Objectif 5a - PO Multirégional 951/97	35.616.399	35.616.000	30.206.000	100,0	84,8	84,8
Objectif 5a - PO Régionaux (1)	217.694.067	163.193.000	90.792.000	75,0	41,7	55,6
DocUP objectif 5b	508.609.557	508.130.000	350.605.000	99,9	68,9	69,0
Leader II objectif 1	98.965.000	98.965.000	38.131.000	100,0	38,5	38,5
Leader II objectif 5b	40.511.284	40.252.000	10.738.000	99,4	26,5	26,7
TOTAL	3.652.269.307	3.553.912.000	2.471.087.340	97,3	67,7	69,5

Source : Commission européenne.

(1) règ. 866/90, 867/90, directives 159/72 et 160/72 inclus.

LEADER+.

Tandis que le PDR des régions du Centre-Nord (financé par le FEOGA-Garantie) intègre la totalité des 22 mesures prévues par le règlement CE 1257/99, le PDR des régions de l'Objectif 1 ne contient que les trois mesures d'accompagnement et l'indemnité de compensation. Les 18 mesures structurelles restantes font partie du POR et de son Complément de programmation respectif. Ils sont financés par le FEOGA-Orientation, comme le prévoit le règlement CE 1260/99.

En même temps que la nouvelle programmation débutait, les interventions prévues pour la période 1994-1999 et cofinancées par les fonds structurels communautaires, touchaient à leur fin. Cependant, à quelque mois de l'échéance des paiements (31/12/2001), les régions de l'Objectif 1 et de l'Objectif 5b présentent encore des retards importants de pouvoir d'achat.

Plans de développement rural

2000-2006 (PDR)

Au cours de l'exercice 2000, plus de 1 640 milliards de lires ont été attribuées aux PDR, dont 944 milliards financés par le FEOGA-Garantie. L'Italie se situe au premier rang pour le montant des ressources affectées au développement rural. Ce résultat a été obtenu en modifiant la répartition des ressources entre les régions à faible pouvoir d'achat et celles dont les prévisions de dépense dépassaient la somme prévue. Cette opération a été approuvée par la conférence Etat/Régions. Cependant, le plafond attribué à chaque région, pour la période 2000-2006, n'a pas été modifié par cette restructuration financière. Par conséquent, les sommes qui ne seraient pas dépensées en 2000 pourront être utilisées au cours des exercices suivants. Par contre, les régions qui dépensent davantage en 2000 devront rembour-

ser la part qu'elles ont eu en "prêt".

En 2000, l'Italie a dépensé davantage pour l'ensemble du pays, que la somme qui lui avait été attribuée par l'UE (601,4 millions d'euros). A l'échelle européenne, certains Etats membres n'ont pas atteint le plafond et ont permis de compenser l'excédent italien. La performance financière a été positive. Ce sont surtout les dépenses engagées pourachever les mesures d'accompagnement des règlements CEE 2078/92, 2079/92, et 2080/92 qui sont à l'origine de ce résultat.

En 2000, le PDR 2000-2006 de certaines régions avait déjà été approuvé par l'UE. Ces régions ont donc pu affecter les subventions aux nouvelles mesures structurelles et de développement rural, et notamment consacrer 140 milliards de lires au total (la majeure partie des subventions utilisées) à l'installation des jeunes agriculteurs.

Fonds FEOGA pour le développement rural: répartition entre les Régions et les Provinces autonomes, période 2000-2006 (en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total 2000-2006
Piémont	48,41	49,61	50,72	51,86	53,02	54,20	55,42	363,24
Val-d'Aoste	5,83	5,98	6,11	6,25	6,39	6,53	6,68	43,77
Lombardie	44,92	46,04	47,07	48,12	49,20	50,30	51,42	337,07
P. A. Bolzano	15,82	16,21	16,57	16,94	17,32	17,71	18,10	118,67
P. A. Trente	12,03	12,33	12,60	12,88	13,17	13,47	13,77	90,25
Vénétie	39,63	40,61	41,52	42,45	43,40	44,37	45,37	297,35
Frioul-Vénétie-Julienne	13,29	13,62	13,94	14,24	14,56	14,88	15,21	99,74
Ligurie	11,61	11,89	12,16	12,43	12,71	12,99	13,29	87,08
Emilie-Romagne	51,54	52,82	54,00	55,21	56,44	57,69	59,00	386,70
Toscane	43,84	44,93	45,93	46,96	48,01	49,08	50,18	328,93
Ombrie	23,94	24,53	25,09	25,64	26,21	26,80	27,40	179,61
Marches	24,72	25,33	25,90	26,48	27,07	27,67	28,29	185,46
Latium	34,04	34,88	35,66	36,46	37,28	38,11	38,96	255,39
Abruzzes	17,68	18,12	18,52	18,94	19,36	19,80	20,24	132,66
Molise	4,45	4,56	4,66	4,77	4,87	4,98	5,09	33,38
Campanie	20,15	20,65	21,11	21,58	22,06	22,56	23,07	151,18
Pouilles	38,91	39,87	40,77	41,68	42,61	43,56	44,54	291,94
Basilique	24,42	25,02	25,58	26,15	26,74	27,34	27,95	183,20
Calabre	29,83	30,57	31,25	31,95	32,67	33,40	34,14	223,81
Sicile	55,99	57,38	58,66	59,98	61,32	62,68	64,09	420,10
Sardaigne	40,35	41,35	42,28	43,23	44,19	45,18	46,19	302,77
ITALIE	601,40	616,30	630,10	644,20	658,60	673,30	688,40	4.512,30

Source: AGEA.

Utilisation des fonds pour les PDR au cours de l'exercice 2000 (en millions de lit.)

nombre de bénéficiaires	Montant dépensé après remodulation	
	Dépense publique totale	dont part FEOGA
Piémont	27.178	147.986
Val-d'Aoste	2.321	8.887
Lombardie	22.152	128.607
P. A. Bolzano	9.839	29.070
P. A. Trente	4.017	18.345
Vénétie	10.594	76.408
Frioul-Vénétie-Julienne	2.549	13.721
Ligurie	5.579	15.214
Emilie-Romagne	16.933	191.985
Toscane	16.156	197.947
Ombrie	10.750	88.900
Marches	10.316	79.449
Latium	10.976	92.630
Abruzzes	3.036	38.798
Molise	1.018	6.451
Campanie	1.360	9.886
Pouilles	2.432	29.370
Basilique	7.453	62.165
Calabre	8.941	150.170
Sicile	22.987	150.929
Sardaigne	7.650	103.513
TOTAL	204.237	1.640.431
		944.578

Source: AGEA.

Plans Opérationnels Régionaux 2000-2006 (POR)

L'année 2000 a été entièrement dédiée à la conception et à la programmation des plans opérationnels, ainsi qu'à leur négociation avec la Commission. Les régions n'ont achevé la procédure de planification, qu'une fois les POR approuvés par l'UE en août 2000, et que lorsque les compléments de programmation étaient prêts. La véritable phase de gestion opérationnelle des plans a débuté en 2001.

Le CCS s'articule en six axes prioritaires (ressources naturelles et environnementales; ressources culturelles et historiques; ressources humaines; systèmes locaux de développement; ville; réseaux et points d'échange des services). Les interventions agricoles financées par le FEOGA-Orientation rentrent dans le premier (ressources naturelles) et le quatrième axe (ressources locales).

Les ressources FEOGA mises à disposition pour les POR s'élèvent à 2 982,6 millions d'euros au total. Elles sont réparties entre les sept régions de l'Objectif 1. 25% en moyenne sont affectés au premier axe, et 75% au quatrième.

A près de deux ans du nouveau cycle des fonds structurels, l'objectif princi-

pal du point de vue financier consiste à éviter que les fonds attribués à l'Italie soient rendus à l'Union européenne, par application du mécanisme de désengagement automatique.

En effet, d'après le règlement 1260/99, dans le cas où la Commission européenne s'engagerait dans un exercice budgétaire donné, si

une demande de remboursement des dépenses supportées n'est pas présentée avant la deuxième année suivant l'engagement, le désengagement automatique des fonds en question se déclenche. Ils ne pourront pas être récupérés au cours des exercices suivants.

LEADER+

LEADER+ a pour objectif d'aider les acteurs ruraux à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies originales de développement durable et intégré. Avec LEADER+, les interventions sont plus innovatrices que dans le passé et acquièrent davantage un rôle pilote. Ce programme s'adresse à l'ensemble des zones rurales, y compris les zones extérieures aux Objectif 1 et 2.

Cette nouvelle initiative n'est pas structurée de la même manière que la précédente. Elle se développe en trois axes prioritaires:

Fonds FEOGA prévus pour les POR/Répartition entre les axes prioritaires de développement (en millions d'euros)

	Molise	Campanie	Pouilles	Basilique	Calabre	Sicile	Sardaigne	Total
I- Ressources Naturelles	14,4	240,0	166,4	30,0	84,7	143,0	24,6	703,1
II- Ressources Culturelles	-	-	30,0	-	-	-	-	30,0
III- Ressources Humaines	-	-	-	-	-	-	-	-
IV- Systèmes locaux	23,5	410,2	326,7	141,1	325,6	641,0	381,5	2.249,6
V- Villes	-	-	-	-	-	-	-	-
VI- Réseaux et points d'échange des services	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance technique	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL FEOGA	37,9	650,2	523,1	171,1	410,3	784,0	406,1	2.982,7

Source: CCS Italie - Objectif 1.

**Répartition des fonds LEADER+ entre les Régions et les Provinces autonomes
(en millions d'euros)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTALE 2000-2006
Piémont	0	1,73	1,64	1,86	1,88	2,05	2,16	11,32
Val-d'Aoste	0	0,33	0,31	0,35	0,36	0,39	0,40	2,14
Lombardie	0	1,10	1,05	1,19	1,20	1,31	1,37	7,22
P. A. Bolzano	0	1,19	1,12	1,27	1,29	1,41	1,47	7,75
P. A. Trente	0	0,56	0,54	0,61	0,61	0,67	0,70	3,69
Vénétie	0	2,11	1,99	2,26	2,28	2,49	2,61	13,74
Frioul-Vénétie-Julienne	0	0,87	0,81	0,93	0,94	1,02	1,08	5,65
Ligurie	0	0,81	0,77	0,87	0,88	0,96	1,01	5,30
Emilie-Romagne	0	1,50	1,42	1,61	1,62	1,77	1,86	9,78
Toscane	0	2,05	1,93	2,19	2,21	2,42	2,54	13,34
Ombrie	0	1,15	1,10	1,24	1,25	1,37	1,46	7,57
Marches	0	1,19	1,14	1,29	1,30	1,44	1,49	7,85
Latium	0	2,07	1,97	2,23	2,24	2,46	2,58	13,55
Abruzzes	0	2,71	2,56	2,91	2,92	3,20	3,37	17,67
Molise	0	1,27	1,19	1,35	1,37	1,49	1,57	8,24
Campanie	0	3,62	3,43	3,88	3,92	4,28	4,50	23,63
Pouilles	0	3,94	3,74	4,24	4,27	4,66	4,91	25,76
Basilique	0	2,61	2,47	2,80	2,82	3,09	3,24	17,03
Calabre	0	3,25	3,08	3,49	3,52	3,85	4,04	21,23
Sicile	0	4,49	4,25	4,82	4,86	5,31	5,58	29,31
Sardaigne	0	4,12	3,90	4,42	4,46	4,87	5,12	26,89
Réseau National	0	0,74	0,76	0,78	0,79	0,81	0,83	5,44
TOTAL	0	43,50	41,20	46,70	47,10	51,50	54,10	284,71

Axe 1: “Stratégie de développement rural de type intégré et pilote” ;
Axe 2: “Soutien à la coopération entre les zones rurales” ;

Axe 3: “Création d'un réseau”.

A l'échelle nationale, mais aussi européenne, la programmation régionale a été plutôt lente, comparée aux exploits positifs des PDR et des POR. En juin 2001, la Commission n'a approuvé que trois plans. Par conséquent, il a été nécessaire de restructurer les ressources financières communautaires ; les ressources de 2000 ont été reportées sur les exercices suivants, dans le but de ne pas perdre les fonds de manière injustifiée.

En fonction du nouveau profil annuel, le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières a mis au point un plan de répartition entre les Régions et les Provinces autonomes.

FEOGA-Garantie

Au cours de l'exercice 2000, le FEOGA-Garantie a alloué près de 5,5 milliards d'euros à l'Italie, soit une hausse de 17% depuis 1999. Ce montant a toutefois été réduit d'environ 8% par les corrections financières réalisées à la clôture des comptes des exercices précédents.

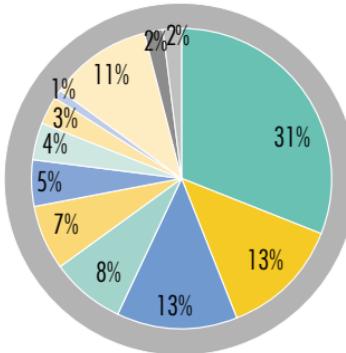
La majeure partie de ces dépenses sont destinées aux cultures annuelles (31,8%), puis aux mesures d'accompagnement de l'ancien régime et notamment aux règlements 2078/92, 2079/92, et 2080/92 (12,7%), à l'huile d'olive (12,5%), aux fruits et légumes (7,7%), et au tabac (6,5%).

Suite à la réforme de l'Agenda 2000, une nouvelle catégorie est apparue. Il s'agit des mesures de développement. Celles qui concernent les interventions agro-structurelles et les mesures d'accompagnement, y compris l'indemnité de compensation, ne sont désormais plus financées par la section FEOGA-

Orientation, mais font partie des Plans de Développement Rural 2000-2006 des régions et provinces autonomes. Il convient de préciser qu'environ un

tiers des dépenses italiennes concernent les produits méditerranéens. Mais la part la plus importante revient toujours aux produits continentaux.

Dépenses du FEOGA-Garantie par secteur en Italie (en millions d'euros), 2000



Source: calculs de l'INRA à partir de données de la Commission européenne

	TOTAL	5.494,8
Cultures annuelles	1.748,9	
Huile d'olive	686,9	
Autres	738,5	
Fruits et légumes	423,4	
Tabac	357,4	
Viticulture et viniculture	281,3	
Viande bovine	202,6	
Viande ovine/caprine	177,6	
Développement rural	57,5	
Agri-environnement ancien régime	578,0	
Reboisement ancien régime	117,9	
Lait et fromages	124,8	

Législation nationale

Orientations et mesures principales

Le document de programmation agricole, agroalimentaire, agro-industriel et forestier (DPAF) 2001-2003, prévu par la loi n° 499/99, a été inséré au document de programmation économique et financier 2001-2004 (DPEF). Ses priorités sont les suivantes:

- améliorer la protection de l'environnement;
- sauvegarder et accroître l'emploi, en privilégiant les activités à forte intensité de travail, la formation et l'innovation;
- promouvoir la compétitivité des exploitations agricoles et agroalimentaires, par le biais d'interventions structurelles visant à accroître la rentabilité des exploitations et la sécurité alimentaire;
- améliorer les processus d'intégration des filières agroalimentaires;
- améliorer la rentabilité des exploitations, avec des politiques adaptées, en matière fiscale, de crédit, de prévoyance, et d'assurance

Les principes directeurs et de coordination du DPAF, élaborés par le Ministère de l'Intérieur, ont été approuvés par le CIPE le 3 mai 2001. Le document prévoit les plans et projets d'application suivants: plans nationaux de secteur pour les agrumes, les oliviers, les fleurs, les ovins/caprins, et les fruits et légumes; plans de développement rural (PDR) et programmes opérationnels régionaux (POR); programme interrégionaux gérés par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (recherche, livres généalogiques, qualité, etc.); projets de la société RIBS/Sviluppo Italia; lignes générales d'orientation et de coordination.

Loi n° 79 du 27 avril 2000. Met en place des mesures d'urgence pour

répartir la hausse des quantités de lait produites au sein de l'UE, et pour réglementer le secteur laitier et fromager de manière provisoire.

Loi n° 92 du 14 avril 2000. Prolonge le régime spécial en matière de TVA pour les producteurs agricoles.

Décret législatif n° 185 du 21 avril 2000 "Encouragements à l'autonomie en matière d'entrepreneuriat et d'emploi". Cette mesure met en application la délégation contenue dans la loi n° 144/99, portant sur les mesures en matière d'incitation à l'emploi. Pour l'agriculture, on prévoit de développer un nouvel entrepreneuriat, de promouvoir le professionnalisme, et de faciliter l'accès au crédit et aux capitaux d'investissement. Deux types de mesures permettent d'atteindre ces objectifs: des mesures de promotion de l'entrepreneuriat jeune sous forme de société, dans les sec-

teurs de la production et des services; des mesures spécifiques destinées à appuyer le travail autonome des exploitants indépendants, qui succèdent à leur famille dans la gestion de l'exploitation agricole.

Décret législatif n° 188 du 15 juin 2000 "Dispositions correctives et intégratives du décret législatif n° 165 du 27 mai 1999, portant sur la suppression de l'AIMA et l'institution de l'Agence pour l'affectation des crédits en Agriculture (AGEA)". Cette mesure autorise l'AGEA à commencer son activité et à garantir la continuité des fonctions de l'organisme de crédit. Des dispositions qui visent à améliorer la fonctionnalité de ce nouvel organisme sont prévues et les centres autorisés d'assistance agricole sont introduits.

Loi n° 340 du 24 novembre 2000

"Dispositions pour l'abrogation de lois et pour la simplification des procédures administratives". Cette loi donne son impulsion au processus d'allégement administratif en cours. Par le biais du Noyau pour les simplifications, elle requiert en effet du gouvernement qu'il abroge de nombreuses procédures, en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité du travail, ce qui présente également des intérêts pour le secteur agricole.

Loi n° 353 du 21 novembre 2000 "Loi-cadre en matière d'incendies de forêt ". Elle prévoit la réalisation de plans régionaux de prévision, et une formation à la prévention et à l'éducation environnementale. Les régions sont appelées à organiser des cours techniques et des pratiques spécifiques, et à les intégrer dans les programmes didactiques de toutes les écoles et de tous les établissements.

Loi n° 388 du 23 décembre 2000

"Dispositions pour la formation du bilan annuel et pluriannuel de l'Etat (loi financière 2001)". Elle prévoit diverses mesures pour le secteur agricole:

- Jeunes exploitants: extension et prolongation de certains allégements fiscaux pour les jeunes agriculteurs, et en particulier de la loi n° 441/98.
- Entreprise: prolongation du régime de taxation des revenus d'entreprise (Impôts sur les Sociétés); déduction forfaitaire à partir de la base imposable I; prolongation du régime spécial de TVA jusqu'au 31 décembre 2001. Pour favoriser la régularisation du travail illégal, le délai de réception des contrats de régularisation a été prolongé d'un an; les travailleurs non déclarés et qui font l'objet de contrats de régularisation bénéficient d'une réduc-

tion fiscale dégressive de cinq ans. Un programme d'intervention a été mis en place pour le sauvetage et la restructuration des exploitations agricoles individuelles et sociétaires endommagées par des catastrophes naturelles et des crises de marché.

- Machines agricoles: mise à la ferraille prolongée d'un an, pour permettre l'achat de machines fiables et respectueuses de l'environnement; 70 milliards de lires débloquées pour la période 2001-2003.
- Coopératives: extension des allégements fiscaux à des formes particulières de sociétés agricoles: l'Etat intervient pour couvrir les garanties fidéjussoires des coopératives mises en liquidation (230 milliards de lires sont allouées à cette disposition).
- Emploi: les employeurs qui augmentent le nombre de salariés en CDI entre le premier octobre 2000 et le 31 décembre 2003, bénéficien-

ront d'un avoir fiscal de 800 000 lires. Dans les régions de l'Objectif 1, et dans les Abruzzes, l'avoir atteint 1 200 000 lires. L'aide s'applique également aux employés agricoles à durée déterminée qui travaillent 230 jours par an.

- Développement local: les contrats territoriaux d'exploitation présentés avant l'échéance de l'avis du 15 mai 2000, seront financés.
- Energie: extension des accises aux productions de diesel biologique pour le tractage et le chauffage, dans la mesure de 300 000 tonnes par an; retrait des accises sur le gasoil du 1er janvier au 30 juin 2001 pour toutes les cultures sous serre; réduction de 22 % des accises sur le gasoil à usage agricole, et de 49 % des accises sur l'essence.
- Environnement: mise en place du fond pour un développement durable (dotation de 250 milliards de lires pour la période

2001/2003). Il finance, entre autres, les activités agricoles multifonctionnelles, le reboisement, et les sources d'énergie renouvelables. Une cotisation annuelle de 2 % pour la sécurité alimentaire a été établie. Elle alimente le Fond pour le développement de l'agriculture biologique et de qualité, par le biais de prélèvements sur une vaste gamme de produits phytosanitaires, d'engrais de synthèse, et d'instruments sanitaires.

- Santé: des interventions structurales et de prévention sont prévues pour les maladies de l'ESB, et de la grippe aviaire.

Loi n° 422 du 29 décembre 2000

“Dispositions pour la réalisation des obligations découlant de l'appartenance de l'Italie aux communautés européennes. Loi communautaire 2000”. Elle prévoit l'introduction de 27 directives communautaires et

autorise le gouvernement à promulguer les décrets législatifs et les règlements d'application spécifiques. Parmi les matières d'importance pour l'agriculture, on trouve: la commercialisation des plants forestiers (dir. 1999/105/CE); les critères d'interdiction en matière d'utilisation des substances et produits indésirables dans l'alimentation des animaux (dir. 1999/29/CE); les normes minimales pour la protection des poules pondeuses (dir. 1999/74/CE); les méthodes d'analyse pour le contrôle des aliments pour animaux (dir. 1999/79/CE); la réglementation des additifs, en matière d'aliments pour animaux (dir. 96/51/CE).

Loi n° 3 du 19 janvier 2001. Concerne les mesures pour le développement de la surveillance épidémiologique de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Loi n° 49 du 9 mars 2001. Prévoit des aides d'urgence pour faire face au danger de l'ESB; il s'agit notamment d'attribuer des subventions économiques aux exploitants qui assurent la destruction et l'incinération du matériel spécifique à risque, mais aussi des farines animales. Le ministre des Finances peut suspendre ou différer le régime fiscal des exploitants de la filière.

Loi n° 57 du 5 mars 2001 "Dispositions en matière d'ouverture et de réglementation des marchés". Cette loi est liée au programme financier 2000. Elle délègue au gouvernement la tâche de moderniser les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de la pêche, et de l'aquaculture. Les objectifs principaux consistent à garantir la multifonctionnalité des exploitations agricoles et à définir une réglementation sur la traçabilité

des produits. Au cours de la première phase d'application, les décrets d'orientation et de modernisation suivants ont été promulgués par délégation:

Décret législatif n° 228 du 18 mai 2001 (secteur agricole). Il vise à valoriser la qualité et le caractère régional des produits, à protéger le consommateur, et à accroître la compétitivité des exploitations. Parmi les dispositions les plus importantes, on trouve:

- Exploitants et exploitations agricoles: introduction d'une nouvelle définition qui remplace l'article 2 135 du code civil, et élargi l'activité agricole à la transformation et la commercialisation des produits, mais aussi aux activités de fourniture de biens et services; le statut principal des exploitants agricoles est également attribué à la société; la vente au détail est autorisée sur l'ensemble du territoire national

pour les exploitations agricoles; la gamme des activités agrotouristiques est élargie.

- Contrats agricoles et intégrité de l'exploitation: nouvelle réglementation du droit de préemption (nouveaux baux, préemption des plus proches) et de l'utilisation agricole des terrains domaniaux. Extension des dispositions de la loi n° 97/94 sur la montagne, à l'ensemble du territoire national, pour défendre l'intégrité des exploitations; mise en place de districts ruraux et agroalimentaires de qualité identifiés par les régions.
- Accords avec l'administration publique: contrats de collaboration et conventions pour les activités d'entretien et d'aménagement hydrogéologique, dans le but d'aider les exploitations agricoles locales.
- Traçabilité et sécurité alimentaire: définition d'un système volontaire

de traçabilité des aliments, des aliments pour animaux et du bétail; création d'une commission interministérielle pour la sécurité alimentaire; surveillance des productions végétales, des semences, des pesticides, des engrains, et des composants des organismes génétiquement modifiés.

- Filière agroalimentaire: élargissement du régime d'aides aux entreprises de transformation (art. 13, co.1 D.lgs. n° 173/98); intégration des dispositions sur les organisations interprofessionnelles pour garantir la participation des catégories; réglementation des organisations de producteurs (conditions et qualités requises pour la reconnaissance, la représentativité, les programmes d'activité, les aides, et les soutiens); modification et mise à jour des dispositions sur les bourses de marchandises.
- Concertation: réglementation de la

“table agroalimentaire”, établie auprès de la présidence du conseil des ministres; intégration de la programmation négociée dans les documents de programmation agroalimentaire (DPAF) et de programmation économique et financière (DPEF).

D'autres dispositions concernent les procédures de financement de la recherche, la réglementation des organismes de paiements (AGEA) et l'élargissement des garanties établies pour l'industrie au secteur agricole. Décret législatif n° 227 du 18 mai 2001 (secteur forestier). Il prévoit la promotion de la gestion durable du patrimoine forestier, pour favoriser la création d'exploitations (également sous forme de sociétés ou de coopératives) et l'emploi; la conformité des activités; la lutte phytosanitaire; la lutte contre les incendies de forêt. Ce décret se base sur la nouvelle réglementation communautaire en matière

de développement rural (règ. CE n° 1257/99).

Décret législatif n° 226 du 18 mai 2001 (secteur de la pêche et de l'aquaculture). Il vise au développement d'activités compatibles avec l'environnement, à valoriser la qualité des produits, dans une optique de protection des consommateurs et de multifonctionnalité des exploitations.

Loi n° 122 du 27 mars 2001

“Dispositions modificatives et d'intégration à la réglementation du secteur agricole et forestier”. Cette mesure, connue sous le nom de loi omnibus, intervient dans différents secteurs. Le transfert des fonds à l'AGEA a été autorisé dans le but de régulariser les prélèvements effectués dans le secteur laitier et fromager entre 1989 et 1993. Cette mesure revêt une importance toute particulière. De plus, il est prévu de renégocier les prêts pour l'amélioration fon-

cière et agricole, avant l'échéance des 5 ans d'amortissement. Le financement des actions réalisées par les unions nationales de producteurs agricoles, en faveur des productions non réglementées par les OCM, est

autorisé; le financement de la loi n° 499/99 pour le cofinancement des actions et des programmes agricoles fait partie de cette mesure; les dépenses visant à régulariser les créances acquises par les régions

Principaux financements de la loi du 27 mars 2001, n° 122 (en milliards de lit.)

Mesures	2000	2001	2002	2003
Versements de l'AGEA	750	362,2	-	-
Codex Alimentarius (1)	-	-	2,25	2,25
Valorisation des produits (2)	-	80	80	-
Reboisement (3)	-	116	50	-
Lutte contre le braconnage	-	1,5	1,5	-
Unions nationales de producteurs	-	15	15	-
Programmes Loi 499/99	89	100	100	-
Catastrophes naturelles	436	-	-	-
Incendies de forêt	-	15	40	40
TOTAL	1.275	689,7	288,75	40,25

(1) Y compris les autres subventions à la recherche alimentaire.

(2) Projet spécial de promotion des zones intérieures du Sud, délibération CIPE n° 132/99.

(3) Projet spécial pour les zones à risque hydrogéologique de la Campanie et requalification environnementale en Calabre (66 milliards de lit. pour 2001).

envers l'Etat, dans le cadre de la réglementation sur les catastrophes naturelles, sont autorisées; la poursuite des interventions du projet spécial de promotion des zones internes du

Financement et répartition de la Programmation négociée, 2001/2003(*)

Interventions	Milliards de lit.	%
Contrats Territoriaux d'Exploitation (1)	1.616	43,6
Contrats Territoriaux Généraux	1.451	39,1
Contrats de programme	600	16,2
Agence unique et protocoles (2)	40	1,1
TOTAL	3.707	100

(*) Délibération CIPE, n°138/2000.

(1) Pêche incluse.

(2) Indemnisation pour l'anticipation de l'agence unique et protocole de sécurité du Ministère de l'Intérieur.

Sud (valorisation des produits régionaux) est acceptée. Il en est de même pour le reboisement productif en Campanie et pour la reconversion environnementale en Calabre.

Autres interventions

Délibération du CIPE n° 138, du 21 décembre 2000 "Partage des ressources entre les zones en proie à des difficultés économiques pour la période 2001-2003". Elle organise la répartition des fonds, prévus par la loi de finances 2001. 3 707 milliards de lires sont ainsi destinés à la programmation établie, dont 1 616 milliards aux 91 pactes agricoles élaborés au cours de la même délibération. Lors de la délibération successive, délibération n° 48 du 4 avril 2001, le CIPE a complété les ressources de la programmation et les a élevées à 4 317,2 milliards de lires, soit 22,2 % du total des ressources affectées aux

zones en difficulté.

Décret du Président de la République n° 450, du 28 mars 2000 "Règlement concernant l'organisation du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières". En ce qui concerne l'exercice de ses fonctions, le ministère est organisé en deux départements principaux: politiques de marché et qualité des produits agroalimentaires et des services.

Délibération CIPE n° 42, du 25 mai 2000 "Nouveau classement des zones défavorisées, aux termes de l'article 2 du décret législatif n° 146/97 (réforme de la prévoyance agricole)". Dans l'ensemble, la nouvelle délimitation des zones défavorisées et montagneuses ne modifie pratiquement pas les aides destinées à alléger la fiscalité des employeurs agricoles. Les dégrèvements atteignent 70 % pour les exploitations agricoles des zones

montagneuses (zones montagneuses particulièrement défavorisées) et 40 % pour les exploitations des zones défavorisées (autres zones défavorisées). Les régions ont le pouvoir de compléter et modifier partiellement la délimitation "nationale".

La nouvelle liste complétée des zones défavorisées a été approuvée par la délibération CIPE n° 13, du 1er février 2001.

Délibération CIPE n° 90, du 4 août 2000 "Délibération cadre sur les critères et modalités d'intervention de la

S.A. Sviluppo Italia, ancienne S.A. RIBS". Elle indique les critères et modalités d'intervention nécessaires à la réalisation des objectifs essentiels et promotionnels de la société Sviluppo Italia. La société reprend et continue les devoirs et les fonctions de la S.A. RIBS et œuvre dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, sylvicoles et d'élevage, en s'inspirant également de l'orientation et de la coordination de la loi 499/99.

Décret du président de la

République, n° 314 du 28 juillet 2000 "Règlement pour la simplification de la procédure d'intervention en faveur des chefs d'entreprise féminins". Cette mesure promulgue de nouvelles dispositions pour encourager l'activité entrepreneuriale féminine et met en place des mécanismes de cofinancement pour les investissements, à base de ressources provenant en partie de l'Etat et en partie des régions. Parmi les bénéficiaires de cette mesure, on compte les exploitations qui opèrent dans les secteurs de l'agriculture et de l'agrotourisme.

APPENDICE

Glossaire

Consommations intermédiaires agricoles

Cet agrégat comprend les dépenses courantes des exploitations agricoles. Il a subi des innovations importantes avec le SEC95. Il comprend les semences, les engrains, les pesticides, les aliments pour animaux, l'énergie, l'eau utilisée pour l'irrigation, et divers services. Les données de la RICA ont permis de calculer différentes composantes de façon plus complète et d'en découvrir de nouvelles, en plus des consommations traditionnelles. Il s'agit notamment de la manutention et de la réparation des machines et équipements agricoles, des frais de vétérinaires, des dépenses de transformation et de mise en bouteille, des travaux d'essai et des analyses techniques, des dépenses de publicité, des études de marché et des services de recherche, des dépenses associatives, d'assurance bancaire et financière, des dépenses en

conseil juridique et comptable. A tous ces postes, il faut ajouter les réemplois qui comprennent aussi bien les produits réutilisés dans l'exploitation, que les ventes entre exploitations agricoles.

Coûts fixes

Charges supportées pour l'emploi de facteurs qui durent plusieurs années: amortissements, intérêts, loyers, rémunération des salariés fixes, et en général tous les coûts qui à court terme ne varient pas en fonction de la production.

Coûts variables

Coûts supportés pour l'emploi de facteurs qui se déprécient, dont: énergie, location, rémunération du travail temporaire, et de manière générale, tous les coûts qui varient en fonction de la production.

ETA – Entreprises de Travaux Agricoles

Fourniture de matériel par des entre-

prises et/ou par des sociétés spécialisées dans la réalisation d'activités productives agricoles (labours, semis, récolte, etc.).

MBS – Marge Brute Standard

Pour chaque activité productive de l'exploitation, cet indice est obtenu en faisant la différence entre la production commercialisable et la somme de certains coûts spécifiques (semences, engrains, pesticides, fourrage, etc.). Les coûts de main d'œuvre et de machines ne sont pas pris en compte. On qualifie de " standard " les revenus bruts qui sont calculés de cette manière, car la production commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois ans et font référence à la zone d'altitude de chaque région. Les MBS sont exprimées en écu et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurelles et des recensements réalisés par l'ISTAT.

Le montant des MBS résultant des

activités productives d'exploitation, équivaut à la dimension économique de l'exploitation et est exprimé en UDE.

Modes d'exploitation

- exploitation individuelle
- exploitation de type sociétaire
- métayage

Modes de faire-valoir de la SAU

Rapport entre l'exploitation et le capital foncier (propriété ou location).

OTEX – Orientation Technico-économique des Exploitations

Les exploitations agricoles sont classées par OTEX en fonction de l'importance économique des différentes activités productives présentes dans l'exploitation et en fonction de leur combinaison. On utilise pour cela les MBS de la zone dans laquelle se situe l'exploitation. On multiplie les hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées

par la MBS correspondante. La combinaison obtenue est comparée à un schéma typologique. Ce dernier permet d'individualiser les OTEX en fonction des critères établis à l'échelle européenne, critères valables pour l'ensemble des statistiques officielles. Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une activité ou de plusieurs activités productives similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation.

PIB – Produit Intérieur Brut

C'est le résultat final de l'action des unités productives qui opèrent dans le territoire économique d'un pays donné.

Le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits au sein d'un territoire donné, au cours d'une période donnée (en général une année solaire). Il ne prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base

Dans le secteur agricole, depuis l'introduction du SEC95, on a recours à l'Unité d'Activité Economique Locale (UAEL) pour décrire le processus de production, les revenus qui en découlent, et les relations d'ordre technico-économique entre les unités de production. On a ainsi dépassé le concept d'"exploitation agricole nationale" qui permettait auparavant de prendre en compte l'ensemble des UAEL agricoles, classées en fonction de leur activité principale. Ces dernières constituent la "branche de l'activité économique agricole" vers laquelle conflue le résultat des activités secondaires, en plus du résultat de l'activité agricole proprement dite. Pour les activités secondaires, il s'agit par exemple de la transformation des produits agricoles par l'exploitation et/ou de certains services et autres fonctions productives (sylviculture, etc.). Le concept de

“production” est lié à celui d’UAEL. Dans la méthodologie du SEC95, ce premier concept comprend non seulement les produits à lancer sur le marché, à un prix économiquement juste (production destinée à la vente), mais également des produits qui sont réutilisés par les producteurs respectifs en tant que consommations finales ou qu’investissements (production pour un usage final personnel). Ce nouveau système dépasse donc l’ancien concept de "production brute commercialisable", puisqu'il prend en compte les réemplois, en plus de la production vendue sur le marché, conservée sous forme de stock ou encore auto consommée. La part de production utilisée pour les consommations intermédiaires constitue les réemplois.

Le système des prix et la valorisation de la production ont également été fortement innovés. D’après le nouveau SEC, toutes les productions destinées à la vente ou à d’autres utilisations, doi-

vent être évaluées au prix de base. Ce dernier inclut les aides à la production et mesure donc la somme effectivement perçue par le producteur. Les autres aides qui ont pour but d’apporter un soutien plus général (ex: mesures d’accompagnement, gel des terres, aides nationales et régionales) sont cependant exclues du calcul.

Revenu net

C'est la rémunération de tous les facteurs qui appartiennent à l'exploitant agricole: terre, travail et capital.

SAU – Surface Agricole Utilisée
Elle est composée de l'ensemble des cultures annuelles, prairies permanentes et pâturages, cultures ligneuses agricoles, potagers domestique et châtaigneraies à fruits.

SN – Solde Normalisé

Il est obtenu en faisant le rapport entre le solde simple (exportations-importa-

tions) et le volume de commerce (exportations+importations), et est exprimé en pourcentage. Il varie entre -100 (absence d'exportations) et +100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégats de différents produits et de produits de valeur absolue différente.

Subventions à la production

Primes et compléments versés au secteur agricole par les organismes publics.

Superficie totale d'exploitation

Pour les enquêtes structurelles sur les exploitations agricoles, on prend en compte l'ensemble de la SAU, les cultures sylvestres (bois et peupleraies), la superficie agricole non utilisée et la superficie rentrant dans le périmètre des terrains d'exploitation. Cette définition diffère donc de celle qui est adoptée pour les statistiques agricoles actuelles. Cette dernière prend en effet

également en compte les terrains abandonnés qui ne font pas partie de l'exploitation agricole.

UDE – Unité de Dimension Européenne

C'est un multiple de l'écu de référence avec lequel on mesure la MBS de l'exploitation. A partir de 1995, le RICA a adopté la MBS 1986 pour laquelle 1 UDE = 1 200 écus = 1 783 200 lires. L'ISTAT se réfère à la moyenne des années 1993, 1994, et 1995, pour laquelle 1 UDE = 1 200 écus = 2 308 608 lires.

UTA – Unité de Travail Annuel

L'UTA équivaut à la contribution d'une personne qui travaille au moins 2 200 heures par an, d'après la définition de l'UE pour les enquêtes structurées.

UTH – Unité Travailleur Homme

C'est un indice de la comptabilité nationale qui permet de mesurer le volume total de travail employé pour produire au sein du pays. Il s'agit de quantités homogènes, en terme de temps de travail. Le travail exprimé en UTH (ou " travailleurs équivalents ") prend notamment en compte les travailleurs irréguliers, les travailleurs non déclarés, les étrangers non-résidents et les travailleurs ayant un second emploi.

VA – Valeur Ajoutée

Cet agrégat résulte de la différence entre la valeur de la production de biens et services réalisée par chaque secteur de production et la valeur des biens et des services intermédiaires utilisés pendant la période considérée.

Elle correspond à la somme des revenus et des amortissements de chaque secteur.

Depuis l'introduction du SEC95, la VA et la production ne sont plus évaluées en fonction du coût des facteurs, puisque le concept de prix de base a été introduit. Ce dernier prend en compte le montant des subventions, qui varient en fonction de la valeur des biens produits (à l'exception des aides compensatoires qui ne sont pas directement liées aux quantités produites). Les impôts spécifiques sur les produits sont exclus. Contrairement à la VA évaluée en fonction du coût des facteurs, la VA au prix de base inclut les autres impôts sur la production et exclut les autres aides à la production. La VA au prix de base correspond à la production, nette des consommations intermédiaires.

Adresses et sites utiles

Un carnet d'adresses plus détaillé, qui mentionne d'autres catégories de sujets d'intérêt agricole, est disponible sur le site Internet de cette publication.

Sur cette même page, il est possible d'accéder directement à ITAGRIWEB. Le service INEA dispose en effet de liens vers les sites agricoles italiens et étrangers. Vous pouvez les consulter en italien et en anglais.

Ministère delle Politiche agricole e forestali MiPAF

Via XX Settembre, 20 - Roma

<http://www.politicheagricole.it>

DEPARTEMENTS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Abruzzes

Il Dipartimento

Via Catullo, 17 - Pescara

085/7672977

<http://www.regione.abruzzo.it/webarsa/default.htm>

Basilique

Via Anzio, 44 - Potenza

0971/448710

<http://www.regione.basilicata.it/agricoltura/default.htm>

Calabre

Via S. Nicola, 5 - Catanzaro
0961/744359

<http://www.regione.calabria.it/>

Campanie

Centro direzionale isola A/6 - Napoli
081/7533510

<http://www.regione.campania.it/>

Emilie-Romagne

Viale Silvani, 6 - Bologna
051/284516

<http://www.regione.emilia-romagna.it/giunta/agrd.htm>

Frioul-Vénétie-Julienne

Via Caccia, 17 - Udine - 0432/555111
<http://www.regione.fvg.it/sgricoltura/agricoltura.htm>

Latium

Via Rosa Raimondi Garibaldi, 7 - Roma
06/5168130

<http://www.regionelazio.stm.it/regionelazione/regionelazione.htm>

Ligurie

Via D'Annunzio, 113 - Genova
010/5485722

http://www.regione.liguria.it/menu/0801_fr.htm

Lombardie

Piazza IV Novembre, 5 - Milano
02/67652505

<http://www.agricoltura.regione.lombardia.it/>

Marches

Corsa Tiziano, 44 - Ancona
071/8063661

<http://www.agri.marche.it/assessorato/>

Molise

Via Nazario Sauro, 1 - Campobasso
0874/4291
<http://www.siar.molise.it>

Piémont

Corso Stati Uniti, 21 - Torino
011/4321680
<http://www.regione.piemonte.it/agri/index.htm>

Pouilles

Lungomare N. Sauro, 1 - Bari
080/5405202

<http://www.agripuglia.it/indexparametri.cfm?sx=menu.htm&dx=struttura.htm>

Sardaigne

Via Pessagno, 4 - Cagliari
070/302977
<http://www.regione.sardegna.it/ital/agricoltura/agricindenx.htm>

Sicile

Viale Regione Siciliana, 2675 ang.
Via Leonardo da Vinci - Palermo
091/6966066
<http://www.regione.sicilia.it/agricoltu>

ra/assessorato/

Toscane

Via di Novoli, 26 - Firenze
055/4383777
<http://www.rete.toscana.it/sett/agric/>

Province Autonome de Trente

Località Melta, 112 - Trento
0461/495111
<http://www.provincia.trento.it/agricoltura/>

Province Autonome de Bolzano

Via Brennero, 6 - Bolzano
0471/992111
<http://www.provinz.bz.it/ambiente.htm>

Ombrie

Centro direzionale Fontivegge - Perugia
075/5045130
<http://www.regione.umbria.it/agriforeste/default.htm>

Val-d'Aoste

Quart - loc. Amerique, 127/a - Aosta
0165/275411
http://www.regione.vda.it/amministrazione/struttura/agricoltura_i.asp

Vénétie

Palazzo Balbi - Dorsoduro 3901 - Mestre
041/2792832
<http://www.regione.veneto.it/home/agricoltura.htm>

ORGANISMES NATIONAUX DE RECHERCHE**ANPA**

Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente
Via Vitaliano Brancati 48 Roma
<http://www.sinanet.anpa.it/novita/emas/emas.asp>

CNR

Consiglio Nazionale delle Ricerche
Roma - Piazzale Aldo Moro, 1
<http://www.cnr.it/>

ENEA

Ente per le nuove tecnologie, l'energia e l'ambiente
Santa Maria di Galeria (RM) -Strada

Prov. Anguillarese, 301
<http://www.enea.it>

INFS
Istituto Nazionale per la Fauna Selvatica
Ozzano Emilia - Bologna - Via Cà Fornacetta, 9

INN
Istituto Nazionale della Nutrizione
Roma - Via Ardeatina, 546
<http://www.inn.ingrm.it/pageita.htm>

ISMEA
Istituto per Studi Ricerche e Informazioni sul Mercato Agricolo
Roma - Via Nizza, 128
<http://www.ismea.it>

ISTAT
Istituto Nazionale di Statistica
Roma - Via Cesare Balbo, 16
<http://www.istat.it>

Istituto Nazionale di Apicoltura
Bologna - Via di Saliceto, 80
<http://www.inapicoltura.org/>

Istituto Superiore di Sanità
Roma - Viale Regina Margherita, 299
<http://www.iss.it>

NOMISMA
Bologna - Strada Maggiore, 44
<http://www.nomisma.it/new/home.htm>

UCEA
Ufficio Centrale di Ecologia Agraria e Difesa delle Piante Coltivate dalle Avversità Meteoriche
Roma - Via del Caravita, 7/a
<http://www.inea.it/ucea/uceaind.htm>

INSTITUTS DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION AGRICOLE

Centro di Specializzazione e

Ricerche Economico-Agrarie nel Mezzogiorno
Napoli - Via Università, 96
<http://www.depa.unina.it>

Istituto Agronomico per l'Oltremare
Firenze - Via Cocchi, 4
<http://www.iao.florence.it>

Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare
Roma - Via Lorenzo Respighi, 5

Ist. Sper. Agronomico
Bari - Via Celso Ulpiani, 5
<http://www.inea.it/ids/ids.html>

Ist. Sper. Lattiero Caseario
Lodi (MI) - Via A. Lombardo, 11
<http://www.telware.it/ilclodi/>

Ist. Sper. per l'Agrumicoltura

Acireale (CT) - Corso Savoia, 190
<http://www.gte.it/piante/default.htm>

**Ist. Sper. per l'Assestamento
Forestale e l'Apicoltura - Trento**
(Villazzano) - P.zza Nicolini, 6
<http://www.isafa.it/>

Ist. Sper. per la Cerealicoltura
Roma - Via Cassia, 176
<http://www.cerealicoltura.it/>

Ist. Sper. per le Colture Foraggere
Lodi (MI) - Viale Piacenza, 29
<http://www.isnet.it/iscffg/>

**Ist. Sper. per le Colture
Industriali**
Bologna - Via di Corticella, 133
<http://www.inea.it/isci/index.html>

Ist. Sper. per la Elaiotecnica
Pescara - Via Cesare Battisti, 198
<http://www.inea.it/udi/ricerca/elaio/>

Ist. Sper. per l'Enologia

Asti - Via Pietro Micca, 35
<http://www.politicheagricole.it/mipa/servizi/ricerca/irsa/isenol.htm>

Ist. Sper. per la Floricoltura
Sanremo (IM) - Corso degli Inglesi, 508
<http://www.inea.it/istflo/menuiniz.htm>

Ist. Sper. per la Frutticoltura
Roma (Ciampino) - Via Fioranello, 52
<http://www.inea.it/isff/institute/italy.html>

**Ist. Sper. per la Meccanizzazione
Agricola**
Monterotondo (Roma) - Via della
Pascolare, 16 (Via Salaria, km. 29,200)
<http://www.inea.it/udi/collab/isma/index.html>

**Ist. Sper. per la Nutrizione delle
Piante**
Roma - Via della Navicella, 2
<http://www.isnp.it/>

Ist. Sper. per l'Olivicoltura

Rende (CS) - Contrada "Li Rocchi"
Vermicelli
<http://www.politicheagricole.it/mipa/servizi/ricerca/irsa/isoliv.htm>

Ist. Sper. per l'Orticoltura
Pontecagnano (SA) - Via dei
Cavalleggeri, 25
<http://www.inea.it/udi/ricerca/isor/>

**Ist. Sper. per la Patologia
Vegetale**
Roma - Via Carlo G. Bertero, 22
<http://www.inea.it/ispare/homeispave.html>

Ist. Sper. per la Selvicoltura
Arezzo - Viale Santa Margherita, 80
<http://www.selvicoltura.org/home.htm>

**Ist. Sper. per lo Studio e la
Difesa del Suolo**
Firenze - Piazza M. D'Azeglio, 30
<http://www.inea.it/issds/index.htm>

Ist. Sper. per il Tabacco

Scafati (SA) - Via P. Vitiello, 66
<http://www.inea.it/ist/home.htm>

**Ist. Sper. per la Valorizzazione
Tecnologica dei Prodotti agricoli**
Milano - G. Venezian, 26
<http://www.politicheagricole.it/mipa/servizi/ricerca/irsa/isvtpa.htm>

Ist. Sper. per la Viticoltura
Conegliano (TV) - Via 28 Aprile, 26
<http://www.inea.it/istv/isv.html>

Ist. Sper. per la Zoologia Agraria
Firenze - Via Lanchiola, 12a
<http://www.inea.it/isza/sede/default.htm>

Ist. Sper. per la Zootecnia
Roma - Via O. Panyinio, 11
<http://www.politicheagricole.it/mipa/servizi/ricerca/irsa/isz.htm>

INSTITUTIONS NATIONALES

Ministère de l'Environnement
<http://www.minambiente.it/home1.htm>

Sénat
<http://www.senato.it>

Chambre des Députés
<http://www.camera.it>

**Commission Agricole, Chambre
des Députés**
<http://www.camera.it/attivita/lavori/02.commissioni/13.agricoltura.asp>

UNION EUROPEENNE

Union européenne
<http://www.europa.eu.int>

Commission européenne
http://www.europa.eu.int/comm/indext_it.htm

DG VI – Agriculture

<http://europa.eu.int/comm/dg06/index.htm>

EUROSTAT
<http://www.europa.eu.int/eurostat.html>

**EUR – Lex II droit de l'Union
européenne**
<http://europa.eu.int/eur-lex/it>

INFOREGIO
<http://www.inforegio.org>
**Agence européenne pour
l'Environnement**
<http://www.eea.eu.int>

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Confédération italienne des agriculteurs
<http://www.cia.it>

Confédération nationale des cultivateurs indépendants

http://www.coldiretti.it

Confédération générale de l'agriculture
http://www.confagricoltura.it

AUTRES SITES ITALIENS

Fonds d'aide à la création d'exploitations
http://www.cassaccontadina.it

ICE (Institut du Commerce Etranger)
http://www.ice.it
Chambres de Commerce ita-

liennes

http://www.unioncamere.it

Fondation CENSIS

http://www.censis.it

SITES INTERNATIONAUX

OCDE

http://www.oecd.org/agr

FAO

http://www.fao.org

Fond Monétaire International

http://www.imf.org

Banque Mondiale

http://www.worldbank.org

Organisation Mondiale du Commerce

http://www.wto.org

Institut National de la Recherche Agronomique

http://www.inra.fr

Département américain de l'agriculture

http://www.usda.gov

Comité de rédaction

Alessandro Antimiani (coordination), Sabrina Giuca, Francesca Marras e Roberta Sardone

Groupe de travail

Laura Aguglia, Alessandra Antimiani, Davide Bortolozzo, Stefano Dell'Acqua, Roberto Giordani,
Sabrina Giuca, Franco Mari, Corrado La Moglie, Francesca Marras, Bruno Massoli, Franca Melillo,
Roberto Murano, Maria Rosaria Pupo D'Andrea e Camillo Zaccarini Bonelli

Elaboration

Fabio Iacobini

Conception graphique

Sofia Mannozi

Secrétaire

Elisabetta Alteri et Claudia Pasiani

Edition Internet

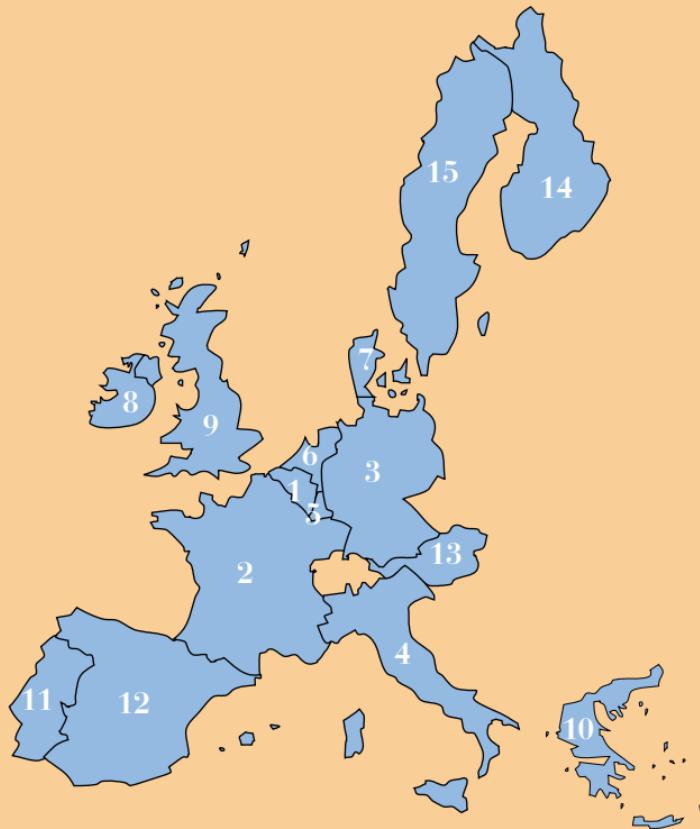
Roberta Merlini

Traduction en français

Hélène Perriquet

NOTE





PAYS - UE



INEA
36 Via Barberini
00187 Roma
Italia